

**Cahier d'information**

**Témoignage devant le**

**Comité permanent de l'environnement et du  
développement durable**

**2 décembre 2020**

**Témoignage devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable**  
2 décembre, 2020

Enjeu	Sujet	Onglet
<b>Cartable du ministre</b>		
<b>DDT</b>	Discours du Trône : priorités environnementales	1
	Aperçu du budget supplémentaire des dépenses B de Parcs Canada pour 2020-2021 <i>A- Note du ministre</i> <i>B- Note du PDG</i> - 74,1 millions de dollars pour compenser en partie la perte de revenus de l'APC en raison de la pandémie et pour alléger les loyers - 2,2 millions de dollars pour lutter contre les infestations de dendroctone du pin ponderosa - 7 millions de dollars pour établir une entente sur les répercussions et les avantages avec la Première nation Deh Cho pour la création de la réserve de parc national Nahanni - Transferts avec d'autres organisations (augmentation nette de 0,6 million de dollars)	4
	Copie du budget supplémentaire des dépenses B 2020-2021	5
<b>Nature et les espèces sauvages</b>	Caribou <i>A- Note du ministre sur le Caribou,</i> <i>B- Note du PDG sur les mesures visant à protéger le caribou dans le Parc national Jasper</i> <i>C- Note du PDG sur le Caribou des montagnes du sud</i>	11
	Solutions fondées sur la nature (ECCC) <i>A- Note du ministre sur les solutions fondées sur la nature</i> <i>B- Note du PDG sur les changements climatiques et solutions fondées sur la nature</i>	12
	Patrimoine naturel <i>A- Note du ministre sur le patrimoine naturel</i> <i>B- Note du PDG sur le patrimoine naturel</i>	13
	Espèces en péril <i>A- Note du ministre sur les espèces en péril</i> <i>B- Note du PDG sur les espèces en péril</i>	14
<b>Parcs Canada</b>	Dendroctone du Pin Ponderosa <i>A- Note du ministre</i>	20
	Compte des nouveaux parcs et lieux historiques <i>A- Note du ministre</i>	21
	Création d'aires protégées <i>A- Note du ministre</i>	22
	Parc Urbain <i>A- Note du ministre</i> <i>B- Note du PDG sur le Parc Urbain de la Rouge</i>	23
<b>COVID-19</b>	Effets de la COVID-19 sur les revenus de Parcs Canada <i>A- Note du ministre</i>	25
	Report de paiements et allègement des loyers <i>A- Note du ministre</i>	26
	Fréquentation en 2020 (1er avril au 30 septembre) <i>A- Note du ministre</i>	27

Cartable du PDG seulement		
Enjeu	Sujet	Onglet
Résultats	Réalisations de Parcs Canada 2020-2021	30
	Rapport ministériel sur les résultats de 2019-2020	31
Notes financières de Parcs Canada	Investissements dans les infrastructures fédérales <i>A- Note du PDG</i> <i>B- Projets d'infrastructure par circonscription</i>	32
	Mise en œuvre de la loi sur les frais de service à Parcs Canada	33
	Paiements en remplacement d'impôts (PERI)	34
	Dépôt des comptes publics 2020	35
	L'emploi des jeunes à Parcs Canada en 2020	36
Patrimoine naturel	Initiative de la Mer des Salish (IMS)	37
	Ravageurs forestiers dans les parcs nationaux du Canada	38
	Projet de réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen	39
Patrimoine culturel	Faire progresser une proposition législative pour les lieux patrimoniaux	40
	Regroupement de la collection sous la garde de Parcs Canada	41
	Déneigement de la piste du lieu historique national du Canal-De-Lachine	42
	Diversité, inclusion et commémoration historique	43
	Rapport du comité ENVI et rapport du vérificateur général sur la conservation des biens patrimoniaux fédéraux	44
	Laboratoires Canada: groupe scientifique des sciences du patrimoine culturel	45
	Projet de conservation du lieu historique national Province House	46
Enjeux spécifique au site	Groupe consultatif sur la circulation et le transport durables des personnes dans le Parc national Banff	47
	Proposition de Liricon relative à l'installation d'un téléphérique dans le Parc national de Banff	48
	Projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel (Énergie Saguenay)	49
	Occupation du terrain de camping du Lac Audy au Parc National du Mont-Riding	50
	Refléter la diversité du Canada dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation	51
	Route transcanadienne	52
	Mise en œuvre du plan d'action pour le site patrimoine mondial du Parc national Wood Buffalo	53
Tourisme et visites	Report du lancement du système de réservation de Parcs Canada	54
	Offre hivernale de Parcs Canada	55
Autres enjeux	Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada	56
	Intendance Autochtone	57
	Programme national de gestion du feu de Parcs Canada	58
Information diverse	Discours du ministre	59
	Membres ENVI et bios <i>A- Dan Albas : Réponse à Q-160: protection des terres et aires maritimes</i> <i>B- Francis Scarpaleggia: Préoccupations concernant la menace des incendies de forêt augmenté par le dendroctone du pin ponderosa</i> <i>C- Transcription du témoignage ENVI sur le Budget principal des dépenses</i>	60
	Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique	62

## Discours du Trône

### **Question:**

Quelles sont les priorités environnementales du gouvernement énoncées dans le discours du Trône?

### **Réponse:**

- Bien que la principale priorité du gouvernement demeure de protéger les Canadiens contre la COVID-19, le discours du Trône a clairement indiqué que nous devons prendre des mesures audacieuses sur de multiples fronts interreliés, soit l'économie, l'égalité et l'environnement.
- Dans ce contexte, le gouvernement entend faire de l'action climatique une pierre angulaire de son plan visant à soutenir et à créer un million d'emplois dans tout le pays.
- Dans l'ensemble, le Discours du Trône a énoncé 20 engagements clés liés à l'environnement.
- Ces engagements comprennent, entre autres, les suivants :
  - Dépasser les objectifs climatiques du Canada pour 2030
  - Légiférer sur l'objectif du Canada d'émissions nettes nulles d'ici 2050.
  - Poursuivre la politique consistant à mettre un prix sur la pollution, tout en remettant cet argent dans les poches des Canadiens.
  - Utiliser des solutions basées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, notamment en plantant deux milliards d'arbres.
  - Investir dans la réduction de l'impact des catastrophes liées au climat.
  - Protéger un quart des terres et un quart des océans du Canada en cinq ans.
  - Créer l'Agence Canadienne des Eaux.
  - Moderniser la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).
  - Interdire les plastiques à usage unique nocifs l'an prochain et veiller à ce que davantage de plastique soit recyclé.



## APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) DE PARCS CANADA POUR 2020-2021

### ENJEU

- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) est la deuxième occasion pour Parcs Canada de rajuster ses niveaux de référence de 2020-2021. Parcs Canada cherche à accroître ses niveaux de référence d'un montant de 83 880 573 dollars dans le cadre de ce Budget supplémentaire des dépenses.

### POINTS IMPORTANTS

- Dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2020-2021, l'Agence cherche à accroître ses niveaux de référence d'un montant de près de 84 millions de dollars.
- La majeure partie de ce montant – jusqu'à 74 millions de dollars – servira à compenser partiellement le manque à gagner imprévu de l'Agence dû à la baisse de la fréquentation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2020 (**68,4 millions de dollars**) ainsi que la remise d'une partie des paiements annuels des baux non résidentiels et des permis d'occupation octroyés aux entreprises situées sur les sites administrés par Parcs Canada (**5,7 millions de dollars**).
- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) soutiendra également les efforts de collaboration de Parcs Canada, avec Ressources naturelles Canada, en fournissant un financement de 2,2 millions de dollars pour atténuer les effets de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses en Alberta.
- Ce financement comprend également 7 millions de dollars qui sont transférés de l'année dernière à cette année pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada, en soutien à une entente sur les répercussions et les avantages avec la Première Nation du Deh Cho et à la création de la réserve de parc national Nahanni.
- Enfin, cela inclut des transferts de 0,6 million de dollars provenant d'autres ministères en relation avec les activités liées à l'environnement et au changement climatique.

### CONTEXTE / DESCRIPTION DES ARTICLES

Budget total à ce jour (Budget principal des dépenses plus Budgets supplémentaires des dépenses A et B)



- Le total des autorisations actuelles de Parcs Canada pour 2020-2021, y compris le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses A et B, se chiffre à 1,5 milliard de dollars.
- Le total de 1,5 milliard de dollars est réparti comme suit entre le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses :
  - le Budget principal des dépenses totalise 1,1 milliard de dollars;
  - le Budget supplémentaire des dépenses A totalise 141,2 millions de dollars et représente un nouveau financement pour soutenir les investissements en programmes d'immobilisations;
  - le Budget supplémentaire des dépenses B totalise 83,9 millions de dollars (pages en pièce jointe)

### **Budget supplémentaire des dépenses B – Description des articles**

#### **1- Financement pour soutenir les activités (COVID-19) : 74,1 millions de dollars**

- Parcs Canada est un organisme de service spécial et il conserve les revenus provenant des droits perçus. Ces revenus sont réinvestis dans la prestation de services et aident Parcs Canada à offrir davantage de possibilités aux visiteurs dans tout le pays.
- Pour soutenir les efforts du gouvernement visant à réduire la propagation de la COVID-19 et à aplatir la courbe de la pandémie, Parcs Canada a temporairement suspendu les services aux visiteurs et l'accès à tous les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation du 19 mars au 1<sup>er</sup> juin 2020 afin de se conformer aux directives des autorités de santé publique.
- Cette action était sans précédent, tout comme les mesures mises en œuvre par l'Agence pour s'assurer que les services essentiels tels que le contrôle des avalanches, la recherche et le sauvetage, l'entretien des routes, l'application de la loi et les principaux services municipaux se poursuivent et soient adaptés pour assurer la sécurité de nos employés dans le contexte de la pandémie.
- À compter du 1er juin, l'Agence a commencé à rétablir progressivement les services aux visiteurs dans certains endroits en apportant des modifications visant à atténuer les risques pour la santé et la sécurité, tout en permettant aux Canadiens de profiter des bienfaits pour la santé et le bien-être que procure le fait d'être à l'extérieur dans la nature.
- Les résultats ont été remarquables. Quelque 13,5 millions de Canadiens ont choisi de recréer ou de passer leurs vacances dans des lieux de Parcs Canada partout au pays.



- Cependant, les revenus ont été négativement touchés car que les services aux visiteurs et les expériences payantes ont été réduits durant l'été 2020 et seuls les lieux pouvant être exploités en toute sécurité étaient ouverts aux visites. Cette situation, alliée à la préférence des visiteurs pour des activités de plein air plus sécuritaires et moins coûteuses (par exemple, la randonnée et les aires de fréquentation diurne) reflète les facteurs qui ont une incidence sur les revenus annuels de l'Agence en 2020-2021.
- Ce soutien financier destiné à combler partiellement le manque à gagner de Parcs Canada a permis à l'Agence de poursuivre efficacement ses activités, y compris les niveaux de dotation permanents et saisonniers, de gérer les risques liés à la COVID-19 pour les visiteurs et les employés, et de continuer à composer avec l'incertitude en adaptant continuellement les services aux visiteurs et les opérations afin que les Canadiens puissent profiter en toute sécurité des bienfaits du plein air en accédant aux parcs nationaux, aux lieux historiques et aux aires marines de conservation.
- En outre, l'Agence a demandé et reçu l'autorisation et le financement permettant de fournir un allègement des loyers aux exploitants commerciaux durement touchés dans les lieux de Parcs Canada, parallèlement au soutien fourni au titre du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Ce soutien a été capital pour les entreprises de tourisme dans les lieux de Parcs Canada dans tout le pays.
- Parcs Canada génère des revenus annuels d'environ 177 millions de dollars, qu'il tire principalement des services aux visiteurs, des accords sur les biens immobiliers commerciaux et de la vente de permis et d'autres biens et services. Ces revenus servent à soutenir les activités de base et les activités courantes.
- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de Parcs Canada comprend un montant jusqu'à 74,1 millions de dollars pour combler partiellement le manque à gagner prévu au chapitre des revenus tirés des visites et des baux commerciaux ainsi que des permis d'occupation pour les six premiers mois de 2020-2021. Plus précisément, ce financement comprend les deux éléments suivants :
  - Tout d'abord, jusqu'à 68,4 millions de dollars ont été retenus comme des revenus qui risquaient de ne pas être tirés des services aux visiteurs entre le 1er avril et le 30 septembre 2020. Ce montant représente un maximum qui pourrait être mis à la disposition de l'Agence. On y soustraira le montant des revenus perçus et une partie du manque à gagner que l'Agence financera à l'interne grâce aux économies réalisées.
  - Ensuite, jusqu'à 5,7 millions de dollars ont été mis de côté pour la remise de loyer aux locataires commerciaux dans les parcs nationaux et les lieux historiques, parallèlement au programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC).



- L'Agence est en train de terminer ses rapports financiers sur les revenus perçus et les économies réalisées, et le montant à fournir sera confirmé prochainement auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- En termes de visites, les revenus perçus au cours des six premiers mois ont totalisé 23 millions de dollars, soit seulement 35% par rapport aux niveaux de 2019. Alors que le nombre de visites est resté relativement élevé, à 66% des niveaux de 2019, les revenus ont été affectés de manière disproportionnée car les visiteurs ont opté pour des activités moins coûteuses et autonomes telles que la randonnée et le vélo.
- L'Agence continue à surveiller le risque potentiel de perte de revenus pour le reste de l'exercice financier et à évaluer l'incidence financière sur les exploitants commerciaux et les mesures d'atténuation.

## **2- Financement de la lutte contre les infestations de dendroctone du pin ponderosa : 2,2 millions de dollars**

- Le parc national de Jasper surveille et gère le dendroctone du pin ponderosa depuis qu'il a été enregistré pour la première fois dans le parc en 1999.
- Des recherches récentes montrent que le début de l'infestation a probablement été ralenti par les efforts de lutte, et que les températures froides prolongées des hivers 2019 et 2020 ont renforcé l'effet de contrôle sur les populations de dendroctones du pin ponderosa. Bien que les résultats de la recherche soient les bienvenus, il reste encore beaucoup de travail à faire pour atténuer les effets du dendroctone du pin ponderosa, en particulier dans les forêts entourant les communautés situées dans les parcs nationaux des Rocheuses (Jasper, Banff, Kootenay et Yoho), ainsi que celles qui jouxtent les forêts provinciales sensibles.
- Le financement permettra d'atténuer les effets de l'infestation de dendroctone du pin ponderosa en Alberta, soutenir la recherche pour améliorer les pratiques de gestion du dendroctone et atténuer les effets liés au dendroctone du pin ponderosa dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses. L'initiative permettra également au gouvernement, aux universités, à l'industrie et aux autres intervenants de continuer à travailler ensemble pour protéger les forêts et les collectivités du Canada, et soutenir l'économie.
- Des travaux sont en cours. Plus précisément, Parcs Canada :
  - a étendu, en partenariat avec la municipalité de Jasper, le programme « FireSmart » pour réduire les risques d'incendie provoqués par les arbres tués par le dendroctone du pin ponderosa;





- a établi des contrats pour assurer l'abattage des arbres dangereux dans deux grands terrains de camping du parc national de Jasper;
- commence, en collaboration avec le Forum autochtone de Jasper, à travailler sur le plan d'action visant à réduire les risques d'incendie dans la zone d'utilisation culturelle de Jasper;
- entreprend l'ingénierie de nouvelles méthodes de suppression et de protection contre les incendies pour les communautés des parcs nationaux touchés (par exemple, des systèmes d'extinction des incendies à haut volume).

### **3- Report de 7 millions de dollars pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada, à l'appui d'une entente sur les répercussions et les avantages conclue avec la Première Nation du Dehcho et de la création de la réserve de parc national Nahanni**

- En 2017, Parcs Canada a eu accès aux fonds prévus dans le budget de 2016 pour étendre les réseaux de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation du Canada. Ce financement comprenait une subvention unique de 3 millions de dollars payable aux Premières Nations du Dehcho lors de la signature d'une entente sur les répercussions et les avantages (ERA) pour la réserve de parc national Nahanni.
- En 2018, Parcs Canada a eu accès aux fonds prévus dans le budget de 2018 pour porter la subvention initiale à 10 millions de dollars afin de soutenir la conclusion de l'ERA pour la réserve de parc national Nahanni.
- D'autres négociations avec les Premières Nations du Dehcho étaient nécessaires. Par conséquent, Parcs Canada n'était pas en mesure de procéder au paiement de la subvention de 10 millions de dollars aux Premières Nations du Dehcho avant le 31 mars 2019.
- Une demande de report a été approuvée en 2019 pour le montant de la subvention initiale de 3 millions de dollars et, pour des questions de calendrier, une demande de report distincte a dû être faite pour le financement de la subvention de 7 millions de dollars, de sorte que la totalité des 10 millions de dollars soit disponible en 2020-2021.
- Parcs Canada espère conclure les négociations d'ici la fin de 2021.

### **4- Transferts – Augmentation totale de 0,6 million de dollars**

#### **A. Transfert de Pêches et Océans Canada à diverses organisations pour répondre aux préoccupations des Autochtones concernant la santé globale de la mer des Salish : 94 788 \$**

Ce transfert est lié à l'une des initiatives entreprises dans le cadre du projet d'expansion de l'oléoduc Trans Mountain. L'initiative de la mer des Salish vise à



répondre aux préoccupations des Autochtones concernant les répercussions cumulatives sur la mer des Salish. Parcs Canada participera à la fonction de secrétariat dirigée par Pêches et Océans Canada dont l'objectif sera de guider et de faciliter la détermination des composantes valorisées de l'écosystème ainsi que de soutenir les conseils relatifs à la détermination de projets immédiats et des besoins en matière de capacité de groupes autochtones.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total	Permanent
<i>ETP</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>		<i>0</i>
<b>Total du nouveau financement</b>	<b>94 788 \$</b>	<b>94 788 \$</b>	<b>94 788 \$</b>	<b>94 788 \$</b>	<b>94 788 \$</b>	<b>473 940 \$</b>	<b>-</b>

**B. Transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor à diverses organisations pour des approches novatrices visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités gouvernementales : 350 000 \$**

Ce transfert fait partie du Fonds pour un gouvernement vert qui a été créé pour fournir un financement sur une base compétitive aux ministères afin qu'ils puissent explorer et faire connaître des approches novatrices pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités gouvernementales. Le financement est destiné à trois projets distincts, comme suit :

Projet	2020-2021
Initiative d'écologisation des logements dans le Nord	75 000 \$
Ranch Ya Ha Tinda	220 000 \$
Réseau de panneaux solaires sur le terrain de camping de Kejimkujik	55 000 \$
<b>Total</b>	<b>350 000 \$</b>

**Projet 1 : Initiative d'écologisation des logements dans le Nord – 75 000 \$**

*Financement d'un projet visant à concevoir des maisons individuelles et collectives reproductibles, à haute efficacité énergétique et pratiques pour les communautés de l'Arctique.*

L'objectif de ce projet est de construire une unité résidentielle à haute efficacité, prête pour atteindre un rendement énergétique net zéro, qui soutient les objectifs de réduction des émissions de carbone de Parcs Canada. Le projet aboutira à une conception durable et résiliente, à la fois reproductible et pratique dans le contexte nordique. Ce projet servira à démontrer la mise en œuvre pratique de normes de conception à haute efficacité qui améliorent le confort et la santé des occupants et offrent de réels avantages en termes de coût du cycle de vie. En fin de compte, ce projet orientera la stratégie de l'Agence concernant le remplacement de notre parc de logements vieillissants et inefficaces et visant à répondre à la demande croissante de



logements pour le personnel. Les résultats seront partagés avec tous les ministères fédéraux opérant dans le Nord et les autres niveaux de gouvernement (y compris les entités autochtones, territoriales et municipales) qui ont des besoins en matière de logement pour le personnel.

### **Projet 2 : Ranch Ya Ha Tinda – 220 000 \$**

*Financement d'un projet d'installation d'un microréseau solaire pour compléter l'alimentation électrique des bâtiments du ranch Ya Ha Tinda, donnant à l'installation un système hybride d'énergie solaire et de générateur diesel.*

Pour faire fonctionner ce ranch en activité, y compris ses quatre maisons, son hangar de travail, sa cabane historique et sa grange, l'électricité est fournie par un générateur diesel, qui fonctionne actuellement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. L'équipe de gestion des actifs de l'unité de gestion de Banff propose d'installer une énergie solaire renouvelable afin de réduire la dépendance à l'égard de l'électricité fournie par le générateur diesel, tout en maintenant l'approvisionnement continu en électricité des bâtiments du ranch. Pour cet emplacement unique hors réseau, le projet prévoit de produire suffisamment d'énergie solaire renouvelable pour répondre à la demande électrique estimée de l'installation au printemps et en été afin de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (compensation des émissions de portée 1). Cette proposition offre des avantages supplémentaires tels que la réduction de la consommation de diesel et des frais de livraison associés, qui sont importants en raison des défis logistiques que représente l'approvisionnement en carburant de cette région éloignée. Les estimations indiquent que le projet d'énergie solaire renouvelable permettrait d'économiser environ 21 000 dollars par an en termes de consommation et de livraison du diesel. Parmi les autres avantages, citons la réduction des besoins de réparation et d'entretien du générateur et la diminution de la pollution sonore associée. Le générateur, qui fournit une électricité sûre et fiable, doit être conservé pour surmonter les difficultés liées à l'intermittence de l'énergie solaire.

### **Projet 3 : Réseau de panneaux solaires sur le terrain de camping de Kejimkujik – 55 000 \$**

*Financement d'un projet de construction d'un panneau solaire photovoltaïque avec un compteur net au parc national et au lieu historique national Kejimkujik, afin de compenser la consommation électrique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc.*

Parcs Canada investit 8 millions de dollars dans un projet de recapitalisation des biens du terrain de camping de Kejimkujik qui améliorera l'efficacité des installations grâce au regroupement des biens et au changement de combustible (à partir de l'automne 2019 pour se terminer au printemps 2021). Cependant, les fonds du projet de recapitalisation ne tiennent pas compte de la consommation importante d'électricité des utilisateurs du parc dans les 200 campings électrifiés. Cette utilisation par les visiteurs contribue aux émissions de gaz à effet de serre de Parcs Canada, mais l'Agence n'a qu'une influence limitée pour contrôler ou réduire la



quantité d'électricité consommée par les campeurs (chauffages, climatiseurs, réfrigérateurs des véhicules récréatifs, etc.) Le projet proposé est un delta vert visant à installer un important panneau solaire photovoltaïque à comptage net relié au réseau pour compenser la consommation des utilisateurs du parc.

**C. Transfert du ministère des Transports à diverses organisations afin de fournir un financement opérationnel pour mener une évaluation des risques liés aux changements climatiques par le biais du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport : 108 213 \$**

Ce transfert s'inscrit dans l'initiative de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport de Transports Canada. Cette initiative permet à Transports Canada de soutenir la conduite d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de solutions d'adaptation potentielles pour les ressources de transport appartenant au gouvernement fédéral ou gérées par celui-ci. Parcs Canada poursuivra son travail d'évaluation des vulnérabilités côtières à long terme, de collecte de données et de validation des modèles hydrographiques pour le sentier du Golfe qui traverse le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sentier de la promenade du Golfe de l'Île-du-Prince-Édouard est la quatrième initiative du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport. L'initiative du sentier de la promenade du Golfe consiste à élaborer une évaluation et un guide de programme à long terme basés sur les risques pour les travaux le long de la promenade du Golfe est et ouest, du chemin Graham et du chemin Greenwich afin de s'assurer que tous les coûts d'investissement futurs associés à la réhabilitation permettent d'augmenter au maximum la résilience aux changements climatiques et la durée de vie des actifs. Cette initiative a reçu un total de 830 000 dollars sur quatre ans. Les travaux ont commencé en 2018-2019 et le rapport final est attendu pour le 31 mars 2022. Les travaux seront achevés grâce au financement de 2020-2021 et de 2021-2022.

## Agence Parcs Canada

### Sommaire de l'organisation

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses		Autorisations proposées à ce jour
		Transferts	Rajustements (dollars)	
<b>Dépenses budgétaires</b>				
<b>Crédits</b>				
1b Dépenses du programme	1 227 913 557	553 001	83 237 392	1 311 703 950
5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	9 992 000	.....	.....	9 992 000
<b>Total des crédits</b>	<b>1 237 905 557</b>	<b>553 001</b>	<b>83 237 392</b>	<b>1 321 695 950</b>
Total des postes législatifs	224 056 040	.....	90 180	224 146 220
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>1 461 961 597</b>	<b>553 001</b>	<b>83 327 572</b>	<b>1 545 842 170</b>

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor - <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>.

### Explication du besoin (dollars)

#### Dépenses budgétaires

##### Crédits à adopter

Fonds pour maintenir les opérations (COVID-19)	Crédit 1b	<b>74 100 000</b>
Fonds pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	Crédit 1b	<b>7 000 000</b>
Fonds pour lutter contre les infestations par le dendroctone du pin ponderosa (poste horizontal)	Crédit 1b	<b>2 137 392</b>

##### Total des crédits à adopter

**83 237 392**

##### Total des crédits législatifs

**90 180**

##### Transferts

Transferts provenant d'autres organisations

Transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor à diverses organisations pour appuyer des approches novatrices de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations gouvernementales	Crédit 1b	<b>350 000</b>
Transfert du ministère des Transports à diverses organisations pour fournir un financement de soutien destinée à la réalisation d'une évaluation des risques climatiques dans le cadre du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport	Crédit 1b	<b>108 213</b>
Transfert du ministère des Pêches et des Océans à diverses organisations pour répondre aux préoccupations des Autochtones sur la santé globale de la mer des Salish	Crédit 1b	<b>94 788</b>

##### Total des transferts

**553 001**

##### Total des dépenses budgétaires

**83 880 573**

**Liste des paiements de transfert**

	<b>Budgets des dépenses à ce jour</b>	<b>Présent budget supplémentaire des dépenses</b> (dollars)	<b>Budgets des dépenses révisés</b>
<b>Subventions</b>			
Subvention aux Premières Nations Dehcho	.....	7 000 000	7 000 000
<b>Contributions</b>			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	15 835 443	600 000	16 435 443

**Énumération des autorisations législatives**

	<b>Autorisations à ce jour</b>	<b>Présent budget supplémentaire des dépenses</b> (dollars)	<b>Autorisations proposées</b>
<b>Budgétaire</b>			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54 062 963	90 180	54 153 143



# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2020-2021

## Prévisions législatives

	Autorisations à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses  (dollars)	Autorisations proposées
<b>Budgétaire</b>			
Agence Parcs Canada			
Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	169 993 077	. . . . .	169 993 077
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54 062 963	90 180	54 153 143
<b>Total budgétaire</b>	<b>224 056 040</b>	<b>90 180</b>	<b>224 146 220</b>



# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2020-2021

## Dépenses par programme ou par objet

Budgetaire	Budgets des dépenses à ce jour	Présent budget supplémentaire des dépenses				Total	Budgets des dépenses révisés
		Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions		
				(dollars)			
<b>Agence Parcs Canada</b>							
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 143 142 209	73 137 896	550 000	7 600 000	.....	81 287 896	1 224 430 105
Services internes	105 608 939	2 592 677	.....	.....	.....	2 592 677	108 201 616
<b>Total</b>	<b>1 248 751 148</b>	<b>75 730 573</b>	<b>550 000</b>	<b>7 600 000</b>	.....	<b>83 880 573</b>	<b>1 332 631 721</b>
<b>Total budgétaire</b>	<b>1 248 751 148</b>	<b>75 730 573</b>	<b>550 000</b>	<b>7 600 000</b>	.....	<b>83 880 573</b>	<b>1 332 631 721</b>

# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2020-2021

## Dépenses budgétaires par article courant de dépense

Ce tableau indique les prévisions de dépenses globales par article courant de dépense qui inclut les types de biens ou de services qui doivent être acquis ou les paiements de transfert à effectuer et les fonds à valoir sur le crédit

Définitions des articles courants disponibles à: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-gwcoa/2021/7-fra.html>

### Dépenses budgétaires par article courant de dépense

	Personnel	Transports et communications	Information	Services professionnels et spéciaux	Location	Achat de services de réparation et d'entretien	Services publics, fournitures et approvisionnements	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	Acquisition de machines et de matériel	Paiements de transfert	Service de la dette publique	Autres subventions et paiements	Moins : Recettes et autres réductions	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Agence Parcs Canada	510 968	1 941 758	872 848	19 126 405	2 297 821	2 825 465	5 161 340	40 586 275	2 957 693	7 600 000	.....	.....	.....	83 880 573
<b>Total</b>	<b>510 968</b>	<b>1 941 758</b>	<b>872 848</b>	<b>19 126 405</b>	<b>2 297 821</b>	<b>2 825 465</b>	<b>5 161 340</b>	<b>40 586 275</b>	<b>2 957 693</b>	<b>7 600 000</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>	<b>.....</b>	<b>83 880 573</b>

## Postes horizontaux

Les postes inscrits dans ce tableau sont des initiatives horizontales et des postes financés conjointement. Ces deux types de postes horizontaux concernent deux organisations ou plus ayant une entente de financement officielle [CAVIARDÉ]

Dans le cadre des initiatives horizontales, les organisations travaillent en partenariat en vue d'atteindre des résultats communs. Dans le cadre des postes financés conjointement, les organisations reçoivent un financement supplémentaire, et chacune contribue de manière indépendante à la réalisation des objectifs énoncés.

### Postes horizontaux

Organisation	Montant
	(dollars)
Fonds pour lutter contre les infestations par le dendroctone du pin ponderosa	
Agence Parcs Canada	2 137 392
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses de fonctionnement pour atténuer les répercussions dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses, réduire le risque d'incendie en enlevant les arbres morts, améliorer les systèmes de protection contre les incendies dans les zones touchées et recueillir des données.</li> </ul>	



## **MESURES DE PROTECTION DU CARIBOU DANS LE PARC NATIONAL JASPER**

(Données à jour en date du 20 novembre 2020)

### **QUESTION**

- Parcs Canada exécute un programme de conservation permanent qui vise à sauvegarder les hardes de caribous des bois du parc national Jasper et à favoriser leur rétablissement jusqu'à des niveaux leur permettant d'accéder à l'autosuffisance. Il examine actuellement la faisabilité de mesures d'augmentation de l'effectif des hardes afin de soutenir la croissance démographique de cette espèce emblématique.

### **POINTS À RETENIR**

- Parcs Canada est résolu à préserver les parcs nationaux et à protéger les espèces sauvages qui en font partie intégrante. Il exécute un programme de conservation permanent qui vise à sauvegarder les hardes de caribous des bois du parc national Jasper et à favoriser leur rétablissement jusqu'à des niveaux leur permettant d'accéder à l'autosuffisance.
- Récemment, Parcs Canada a fait savoir aux intervenants, aux partenaires et à la population canadienne que la harde de caribous des bois de la vallée de la Maligne n'est plus présente dans ce secteur du parc national Jasper. Cette annonce a été faite à l'issue de plusieurs recensements aériens réalisés depuis 2018.
- Les mesures de protection de l'habitat et les fermetures de secteur resteront en place dans la vallée de la Maligne, y compris le report de l'accès hivernal, mais certaines modifications y seront apportées. En effet, cette année, Parcs Canada rajustera les limites du territoire frappé d'une interdiction d'accès hivernal dans le secteur de la Maligne afin d'y permettre la tenue d'activités récréatives limitées, tout en préservant 96 % de l'étendue visée par la fermeture saisonnière du secteur Maligne-Brazeau, laquelle permet à de vastes parcelles du parc de rester à l'abri de toute perturbation d'origine humaine pendant quatre mois de l'année. Parcs Canada continuera de surveiller ces secteurs. La fermeture sera réévaluée et pourrait être instituée de nouveau en tout temps s'il est jugé approprié de le faire.
- Parcs Canada explore la possibilité d'augmenter l'effectif de la harde afin de soutenir la croissance démographique de cette espèce emblématique. Il étudie la faisabilité d'un programme d'élevage de conservation du caribou, et il est maintenant parvenu au stade où sa proposition sera soumise à l'examen d'experts externes avant qu'une décision ne soit prise.

### **CONTEXTE OU SITUATION ACTUELLE**

- En septembre 2020, Parcs Canada a pris contact avec les intervenants et a ajouté du contenu sur son site Web pour annoncer que la harde de caribous de la vallée de la Maligne n'était plus présente dans le secteur et que toutes les données recueillies portaient à croire qu'elle avait fonctionnellement disparu.



- Au cours de cinq recensements aériens distincts réalisés dans la vallée de la Maligne (trois à l'automne 2018 et deux à l'automne 2019), il n'a pas été possible de repérer de caribous ou de pistes de caribous. Dans le parc national Jasper, les recensements annuels des hardes de caribous se font du haut des airs, et les recenseurs comptent le nombre de bêtes qu'ils observent.
- Parcs Canada exécute un programme de conservation permanent qui vise à réduire le plus possible les menaces auxquelles sont exposées les hardes de caribous des bois du parc national Jasper ainsi qu'à soutenir la croissance des hardes jusqu'à des niveaux leur permettant d'assurer leur autosuffisance.
- Les recherches révèlent que le déclin des hardes de caribous de la partie sud du parc national Jasper (celles de la Brazeau, de la vallée Tonquin et de la Maligne) est attribuable principalement à la mort de caribous adultes. Après avoir étudié les causes de cette mortalité, Parcs Canada a pris des mesures pour réduire le plus grand nombre de menaces possible :
  - Il gère la mortalité routière différemment depuis 2006 pour prévenir la croissance des populations de prédateurs;
  - L'accès aux territoires occupés par le caribou est interdit en hiver, pour éviter que les pistes tracées par les humains et les routes ne facilitent l'accès des loups aux hardes;
  - Des lignes directrices sur les vols en hélicoptère ont été instaurées pour protéger le caribou contre les perturbations causées par les aéronefs;
  - Des panneaux d'avertissement et des limites de vitesse sont en place pour protéger les caribous contre les collisions routières.
- Ces mesures ont créé des conditions propices à la survie et au rétablissement du caribou. Le parc national Jasper renferme de vastes étendues naturelles qui peuvent servir d'habitat au caribou, et les conditions sont favorables au rétablissement de l'espèce :
  - Les populations de wapitis sont à un niveau tel qu'elles ne favorisent pas la croissance des populations de prédateurs;
  - Les populations de loups sont à des niveaux où elles ne représentent plus un obstacle important à la santé et à la viabilité des hardes.
- Parcs Canada explore la faisabilité d'un programme d'élevage de conservation du caribou, et il soumettra bientôt une proposition à l'examen d'un groupe d'experts externes avant qu'une décision ne soit prise.
- Les mesures de rétablissement mises en place pour le caribou dans le parc national Jasper sont encadrées par le *Programme de rétablissement de la population des montagnes du Sud du caribou des bois* (2014) et le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Jasper* (2017), qui ont tous deux été élaborés en collaboration avec des partenaires autochtones, des intervenants locaux et régionaux ainsi que des organismes provinciaux et fédéraux.



## CARIBOU DES MONTAGNES DU SUD

### ENJEUX

- L'Agence Parcs Canada est responsable de la protection et du rétablissement du caribou des montagnes du Sud qui fréquente les endroits qu'elle administre.
- Les populations de caribous des montagnes du Sud présentes en Alberta et en Colombie-Britannique ont radicalement décliné dans l'ensemble de leur aire de répartition. Elles sont inscrites sur la liste des espèces menacées de la *Loi sur les espèces en péril*. Les aires de répartition de deux hardes se chevauchent dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers. Cinq hardes se sont toujours trouvées dans les parcs nationaux Jasper et Banff. La plupart des hardes fréquentant les parcs nationaux sont trop petites pour se rétablir seules, et dans les dernières années, la harde du parc national Banff (2009) et celle de la Maligne au parc national Jasper (2020) ont disparu. Ceci a attiré l'attention des médias et soulevé des questions à l'égard des plans de rétablissement élaborés par l'Agence. Trois hardes, soit celles de la Maligne, de la vallée Tonquin et de la Brazeau, se retrouvent toujours au parc national Jasper.

### POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada a pris des mesures concrètes pour réduire les menaces qui pèsent sur le caribou des montagnes du Sud et créer de meilleures conditions à leur survie et à leur rétablissement, notamment grâce à un financement de 1,5 M\$ octroyé dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel.
- Les mesures de conservations mises en place comprennent la fixation de limites de vitesse, l'établissement de restrictions sur la randonnée et les déplacements aériens ainsi que l'imposition de restrictions d'accès des prédateurs comme moyen d'empêcher ceux-ci d'atteindre facilement le territoire du caribou en hiver. Ces mesures ont permis d'atténuer quatre des cinq principales menaces pesant sur le caribou des montagnes du Sud fréquentant les parcs nationaux en plus de créer dans le parc national Jasper les conditions nécessaires pour favoriser la croissance des populations de caribous.
- La cinquième menace est la petite taille de la population. En raison de leur nombre limité, les caribous ne peuvent pas se rétablir seuls. En collaboration avec des partenaires et des experts, Parcs Canada a préparé une proposition de projet préliminaire visant le rétablissement des hardes de caribous fréquentant le parc national Jasper. L'Agence en est maintenant à l'étape où la proposition fera l'objet d'un examen par des experts externes avant la prise d'autres mesures.
- Le rétablissement des hardes de caribou des montagnes du Sud qui chevauchent les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers est étroitement lié à la gestion de l'espèce et de son habitat sur les terres provinciales adjacentes aux parcs. Parcs



Canada travaille en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique pour déterminer les prochaines étapes du rétablissement de ces hardes.

## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Le caribou des montagnes du Sud a été désigné comme l'une des six « espèces prioritaires » dans le cadre de l'initiative fédérale Patrimoine naturel.
- La harde du parc national Banff est disparue en 2009 à la suite d'une avalanche qui a tué les cinq derniers membres. La harde de la Maligne au parc national Jasper est maintenant considérée comme disparue étant donné que plusieurs enquêtes menées en 2018, 2019 et 2020 pour retrouver des caribous ou des pistes de l'espèce se sont révélées infructueuses.
  - La harde de la vallée Tonquin compte environ 45 caribous et celle de la Brazeau, moins de 15 individus.
  - La harde de l'À la Pêche, qui est formée de quelque 150 bêtes, est considérée comme partiellement migratrice et vit aux environs de la limite nord du parc national Jasper. Cette limite est gérée et surveillée principalement par le gouvernement de l'Alberta. Certains animaux de la harde fréquentent le parc toute l'année, d'autres restent dans les contreforts des Rocheuses, en Alberta, et, d'autres encore, effectuent des migrations continues entre ces deux secteurs.

## **DÉCLARATION RÉACTIVE/ EN CAS DE QUESTION**

*Restrictions pour l'accès hivernal au parc national Jasper :*

- L'Agence Parcs Canada étudie et évalue continuellement les mesures de conservation afin de s'adapter aux conditions changeantes.
- Parmi les récentes mesures prises pour appuyer la protection de l'habitat du caribou, on compte le recours continu aux fermetures hivernales pour protéger 2 800 km<sup>2</sup> du parc national Jasper de novembre à mars.
- Cette année, l'accès aux collines Bald et aux pentes situées entre les cols Big Shovel et Little Shovel n'est plus restreint. Ce changement redonne l'accès à seulement 6 % du territoire visé par les précédentes fermetures aux visiteurs. Parcs Canada continuera de surveiller ce secteur et sa fermeture sera réévaluée et réinstaurée au besoin.



## **CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE**

### **ENJEUX**

- Les effets des changements climatiques sur les lieux administrés par Parcs Canada sont complexes, et l'Agence s'est engagée à intégrer dans son travail des mesures d'atténuation et d'adaptation.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Les parcs et les aires protégées du Canada font partie d'une « solution naturelle » aux changements climatiques, étant donné que des écosystèmes en santé aident la nature et les gens à s'adapter à ces changements. Ces lieux conservent la biodiversité, protègent les services écosystémiques, relient les paysages, absorbent et stockent le carbone, accroissent les connaissances et la compréhension et inspirent les gens.
- Grâce à des approches écosystémiques à l'atténuation et à l'adaptation, le travail de Parcs Canada offre d'importants avantages qui permettent de faire face aux multiples effets des changements climatiques. Il contribue ainsi non seulement à la conservation de la biodiversité à l'échelle du paysage, mais aussi à la santé et au bien-être de l'être humain.
- Parcs Canada mène d'importantes études dans les aires protégées qui contribuent à notre compréhension des changements climatiques et servent à la détermination de mesures d'adaptation et d'atténuation liées aux changements climatiques, à prendre dans les lieux patrimoniaux protégés.
- Grâce aux 32,2 millions d'hectares de capital naturel des parcs nationaux, les Canadiens bénéficient chaque année de services écosystémiques d'une valeur de 266 milliards de dollars. Ils bénéficient en plus des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- L'Agence s'efforce de mieux comprendre les répercussions actuelles et futures des changements climatiques et d'améliorer sa capacité d'adaptation grâce à diverses initiatives, notamment :
  - des experts de l'Agence codirigent deux groupes de travail formés de gestionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que de partenaires autochtones, de l'industrie et du milieu universitaire afin d'acquérir et de communiquer les connaissances et les pratiques exemplaires en matière d'intendance des lieux patrimoniaux dans le contexte des changements climatiques;





- Parcs Canada a dirigé l'élaboration d'un cadre d'adaptation pour les parcs et les aires protégées en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- en collaboration avec le Centre canadien des services climatiques, une série de résumés climatologiques a été préparée. Ce travail s'appuie sur une série de rapports régionaux et propres au lieu de Parcs Canada qui résumant l'évolution des conditions climatiques dans les lieux patrimoniaux et les effets possibles que pourraient avoir les changements prévus;
- le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et ses partenaires universitaires travaillent de concert à l'évaluation du rétablissement de la végétation des dunes après la tempête tropicale Dorian, afin de mieux comprendre le rétablissement des écosystèmes côtiers à la suite d'événements météorologiques extrêmes;
- l'Agence réalise également des études avec le Service canadien des forêts et d'autres organismes dans le but d'élaborer la série d'Atlas du carbone de Parcs Canada, qui permettra d'évaluer et de cartographier la dynamique du carbone dans les écosystèmes terrestres et aquatiques des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation au Canada.



## PATRIMOINE NATUREL

### ENJEUX

- Dans le Budget de 2018, le gouvernement du Canada a investi un montant sans précédent de 1,3 milliard de dollars dans une initiative de conservation de la nature appelée *Patrimoine naturel du Canada*. Il s'agit du plus gros investissement dans la conservation de la nature de l'histoire canadienne.

### POINTS IMPORTANTS

- L'investissement octroyé dans le cadre de *Patrimoine naturel* aide l'Agence Parcs Canada à s'acquitter de son mandat qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples du patrimoine naturel et culturel du Canada placés sous sa garde.
- Depuis 2018, les efforts soutenus dans la gestion efficace des endroits gérés par l'Agence grâce à l'initiative *Patrimoine naturel* ont permis d'obtenir des résultats concrets en matière de conservation et de réaliser des progrès vers les cibles :
  - En 2020, 86 % des mesures d'intégrité écologique ont été maintenues ou améliorées, ce qui représente une hausse de 4 % depuis 2019. L'Agence est en bonne voie d'atteindre son objectif de 92 % d'ici 2023 et soutiendra les efforts visant à maintenir cette cible;
  - L'Agence continue de préparer des plans d'action visant des espèces multiples propres à un lieu donné pour les espèces en péril et est en voie d'atteindre l'objectif de l'initiative *Patrimoine naturel*, à savoir de mettre en œuvre de 50 % des mesures de rétablissement inscrites aux plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril* d'ici 2023.
- L'Agence a également entamé de nouveaux travaux pour augmenter la connectivité écologique entre les lieux qu'elle gère et d'autres aires protégées et de conservation. Par exemple, depuis le début de l'exercice 2020-2021, plus de 30 initiatives de conservation centrées autour des lieux administrés par Parcs Canada sont en cours afin d'augmenter la connectivité.
- La situation liée à la COVID-19 a permis à de nombreux Canadiens de se rappeler leur amour pour la nature. En s'appuyant sur les assises déjà jetées grâce à l'investissement dans le patrimoine naturel, l'Agence continuera d'améliorer la conservation de la biodiversité et examine comment soutenir l'accès à la nature dans les milieux urbains.

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Dans le cadre de l'initiative *Patrimoine naturel*, Parcs Canada a reçu 220,8 M\$ sur cinq ans afin de soutenir la mise en œuvre de celle-ci.



## ESPÈCES EN PÉRIL

### ENJEUX

- La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril mettent l'accent sur le fait que la conservation de la faune est une responsabilité partagée au Canada.
- Parcs Canada est responsable de la protection et du rétablissement des espèces dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux.
- Parcs Canada collabore avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada, les partenaires autochtones et les gestionnaires des terres adjacentes pour faire avancer le travail de protection et de rétablissement des espèces en péril.

### POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada est un partenaire actif dans la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril.
- Il existe plus de 230 espèces en péril sur les terres et dans les eaux administrées par Parcs Canada, ce qui représente environ 40 p. 100 de toutes les espèces inscrites sur la liste des espèces en péril de la LEP. L'ensemble des six espèces prioritaires se trouvent sur les terres administrées par Parcs Canada, qui gère des programmes de conservation actifs et entretient des relations existantes pour deux des quatre espèces prioritaires de caribou (le caribou boréal et le caribou des montagnes du Sud), ainsi que pour le Tétrás des armoises et le bison des bois, qui figurent également dans la liste des espèces prioritaires.
- Parcs Canada continue d'obtenir des gains en matière de conservation sur le terrain en appliquant des approches multi-espèces fondées sur les écosystèmes et axées sur les menaces, ainsi qu'en collaborant avec les peuples autochtones, les partenaires et les intervenants.
- Parcs Canada a mis au point 21 plans d'action multi-espèces locaux qui prévoient des mesures de rétablissement visant plus de 220 espèces préoccupantes (y compris plus de 127 espèces désignées dans la LEP), dans 42 lieux administrés par Parcs Canada.
- En 2019-2020, Parcs Canada a consacré environ 2,5 M\$ à des projets qui ont permis la mise en œuvre de plus de 60 mesures prévues par les plans d'action pour les espèces en péril.



- Le 5 novembre 2020, Parcs Canada a annoncé la création de la Chaire de recherche de l'Agence en rétablissement des milieux aquatiques en partenariat avec l'Université du Nouveau-Brunswick. La chaire étudie les effets écologiques des travaux entrepris pour conserver ou rétablir les stocks de saumons de l'Atlantique dans les parcs nationaux Fundy, Kouchibouguac et Terra-Nova, ainsi que dans les parcs nationaux du Gros-Morne et des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a pour objet de prévenir la disparition ou l'extinction des espèces sauvages, de faciliter le rétablissement des espèces sauvages en voie de disparition ou menacées, et d'éviter que d'autres espèces deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.
- Encouragé par l'investissement dans l'initiative du *Patrimoine naturel du Canada* en 2018, Parcs Canada a effectué d'autres investissements soutenant des mesures de conservation pour les espèces en péril, a collaboré davantage avec les partenaires autochtones, a élaboré des approches axées sur les changements climatiques pour le rétablissement des espèces en péril et a travaillé avec une efficacité accrue à l'échelle du paysage.
- Les terres et les eaux gérées par Parcs Canada abritent 40 p.100 des 622 espèces en péril inscrites sur la liste de la LEP du Canada, et ce, malgré le fait que ces terres et eaux représentent moins de 5 p. 100 de la superficie totale du pays.
- L'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril met l'accent sur de multiples espèces et écosystèmes. À l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, les efforts de conservation sont axés sur les lieux, les espèces, les secteurs et les menaces qui sont jugés prioritaires dans l'ensemble du Canada. En outre, cette approche, qui est dirigée par ECCC, prévoit un engagement à l'égard de la participation des peuples autochtones et permet aux partenaires de la conservation de collaborer afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les espèces en péril.

### **Espèces notoires dans les parcs :**

#### **Bison**

- Une stratégie nationale axée sur le bison est en cours d'élaboration. Elle élargira le rôle que joue Parcs Canada en tant que chef de file pour la conservation des bisons, établira les priorités et les objectifs relatifs au bison à l'échelle de l'Agence Parcs Canada, assurera la cohésion à l'échelle nationale pour la gestion des hardes de bisons et appuiera le processus de prise de décisions éclairées.

#### **Caribou des montagnes du Sud**

- Parcs Canada a pris des mesures concrètes pour réduire les menaces au caribou des montagnes du Sud et créer des conditions favorables à leur survie et à leur



rétablissement, y compris l'obtention de 1,5 M\$ dans le cadre de l'initiative du Patrimoine naturel. Ces mesures ont atténué efficacement quatre des cinq principales menaces au caribou des montagnes du Sud des parcs nationaux. La menace restante est celle qui est due à la petite taille de la population.

- En collaboration avec des partenaires et des experts, Parcs Canada a mis au point une proposition de projet préliminaire visant à faire grossir les hardes de caribous du parc national Jasper et étudie diverses possibilités.
- Le rétablissement des hardes de caribous des montagnes du Sud dont le territoire s'étend dans le parc national du Mont-Revelstoke et dans le parc national des Glaciers est étroitement lié à la gestion de l'espèce et de son habitat sur les terres provinciales adjacentes aux parcs. Parcs Canada travaille de près avec la province de la Colombie-Britannique afin de déterminer les prochaines étapes pour le rétablissement de ces hardes.

### **Épaulard résident du Sud**

- Parcs Canada protège l'habitat essentiel des épaulards résidents du Sud dans les eaux de la réserve de parc national Pacific Rim et de la réserve de parc national des Îles-Gulf.
- Parcs Canada collabore avec le ministère des Pêches et des Océans, Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour mieux faire connaître les mesures de gestion relatives aux épaulards résidents du Sud et améliorer la conformité à ces mesures.
- Parcs Canada travaille de concert avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement des initiatives ou des programmes de conservation marine dirigés par les Autochtones qui appuient la protection et le rétablissement des épaulards résidents du Sud.



## DENDROCTONE DU PIN PONDEROSA

### ENJEUX

- Le 8 octobre 2020, on a annoncé un financement de 6,9 millions de dollars pour aider les parcs nationaux des Rocheuses (Jasper, Banff, Kootenay et Yoho) à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa, y compris la réduction des risques d'incendie de forêt à l'intérieur et aux environs des localités.

### POINTS IMPORTANTS

- L'Agence Parcs Canada réitère son engagement à l'égard de la gestion du dendroctone du pin ponderosa dans les parcs nationaux et continue de collaborer avec le gouvernement de l'Alberta, Ressources naturelles Canada, les administrations municipales et d'autres intervenants afin d'atténuer les risques économiques, sociaux et environnementaux connexes.
- Compte tenu du financement récemment annoncé, l'Agence augmente le nombre de mesures d'atténuation mises en œuvre pour gérer les répercussions qu'engendre le dendroctone du pin ponderosa et les risques d'incendie connexes, et pour améliorer la santé écologique des écosystèmes de nos forêts.
- Ce travail est en cours. Plus précisément, l'Agence :
  - travaille en partenariat avec la municipalité de Jasper, et élargit la portée du programme Intelli-feu afin de réduire les risques d'incendie qu'occasionnent les arbres tués par les dendroctones du pin ponderosa;
  - conclut des contrats de travail collaboratif (avec Parcs Canada) pour l'enlèvement des arbres dangereux dans deux grands terrains de camping du parc national Jasper;
  - a déjà entrepris, en collaboration avec le Forum des Autochtones du parc national Jasper, l'élaboration d'un plan d'action pour réduire les risques d'incendie dans l'aire culturelle du parc Jasper;
  - a procédé à des travaux d'ingénierie pour développer d'autres méthodes d'extinction des incendies et de protection contre les incendies pour les localités concernées des parcs nationaux (p. ex. systèmes d'extinction d'incendies à volume élevé).

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le parc national Jasper surveille et gère la situation depuis la première apparition du dendroctone du pin ponderosa dans le parc en 1999.
- Selon des recherches récentes, la progression de l'infestation a probablement été ralentie par les mesures de contrôle mises en place. En outre, les longues vagues de



froid des hivers de 2019 et de 2020 ont permis de limiter davantage les populations de dendroctone du pin ponderosa. Bien que ces résultats de recherche soient utiles, il reste beaucoup de travail à faire pour atténuer les effets du dendroctone du pin ponderosa, particulièrement dans les forêts entourant les localités qui se situent à l'intérieur des limites des parcs nationaux des Rocheuses (Jasper, Banff, Kootenay, et Yoho), ainsi que celles qui sont adjacentes aux forêts provinciales vulnérables aux infestations.



## **AGENCE PARCS CANADA** **COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES**

### **QU'EST-CE QUE C'EST?**

Le compte des nouveaux parcs et lieux historiques est un compte à but spécial qui permet à l'Agence de réserver des fonds pour dépenses en capital pour de nouveaux parcs et lieux historiques. Des fonds sont déposés dans ce compte afin de protéger les fonds pour dépenses en capital nécessaires et d'honorer l'engagement pris par l'Agence à l'égard de la création, de l'agrandissement ou de la désignation de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, d'aires marines nationales de conservation ou d'autres aires patrimoniales protégées.

Le compte est financé par les crédits de Parcs Canada (c.-à-d. les sommes affectées à Parcs Canada pour l'établissement et l'exploitation de nouveaux parcs et sites historiques) et la disposition de biens immobiliers de l'Agence ou d'immeubles fédéraux, ainsi que par des cadeaux, des legs et des dons. Les montants retirés du compte sont utilisés principalement pour les raisons suivantes :

- acquérir des biens immobiliers ou des immeubles;
- aménager ou entretenir un parc national, un lieu historique national, une aire marine nationale de conservation ou une autre aire patrimoniale protégée qui est créée, agrandie ou désignée, et faire toute contribution ou tout autre paiement connexe.

### **FONCTIONNEMENT**

[CAVIARDÉ]

(modèle des parcs du Nord, modèle des parcs du Sud et modèle des aires marines nationales de conservation).

Ces modèles comprennent du financement pour la phase d'établissement et la phase continue. Les coûts liés à la phase d'établissement doivent être saisis dans le fonds pour les nouveaux parcs (dépenses de fonctionnement – crédit 1) et le compte des nouveaux parcs et lieux historiques (dépenses en capital – compte à but spécial). Une fois que le parc est opérationnel, les fonds pour la phase continue doivent être transférés dans le budget de services votés de l'unité d'affaires pour que celle-ci puisse les gérer dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Le dépôt de fonds dans le compte des nouveaux parcs et lieux historiques nationaux (le compte à but spécial) doit suivre le processus d'appropriation parlementaire (transfert du crédit des opérations du crédit 1 au crédit 5 du compte des nouveaux parcs et lieux historiques via les processus du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses).





## **SITUATION ACTUELLE**

Les fonds qui se trouvent actuellement dans le compte sont destinés aux parcs suivants (89 millions de dollars) :

- Rouge (51 millions de dollars)
- Lac Supérieur (12 millions de dollars)
- Qausuittuq, Ukkusiksalik, Tallurutiup Imanga, HMS Erebus et HMS Terror (11 millions de dollars)
- Nááts'ihch'oh, Nahanni, Thaidene Néné (10 millions de dollars)
- Gwaii Haanas (1 million de dollars)
- Îles Gulf (3 millions de dollars)
- Monts Mealy (1 million de dollars)



## CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES

### ENJEUX

- Parcs Canada joue un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan du gouvernement du Canada qui consiste à conserver 25 pour cent des terres canadiennes et 25 pour cent des océans du pays d'ici 2025, afin d'atteindre 30 pour cent d'ici 2030.

### POINTS IMPORTANTS

- Les 47 parcs nationaux, un parc urbain national, les aires marines nationales de conservation (AMNC) (eau douce) et d'autres sites protégés de Parcs Canada constituent 3,53 pour cent, ou soit plus d'un quart des 12 pour cent des zones protégées terrestres au pays.
- À l'heure actuelle, les AMNC et les parcs côtiers nationaux de Parcs Canada représentent 2,12 pour cent des 13,81 pour cent d'aires marines et côtières protégées. Sur ces aires totales de 13,81 pour cent, 5,55 pour cent bénéficient d'une protection provisoire dans le bassin de l'Extrême-Arctique, à titre de zone de protection marine (ZPM) de Tuvaijuittuq, en vertu de la *Loi sur les océans*. Parcs Canada et le ministère des Pêches et des Océans collaborent avec les partenaires inuits et les gouvernements territoriaux afin de soutenir les efforts continus de conservation.
- L'approche de Parcs Canada en matière de création de nouvelles aires protégées repose sur la science et le savoir autochtone et s'appuie sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les gouvernements et les collectivités autochtones.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec environ 300 collectivités autochtones et a conclu plus de 30 ententes de collaboration officielles avec des partenaires autochtones au sein de plusieurs structures officielles, notamment des comités de cogestion.
- Le fait que Parcs Canada se soit engagé à élaborer des approches pour permettre aux peuples autochtones d'assumer leur rôle de gardiens traditionnels des terres et des eaux dans les lieux patrimoniaux a incité plusieurs gouvernements et collectivités autochtones à faire part de leur souhait de voir d'autres sites être établis à titre d'AMNC. Voici quelques exemples :
  - demande du conseil Mushkegowuk visant l'établissement d'une AMNC dans l'ouest de la baie d'Hudson;
  - demande des Cris du Québec visant l'établissement d'une AMNC dans l'est de la baie James et près d'une réserve de faune nationale;



- travail du gouvernement du Nunatsiavut pour l'établissement d'une aire protégée et de conservation autochtone dans le nord du Labrador au titre de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*.

## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- La mission de Parcs Canada consistant à créer de nouvelles aires protégées est guidée par le Plan du réseau des parcs nationaux et le Plan du réseau des AMNC. Ces plans visent à assurer la représentation de chacune des 39 régions naturelles terrestres et des 29 régions naturelles marines du Canada par la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles AMNC, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité. Les 47 parcs nationaux représentent actuellement 31 des 39 régions naturelles terrestres du Canada, tandis que les cinq AMNC établies représentent six des 29 régions marines.
- L'Agence Parcs Canada travaille actuellement en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique et la Nation Syilx de l'Okanagan sur un projet de création de réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen. Elle collabore aussi avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et la Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard à l'évaluation de la possibilité de créer une nouvelle réserve de parc national sur l'île Hog et les dunes Sandhills – un cordon d'îles au nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Parcs Canada collabore avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones à des études de faisabilité en vue de la création d'aires marines nationales de conservation dans la région est de la baie James, dans la partie sud du détroit de Georgia en Colombie-Britannique, aux Îles de la Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent, dans le bassin de l'Extrême-Arctique et au large des côtes du Parc national des Monts-Torngat, situé dans le nord du Labrador.



## PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

### ENJEUX

- Le premier plan directeur du parc a été déposé au Parlement en 2019 et le regroupement des terres du parc est maintenant terminé à près de 95 %, les terres ayant été transférées progressivement à Parcs Canada par la province de l'Ontario, Transports Canada et plusieurs municipalités locales depuis 2015. Des négociations avec la Ville de Markham sont en cours pour transférer la plupart des terres restantes qui ont été attribuées à Parcs Canada afin de les inclure dans le parc. En août 2019, la ministre McKenna et le maire de Toronto, John Tory, ont annoncé l'emplacement du centre d'accueil du parc sur des terres que le zoo de Toronto a accordées à Parcs Canada pour qu'elles soient incluses dans le parc. Parcs Canada examine actuellement les soumissions obtenues dans le cadre d'appels d'offres en architecture et en génie pour le centre et un vaste programme de mobilisation du public a été lancé avec des partenaires autochtones et communautaires; le centre devrait ouvrir en 2024. Parcs Canada travaille également à la construction d'environ 50 km de nouveaux sentiers, de toilettes et d'autres installations de base dans le cadre de la finalisation de la création du parc. Maintenant que le regroupement des terres est pratiquement achevé, un comité consultatif du parc nommé par le ministre sera mis sur pied d'ici le début de 2021, avec un processus de nomination ouvert aux membres du public.

### POINTS IMPORTANTS

- Le parc urbain national de la Rouge, premier parc du genre au Canada, protège le patrimoine naturel, culturel et agricole du pays et se trouve à moins d'une heure de route de 20 % de la population canadienne. Une fois le processus d'établissement terminé, le parc occupera une superficie 23 fois supérieure à celle de *Central Park*, à New York. Il figurera parmi les aires protégées urbaines les plus vastes de la planète.
- Depuis 2012, Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le cercle consultatif des Premières Nations dans tous les dossiers qui touchent à l'établissement du parc urbain national de la Rouge et à ses programmes, notamment la conception des sentiers et de l'infrastructure, la remise en état, l'archéologie et les programmes d'éducation.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec une multitude de partenaires communautaires, d'intervenants, de partenaires autochtones, d'agriculteurs du parc, de protecteurs de l'environnement et de résidents à la conception de tous les sentiers et de toutes les infrastructures du parc ainsi que du centre d'accueil, qui est l'élément phare du parc.
- Dans les trois prochaines années, il est prévu qu'un nombre important de nouveaux sentiers, d'agréments pour les visiteurs et de projets de conservation verront le jour,



notamment l'ajout de quelque 50 km de nouveaux sentiers et la plantation de plus de 100 000 arbres et arbustes.

## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Le processus d'établissement du parc urbain national de la Rouge est maintenant parvenu à un stade avancé. Les premiers nouveaux sentiers et les aires de fréquentation diurne du parc ont été inaugurés en 2019 et en 2020 et de nombreux nouveaux sentiers et de nouvelles installations devraient ouvrir au cours des quatre prochaines années.
- En 2017, le gouvernement du Canada a modifié la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* pour faire de l'intégrité écologique la priorité absolue dans la gestion du parc et pour fournir de meilleures garanties aux agriculteurs.
- À cette fin, la ministre responsable de Parcs Canada s'est engagée à signer des baux avec les agriculteurs du parc pour une période pouvant aller jusqu'à 30 ans, afin de leur procurer une stabilité accrue à long terme. Ces baux de longue durée permettent aux agriculteurs de faire des investissements dans des pratiques agricoles durables et de demeurer une importante source d'aliments locaux pour le Grand Toronto.
- Parcs Canada continuera de collaborer avec les agriculteurs afin d'encourager l'élaboration et l'adoption de pratiques agricoles exemplaires, ce qui nous aidera à créer les conditions écologiques souhaitées dans l'ensemble du paysage.
- Le plan directeur du parc urbain national de la Rouge a été déposé le 16 janvier 2019. Pour élaborer ce plan, Parcs Canada a consulté plus de 20 000 personnes et a travaillé en étroite collaboration avec des peuples autochtones, les différents ordres de gouvernement, des protecteurs de l'environnement, des agriculteurs, des résidents et des bénévoles dans le cadre d'un processus de consultations publiques qui figure parmi les plus vastes et les plus importants qu'il ait jamais organisés.
- Le 27 août 2019, le gouvernement du Canada, Parcs Canada et le zoo de Toronto ont annoncé la conclusion d'un accord concernant l'emplacement du futur centre d'accueil du parc. Le bâtiment sera construit sur une parcelle qui, avant d'être ramenée à son état d'origine, faisait partie du terrain de stationnement auxiliaire du zoo de Toronto. Il abritera un centre d'apprentissage, d'orientation et de rassemblement communautaire où étudiants, visiteurs et résidents pourront se renseigner sur le parc urbain national de la Rouge et sur les autres lieux patrimoniaux de Parcs Canada au pays.
- L'intégrité écologique étant désormais enchâssée comme priorité absolue dans la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, Parcs Canada a mis en place un programme très ambitieux de remise en état écologique et de rétablissement d'espèces en péril. C'est dans cette optique que depuis 2014, Parcs Canada a relâché plus de 400 tortues d'espèces menacées dans le parc, a planté plus de 100 000 arbres et arbustes et a créé plus de 80 hectares d'habitat aquatique et forestier.



- La Ville de Toronto est un partenaire important dans l'établissement du parc urbain national de la Rouge et travaille en collaboration avec Parcs Canada sur l'établissement du parc depuis 2012.
- Parcs Canada a travaillé avec la Ville de Toronto pour préserver et sauvegarder un certain nombre de bâtiments patrimoniaux dans la région torontoise du parc national urbain de la Rouge. Parmi ces bâtiments, on peut citer les suivants :
  - **Centre de la faune de Toronto** : Parcs Canada travaille en partenariat avec la Ville de Toronto et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région pour aider à trouver un nouveau foyer à long terme dans le parc national urbain de la Rouge pour le Centre de la faune de Toronto (le plus grand hôpital du Canada pour les animaux sauvages malades et blessés). Dans le cadre de ces travaux, Parcs Canada a travaillé avec tous les partenaires pour restaurer le foyer *Meeno-Reesor Homestead* situé au 6461, avenue Steeles Est. Le bâtiment restauré servira de bureau et de base d'opérations provisoire jusqu'à ce qu'une nouvelle installation adjacente puisse être achevée dans les années à venir.
  - **Maison des Pearse** : Parcs Canada a travaillé en étroite collaboration avec la Ville de Toronto pour s'assurer que la maison des Pearse reste toujours un point de repère important et un centre communautaire dans le parc. À cette fin, en créant le parc, Parcs Canada s'est engagé à garantir que le bâtiment restera le siège de la *Rouge Valley Foundation*, un important organisme local d'éducation et de jeunesse.
- Parcs Canada gère 22 bâtiments à caractère patrimonial dans la région torontoise du parc urbain national de la Rouge, dont certaines des dernières fermes et granges actives de la ville de Toronto. D'ici 2025, on estime que Parcs Canada aura investi 3 millions de dollars dans la restauration, l'entretien et la maintenance de certains de ces bâtiments. Les bâtiments sont gérés par Parcs Canada depuis juin 2019, date à laquelle 1 847 hectares de terres dans la région de Toronto ont été transférés à Parcs Canada pour être inclus dans le parc national urbain de la Rouge.
- En outre, le bureau principal de Parcs Canada pour le parc national urbain de la Rouge est situé dans la maison historique Cornell-Campbell au 3620 Kingston Road. Ce bâtiment patrimonial de la ville de Toronto est le fleuron des bureaux de Parcs Canada à Toronto depuis 2013. Bien que son bureau soit situé en dehors du parc national, Parcs Canada a joué un rôle actif dans la commémoration du bâtiment en organisant des événements annuels tels que « Portes ouvertes Toronto » et d'autres événements communautaires importants.



## **EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES REVENUS DE PARCS CANADA**

### **ENJEUX**

- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de Parcs Canada comprend des fonds pour combler le manque à gagner que l'Agence a subi au cours des six premiers mois de l'exercice en raison de l'effet de la pandémie sur les revenus issus des visites et de l'allègement des loyers accordé aux locataires commerciaux.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Parcs Canada est un organisme de service spécial et il conserve les revenus provenant des droits perçus. Ces revenus sont réinvestis dans la prestation de services et aident Parcs Canada à offrir davantage de possibilités aux visiteurs dans tout le pays.
- Pour soutenir les efforts du gouvernement visant à réduire la propagation de la COVID-19 et à aplatir la courbe de la pandémie, Parcs Canada a temporairement suspendu les services aux visiteurs et l'accès à tous les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation du 19 mars au 1<sup>er</sup> juin 2020 afin de se conformer aux directives des autorités de santé publique.
- Cette action était sans précédent, tout comme les mesures mises en œuvre par l'Agence pour s'assurer que les services essentiels tels que le contrôle des avalanches, la recherche et le sauvetage, l'entretien des routes, l'application de la loi et les principaux services municipaux se poursuivent et soient adaptés pour assurer la sécurité de nos employés dans le contexte de la pandémie.
- À compter du 1<sup>er</sup> juin, l'Agence a commencé à rétablir progressivement les services aux visiteurs dans certains endroits en apportant des modifications visant à atténuer les risques pour la santé et la sécurité, tout en permettant aux Canadiens de profiter des bienfaits pour la santé et le bien-être que procure le fait d'être à l'extérieur dans la nature.
- Les résultats ont été remarquables. Quelque 13,5 millions de Canadiens ont choisi de recréer ou de passer leurs vacances dans des lieux de Parcs Canada partout au pays.
- Cependant, les revenus ont été négativement touchés car que les services aux visiteurs et les expériences payantes ont été réduits durant l'été 2020 et seuls les lieux pouvant être exploités en toute sécurité étaient ouverts aux visites. Cette situation, alliée à la préférence des visiteurs pour des activités de plein air plus sécuritaires et moins coûteuses (par exemple, la randonnée et les aires de fréquentation diurne) reflète les facteurs qui ont une incidence sur les revenus annuels de l'Agence en 2020-2021.



- Ce soutien financier destiné à combler partiellement le manque à gagner de Parcs Canada a permis à l'Agence de poursuivre efficacement ses activités, y compris les niveaux de dotation permanents et saisonniers, de gérer les risques liés à la COVID-19 pour les visiteurs et les employés, et de continuer à composer avec l'incertitude en adaptant continuellement les services aux visiteurs et les opérations afin que les Canadiens puissent profiter en toute sécurité des bienfaits du plein air en accédant aux parcs nationaux, aux lieux historiques et aux aires marines de conservation.
- En outre, l'Agence a demandé et reçu l'autorisation et le financement permettant de fournir un allègement des loyers aux exploitants commerciaux durement touchés dans les lieux de Parcs Canada, parallèlement au soutien fourni au titre du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Ce soutien a été capital pour les entreprises de tourisme dans les lieux de Parcs Canada dans tout le pays.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Parcs Canada génère des revenus annuels d'environ 177 millions de dollars, qu'il tire principalement des services aux visiteurs, des accords sur les biens immobiliers commerciaux et de la vente de permis et d'autres biens et services. Ces revenus servent à soutenir les activités de base et les activités courantes.
- Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de Parcs Canada comprend un montant jusqu'à 74,1 millions de dollars pour combler partiellement le manque à gagner prévu au chapitre des revenus tirés des visites et des baux commerciaux ainsi que des permis d'occupation pour les six premiers mois de 2020-2021. Plus précisément, ce financement comprend les deux éléments suivants :
  - Tout d'abord, jusqu'à 68,4 millions de dollars ont été retenus comme des revenus qui risquaient de ne pas être tirés des services aux visiteurs entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2020. Ce montant représente un maximum qui pourrait être mis à la disposition de l'Agence. On y soustraira le montant des revenus perçus et une partie du manque à gagner que l'Agence financera à l'interne grâce aux économies réalisées.
  - Ensuite, jusqu'à 5,7 millions de dollars ont été mis de côté pour la remise de loyer aux locataires commerciaux dans les parcs nationaux et les lieux historiques, parallèlement au programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC).
- L'Agence est en train de terminer ses rapports financiers sur les revenus perçus et les économies réalisées, et le montant à fournir sera confirmé prochainement auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor.





- En termes de visites, les revenus perçus au cours des six premiers mois ont totalisé 23 millions de dollars, soit seulement 35% par rapport aux niveaux de 2019. Alors que le nombre de visites est resté relativement élevé, à 66% des niveaux de 2019, les revenus ont été affectés de manière disproportionnée car les visiteurs ont opté pour des activités moins coûteuses et autonomes telles que la randonnée et le vélo.
- L'Agence continue à surveiller le risque potentiel de perte de revenus pour le reste de l'exercice financier et à évaluer l'incidence financière sur les exploitants commerciaux et les mesures d'atténuation.



## **REPORT DE PAIEMENTS ET ALLÈGEMENT DES LOYERS**

### **ENJEUX**

- Faire le point sur le programme d'allègement et de report de paiements des loyers commerciaux pour les locataires de Parcs Canada.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Conformément au programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'intention des propriétaires fédéraux, Parcs Canada a accordé aux locataires commerciaux admissibles une dispense de 75 % du loyer pour les mois d'avril à août 2020.
- En plus d'alléger les loyers, Parcs Canada a offert aux locataires commerciaux la possibilité de reporter leurs paiements. À l'Agence, les loyers sont calculés sur une base annuelle et la plupart des paiements sont effectués sous forme de versement annuel ou semi-annuel. Le report des paiements a aidé les locataires commerciaux dans la gestion de leur flux de trésorerie.
- Chaque année, des centaines de petites entreprises fournissent d'importants services à des milliers de résidents et des millions de visiteurs des lieux gérés par Parcs Canada aux quatre coins du pays. Elles jouent un rôle vital dans l'économie de leur collectivité; les présentes initiatives les aideront à traverser la tourmente économique causée par la pandémie de COVID-19.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Grâce au programme AUCLC, les entreprises admissibles ont bénéficié d'un allègement de loyer pour les mois d'avril à septembre 2020. Parcs Canada a demandé l'autorisation de prolonger la période d'allègement jusqu'en septembre afin de respecter les dispositions du programme AUCLC.
- Le 9 octobre, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) qui vient remplacer le programme AUCLC. Lorsque de plus amples détails sur la SUCL et les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor seront publiés, nous pourrons déterminer si les organismes fédéraux responsables des biens immobiliers offriront une aide supplémentaire à leurs locataires commerciaux.
- Les reports de loyer commerciaux étaient établis comme suit :
  - Les paiements exigibles du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020 pouvaient être reportés jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020.
  - Les paiements exigibles du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 pouvaient être reportés jusqu'au 4 janvier 2021.



- Seules les entreprises commerciales admissibles et les villes de Banff et de Jasper peuvent bénéficier d'un allègement de loyer. Les locataires et titulaires de permis résidentiels et les autres signataires d'entente, comme les ententes de services publics, ne sont pas touchés.



## **FRÉQUENTATION EN 2020 (1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 SEPTEMBRE)**

(Toutes les données sont à jour en date du 20 novembre 2020)

### **ENJEUX**

- L'Agence Parcs Canada a constaté une baisse de la fréquentation d'avril à septembre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, bien qu'un certain nombre de lieux de Parcs Canada aient reçu beaucoup moins de visiteurs, d'autres ont dépassé d'anciens niveaux records. En tout, quelque 13,5 millions de Canadiens ont visité des lieux de Parcs Canada du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020. Cette affluence équivaut à 66 % des niveaux de fréquentation pour la même période en 2019.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Des millions de Canadiens ont profité en toute sécurité des parcs nationaux, des lieux historiques et des aires marines de conservation cet été et au début de l'automne. Parcs Canada a reçu 13,5 millions de visiteurs du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020.
- En reprenant ses activités, l'objectif premier de l'Agence Parcs Canada était de contribuer à aplatir la courbe de la pandémie de COVID-19 tout en offrant aux Canadiens un accès sûr aux espaces extérieurs et aux bienfaits qu'ils procurent pour la santé et le bien-être. Le principe de fonctionnement de base était d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité des visiteurs, des employés et de tous les Canadiens.
- Malgré les difficultés de fonctionnement causées par la COVID-19, les visiteurs ont vécu des expériences positives. Selon un sondage national mené auprès des visiteurs durant l'été 2020 :
  - 89 % des visiteurs ont apprécié leur visite;
  - 87 % des visiteurs ont choisi de visiter l'endroit parce qu'ils le considéraient comme sécuritaire;
  - 84 % des visiteurs étaient satisfaits des mesures mises en place pour la santé et la sécurité;
  - 82 % des visiteurs ont estimé que la réouverture des parcs/lieux a apporté un sentiment de retour à la normalité.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- La fréquentation des parcs nationaux s'est chiffrée à 8,5 millions de visiteurs, soit 68 % des niveaux de 2019. Juillet et août ont été les mois les plus chargés, avec 5,4 millions de visites, soit 82 % des niveaux de 2019. Certains parcs nationaux ont dépassé d'anciens niveaux records, notamment le parc national Elk Island et le parc national de la Pointe-Pelée.



- De nombreux lieux historiques nationaux n'ont pu être ouverts en toute sécurité pour être pleinement opérationnels durant l'été 2020. La fréquentation totale des lieux historiques s'est chiffrée à 4,9 millions de visiteurs, soit 63 % des niveaux de 2019. La fréquentation des canaux et voies navigables historiques s'est chiffrée à 3,3 millions de visiteurs (95 % des niveaux de 2019) et la fréquentation des lieux historiques non reliés aux voies navigables a été de 1,7 million (38 % des niveaux de 2019).
- La fréquentation a varié d'une région à l'autre. L'Alberta et l'Ontario ont obtenu de bons résultats dans l'ensemble, tandis que l'Atlantique et le nord du Canada ont connu une baisse de fréquentation partiellement attribuable aux restrictions régionales en matière de voyage.

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	CA
Parcs nationaux	-100 %	-100 %	-38 %	-20 %	-16 %	-6 %	-32 %
Lieux historiques nationaux	-100 %	-100 %	-30 %	-39 %	-28 %	-26 %	-37 %
<i>Canaux</i>	-100 %	-100 %	+9 %	-7 %	-1 %	+2 %	-5 %
<i>Tous les autres lieux historiques</i>	-100 %	-100 %	-65 %	-62 %	-53 %	-49 %	-62 %
<b>Parcs Canada dans son ensemble</b>	<b>-100 %</b>	<b>-100 %</b>	<b>-34 %</b>	<b>-27 %</b>	<b>-21 %</b>	<b>-17 %</b>	<b>-34 %</b>

Terre-Neuve-et-Labrador	-78 %	Manitoba, Saskatchewan	-34 %
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard	-57 %	Alberta	-30 %
Québec	-30 %	Colombie-Britannique	-41 %
Ontario	-17 %	Nord (Yukon, Nunavut, T.N.-O.)	-85 %



## **RÉALISATIONS DE PARCS CANADA** **2020-2021**

### **CONSERVATION DE LA NATURE**

- Signature d'un accord fédéral final avec la Première Nation des Dénés Yellowknives pour l'établissement de la réserve de parc national Thaidene Nene.
- Déploiement de personnel chargé de la gestion des incendies pour contribuer aux efforts d'atténuation des feux de forêt dans l'Ouest des États-Unis.
- Transfert de 30 bisons des bois du parc national Elk Island à la République de Sakha de la Fédération de Russie pour établir une population de bisons des bois.
- Établissement de la toute première Chaire de recherche en rétablissement des milieux aquatiques de Parcs Canada.

### **CONSERVATION DU PATRIMOINE**

- Reconnaissance de l'importance historique nationale de deux personnes et de deux événements associés à l'histoire des Noirs au Canada, notamment l'esclavage des peuples africains au Canada.
- Reconnaissance du système des pensionnats autochtones comme un événement important et déterminant de l'histoire du Canada, et désignation de deux anciens sites de pensionnats comme lieux historiques nationaux (l'ancien pensionnat indien de Portage La Prairie au Manitoba, et l'ancien pensionnat indien de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse).

### **RAPPROCHEMENT DES CANADIENS ET DES CANADIENNES ET EXPÉRIENCE DES VISITEURS**

- Prestation de services essentiels aux Canadiens et Canadiennes pendant la pandémie de COVID-19, notamment le contrôle des avalanches et l'entretien des routes, la sauvegarde et la gestion de la faune, l'application de la loi, la recherche et le sauvetage et la gestion de l'eau pour les bassins versants de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec.
- Soutien aux petites entreprises qui paient un loyer commercial, en permettant aux entreprises œuvrant dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux d'avoir accès au même allègement du loyer que celui dont bénéficient les petites entreprises au Canada.
- Après une suspension temporaire des services aux visiteurs, réouverture des lieux de Parcs Canada à la population canadienne et mise en place de mesures d'adaptation pour limiter la propagation de la COVID-19, assurer la sécurité des visiteurs et du personnel, et contribuer à soutenir le tourisme intérieur (13,4 millions de visiteurs).



- Tenue de la Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada, qui incluait des séances de mobilisation virtuelles avec des représentants d'organisations s'intéressant à Parcs Canada et de consultations publiques en ligne à l'échelle nationale, et qui a généré de la rétroaction de la part de plus de 13 000 Canadiens et Canadiennes.
- Installation de plus de 170 bornes de recharge pour véhicules électriques à la disposition des visiteurs dans la plupart des lieux populaires de Parcs Canada.
- Poursuite des efforts de réhabilitation à la suite de la tempête post-tropicale Dorian au site patrimonial Green Gables et au parc national de l'Î.-P.-É., y compris le terrain de camping Cavendish.
- Ouverture partielle du lieu historique national de l'Île-Georges aux visiteurs pendant la saison d'exploitation 2020.

## AUTOCHTONES

- Accès gratuit à tous les sites administrés par Parcs Canada en Saskatchewan pour les citoyens de la Nation métisse de la Saskatchewan, et accès gratuit aux lieux historiques nationaux de Lower Fort Garry et de la Maison-Riel au Manitoba pour les citoyens de la Fédération des Métis du Manitoba.
- Changement de nom symbolique de l'aire de fréquentation diurne du parc national de la Pointe-Pelée de « Pioneer » à « Madbin Jina ».



## RAPPORT MINISTÉRIEL SUR LES RÉSULTATS DE 2019-2020

### ENJEUX

- Communiquer de l'information sur le contenu du Rapport ministériel sur les résultats (RMR) 2019-2020 de Parcs Canada, déposé le 30 novembre 2020.

### POINTS IMPORTANT

- Dans l'ensemble, le rendement de l'Agence en 2019-2020 a été bon. L'Agence a atteint ou dépassé deux cibles, a atteint deux cibles plus tôt que prévu, et est en voie d'atteindre d'autres cibles grâce aux travaux préparatoires effectués cette année, notamment d'importants travaux sur les dossiers d'établissement de nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation, et sur les priorités qui contribuent à la réconciliation avec les peuples autochtones.
- Parmi les réalisations notables en 2019-2020, mentionnons l'établissement d'un nouveau parc national, la réserve de parc national Thaidene Nene, et d'une nouvelle aire marine nationale de conservation, l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga. En outre, l'intégrité écologique dans les parcs nationaux s'améliore lentement et s'approche de la cible que l'Agence doit atteindre en 2022.
- Parcs Canada a continué d'exécuter le plus important programme d'infrastructure que l'Agence a connu au cours des 109 années de son histoire.
- L'Agence s'attend à ce que la pandémie ait certaines répercussions sur l'atteinte de ses résultats prévus pour l'exercice 2020-2021, et elle tient compte de ce facteur et d'autres encore dans la révision de ses cibles de rendement pour cet exercice.

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le RMR rend compte des résultats atteints par l'Agence en 2019-2020 par rapport aux cibles établies dans le Plan ministériel de 2019-2020.

Atteint, dépassé, atteint plus tôt, en voie d'être atteint	Non atteint, données non disponibles
% d'écosystèmes des parcs nationaux dont l'intégrité écologique est préservée ou améliorée (cible pour 2023 : 90 %; résultat : 86 %)	% de régions terrestres représentées dans le réseau de parcs nationaux (cible pour 2020 : 84 %; résultat : 79 %)
N <sup>bre</sup> de lieux, de personnes et d'événements importants pour les Canadiens qui sont officiellement reconnus (cible pour 2021 : 3778; résultat : 3826)	% de régions marines représentées dans le réseau d'aires marines nationales de conservation (cible pour 2020 : 31 %; résultat : 21 %)
% de ressources culturelles placées sous la garde de Parcs Canada qui sont sauvegardées (cible pour 2022 : 90 %; résultat : 68 %)	N <sup>bre</sup> de lieux patrimoniaux gérés de façon coopérative (cible pour 2020 : 23-25; résultat : 20)
Maintien ou accroissement de la fréquentation (cible pour 2020 : 24,7 M; résultat : 24,9 M)	% d'ouvrages patrimoniaux en mauvais état qui ont été améliorés (cible pour 2020 : 60 %; résultat : 45 %)





Atteint, dépassé, atteint plus tôt, en voie d'être atteint	Non atteint, données non disponibles
% de Canadiens qui appuient la protection et la mise en valeur des lieux de Parcs Canada (cible pour 2020 : 78-82 %; résultat : 83 %)	% de néo-Canadiens et de jeunes adultes parmi les visiteurs des lieux patrimoniaux de Parcs Canada (cible pour 2020 : 14 %; résultat : S.O.)
N <sup>bre</sup> de lieux patrimoniaux dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes (cible pour 2021 : 32-39; résultat : 34 %)	% de l'infrastructure contemporaine en mauvais état qui a été améliorée (cible pour 2020 : 60 %; résultat 53 %)



## **INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES FÉDÉRALES**

### **ENJEUX**

- Le gouvernement du Canada s'est engagé à investir dans l'infrastructure des parcs et des lieux historiques nationaux, et aires marines nationales de conservation.
- Le budget 2019 prévoyait un financement de 368 millions de dollars sur deux ans pour des projets d'investissement hautement prioritaires dans tout le pays à compter de 2020-2021.
- Le budget 2019 a servi à prolonger l'engagement du gouvernement envers les lieux de Parcs Canada de fournir 4,2 milliards de dollars à l'Agence au cours des cinq dernières années pour appuyer la réalisation de 985 projets hautement prioritaires visant à protéger et à restaurer les immobilisations dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Parcs Canada est le premier propriétaire foncier fédéral et possède l'un des portefeuilles de biens les plus importants du gouvernement fédéral (plus de 18 000 biens ayant une valeur de remplacement de plus de 26 milliards de dollars).
- Parcs Canada élabore un plan à long terme pour assurer une gestion efficace et une durabilité continue de son portefeuille à la fois vaste et diversifié.
- En investissant dans l'infrastructure, Parcs Canada protège et préserve nos trésors nationaux, tout en stimulant les économies locales et en contribuant à la croissance du secteur touristique.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Au cours des quarante dernières années, Parcs Canada s'est acquitté de la tâche colossale de maintenir en état des biens de son portefeuille. La majeure partie des biens de Parcs Canada sont vieillissants et nécessitent des investissements permanents importants dans la gestion de leur cycle de vie et leur recapitalisation.
- En 2012 et 2017, l'Agence a engagé la société Opus International Consultants (Canada) Ltd. pour l'épauler dans la planification et la mise en œuvre d'un examen national de son portefeuille de biens bâtis. Cet examen a permis de valider l'état général du portefeuille de biens de l'Agence et les besoins financiers permanents pour le maintenir.
- L'Agence envisage de passer à un régime de budgétisation selon la comptabilité d'exercice, une transition dont les effets se répercuteraient bien au-delà de la gestion financière et de la planification des investissements. Elle devrait transformer et améliorer davantage la manière dont l'Agence planifie, priorise et gère les immobilisations de son portefeuille et en rend compte.



## **MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE À PARCS CANADA**

### **ENJEUX**

- En janvier 2020, pour la première fois depuis 2008, Parcs Canada a procédé à des rajustements de ses tarifs. Ces modifications ont été apportées dans le cadre de la mise en œuvre, par l'Agence, de la *Loi sur les frais de service* de 2017. Tous les tarifs ont été augmentés de 2,2 % pour tenir compte de l'inflation. De plus, les droits d'entrée ont été mis à jour dans 21 lieux de Parcs Canada en fonction des améliorations apportées à l'offre d'expériences aux visiteurs.

### **POINTS IMPORTANTS**

- La *Loi sur les frais de service* de 2017 prévoit une plus grande transparence de l'établissement et de l'administration des frais de service dans les ministères et organismes fédéraux. Il faut également améliorer le recouvrement des coûts lorsque les services apportent un avantage largement privé aux particuliers ou aux entreprises. Un rajustement périodique des tarifs pour tenir compte de l'inflation selon l'indice des prix à la consommation est aussi requis selon la Loi.
- L'Agence Parcs Canada a augmenté tous les tarifs de 2,2 % le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour tenir compte de l'inflation. Elle a également augmenté les droits d'entrée dans 21 parcs et lieux historiques en fonction des améliorations apportées à l'offre d'expériences aux visiteurs. Il s'agit des premières augmentations des droits d'entrée de Parcs Canada depuis plus de dix ans.
- Les tarifs de Parcs Canada sont très raisonnables et offrent un bon rapport qualité-prix aux Canadiens. L'Agence réinvestit tous les revenus provenant des droits d'entrée dans les activités. Plus de 20 % du budget de fonctionnement de Parcs Canada proviennent des revenus tirés des droits et frais applicables. Pour offrir des services et des expériences de grande qualité aux Canadiens, un recouvrement raisonnable des coûts, tout en étant abordable pour les particuliers et les familles, est nécessaire, en ce qui concerne les services payants.
- Parcs Canada a mené une consultation nationale sur les tarifs en 2019. La consultation appuyait de nouveaux ajustements des frais pour améliorer le recouvrement des coûts et rapprocher certains frais des taux du marché, en particulier lorsque ces frais entrent par inadvertance en concurrence avec des offres du secteur privé comme le golf et les piscines thermales.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Parcs Canada administre plus de 3 500 différents tarifs qui tombent sous le coup de la *Loi sur les frais de service*. Il s'agit des droits d'admission et des frais d'hébergement,



des frais d'éclusage, des services municipaux, des licences d'exploitation et de divers permis.

- La structure des droits d'entrée de Parcs Canada est fondée sur le niveau de service offert à chaque endroit. Les niveaux de service sont fondés sur le nombre d'heures qu'un visiteur passerait normalement sur place, et sur la variété des programmes, services et installations mis à la disposition des visiteurs.



## PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS (PERI)

### ENJEUX

- Fournir une mise à jour sur les paiements en remplacement d'impôts (PERI) pour Parcs Canada.

### POINTS IMPORTANTS

- Les PERI sont le moyen par lequel le gouvernement fédéral offre une contribution financière aux municipalités pour assumer sa juste part des coûts liés à l'administration des propriétés qui lui appartiennent.
- En vertu de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*, Services publics et Approvisionnement Canada continue de déterminer le montant des PERI et de verser des paiements aux municipalités au nom des ministères.
- En retour, le gouvernement fédéral s'attend à recevoir tous les mêmes services que ceux fournis pour une propriété imposable dans une municipalité donnée (p. ex. aqueduc, eaux usées, collecte de déchets, services d'ambulance, inspections sanitaires, etc.).
- Les coûts associés aux PERI continuent d'augmenter en raison de la demande en développement et en infrastructures municipales, de l'augmentation de la valeur des propriétés et de l'inflation.

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- L'estimation des PERI pour cet exercice (2019-2020) est de 20 millions de dollars pour les propriétés administrées par l'Agence Parcs Canada.
- À mesure que de nouvelles terres seront acquises par l'Agence, les coûts en matière de PERI continueront d'augmenter, ce qui exercera des pressions financières supplémentaires.



## DÉPÔT DES COMPTES PUBLICS 2020

### ENJEUX

- Le président du Conseil du Trésor devrait déposer les Comptes publics du Canada à la fin de novembre 2020. Une fois déposées, les informations soumises par Parcs Canada au receveur général pour inclusion dans les Comptes publics seront rendues publiques.

### POINTS IMPORTANTS

- À chaque exercice, l'Agence soumet des informations au receveur général aux fins d'inclusion dans les Comptes publics du Canada.
- En 2019-2020, Parcs Canada a dépensé un montant de 1,5 milliards de dollars, dont :
  - 589 millions de dollars pour offrir aux visiteurs la possibilité de profiter et d'apprécier les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation de Parcs Canada de manière sécuritaire et enrichissante ;
  - 442 millions de dollars pour la gestion des canaux patrimoniaux, des autoroutes et des lotissements urbains, tels que l'entretien et l'amélioration des barrages des voies navigables ;
  - 220 millions de dollars en investissements de conservation dans nos lieux patrimoniaux au profit des générations présentes et futures.
- Aucune information sensible n'a été soumise par Parcs Canada dans les Comptes publics du Canada 2020 et aucune attention médiatique n'est prévue.

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- À chaque exercice financier, Parcs Canada soumet des renseignements au receveur général aux fins d'inclusion dans les Comptes publics du Canada. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les Comptes publics du Canada doivent être déposés au plus tard le 31 décembre. Peu de temps après leur dépôt à la Chambre des communes, les Comptes publics seront rendus publics sur le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada.
- Parcs Canada a contribué à l'information publiée dans les Comptes publics du Canada 2020 ; les éléments suivants sont mis en évidence à titre d'information :
  - **Autorisations de dépenser non utilisées** : La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* stipule que les crédits approuvés de l'Agence sont en vigueur pour une durée de deux exercices financiers. Ainsi, 213 millions de dollars en autorisations de dépenser non utilisées de 2019-2020 seront disponibles



aux fins d'utilisation en 2020-2021. Les autorisations de dépenser non utilisés résultent principalement des changements de la nature et de la durée des investissements dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation pour les initiatives d'infrastructure liées à la construction de biens immobiliers du patrimoine, du tourisme, des autoroutes et des voies navigables.

- **Acquisition de terrains, de bâtiments et de travaux :** Des acquisitions de terrains, de bâtiments et de travaux d'une valeur de 564 millions de dollars ont été déclarées en 2019-2020 (474 millions de dollars en 2018-2019). Par exemple, des travaux importants, notamment réhabilitation des barrages sur les voies navigables de l'Ontario. L'augmentation de 90 millions de dollars est le résultat du financement des infrastructures reçues par le biais d'investissements limités dans le temps.
- **Passif environnemental :** Parcs Canada a un passif de 73 millions de dollars en 2019-2020 pour 89 sites soupçonnés de contamination. Parcs Canada a élaboré un plan d'action et utilise les évaluations environnementales réalisées par des scientifiques et des spécialistes de Parcs Canada afin de réduire les passifs environnementaux liés à ces sites.
- **Pertes :** Des pertes de 2.6 millions de dollars ont été enregistrées 2019-2020 (2.3 millions de dollars en 2018-2019). L'augmentation est principalement due aux dommages causés à un terrain de camping à la suite de l'ouragan Dorian.
- **Réclamations contre la Couronne :** Des réclamations de 2.3 million de dollars contre la Couronne ont été déclarées en 2019-2020 (1.2 million dollars en 2018-2019).
- **COVID-19 :** La pandémie de COVID-19 n'a eu aucun impact sur les comptes publics 2019-20 de Parcs Canada se terminant le 31 mars 2020.



## **L'EMPLOI DES JEUNES À PARCS CANADA EN 2020**

### **ENJEUX**

- L'Agence Parcs Canada emploie plus de 2 000 jeunes dans les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation dans tout le Canada, chaque année. Durant l'été 2020, en raison des ajustements qu'a exigés la pandémie de COVID-19 et des ressources limitées, moins d'un millier de jeunes ont travaillé dans les lieux gérés par Parcs Canada.
- L'Agence Parcs Canada, qui participe à la Stratégie emploi et compétences jeunesse, est déterminée à employer des jeunes. Elle emploie des jeunes dans les régions urbaines, rurales et éloignées dans tout le Canada. Elle emploie un certain nombre de jeunes qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, entre autres les jeunes autochtones et les jeunes racialisés.

### **POINTS IMPORTANTS**

- L'Agence Parcs Canada est l'un des principaux employeurs de jeunes du gouvernement fédéral. Elle emploie plus de 2 000 jeunes par an dans des régions urbaines, rurales et éloignées du Canada.
- Au cours des quatre dernières années, elle a employé en moyenne 2 200 jeunes par an. Toutefois, en 2020, l'emploi des jeunes a baissé par rapport aux années précédentes, en raison des ajustements, que Parcs Canada a dû apporter à ses activités en raison de la pandémie de COVID-19 et de la réduction des ressources consacrées à l'emploi des jeunes.
- L'Agence s'est engagée à favoriser l'emploi des jeunes et à aider les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et à la progression professionnelle. Elle emploie des jeunes autochtones, des jeunes racialisés, des jeunes en situation de handicap et des jeunes qui se sont heurtés à des obstacles à l'éducation et à l'avancement professionnel. L'Agence Parcs Canada offre aux jeunes un cheminement de carrière dans une grande variété de professions.
- Au 30 septembre 2020, l'effectif à temps plein de Parcs Canada comptait 1 279 employés de moins de 30 ans, ce qui représente 19 % de l'effectif total.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Parcs Canada emploie des jeunes dans une grande variété de professions. Au cours des quatre dernières années, le financement de l'emploi des jeunes est venu de trois sources : le budget de services votés de l'Agence (environ 1 100 jeunes), le programme Jeunesse Canada au travail (environ 200 jeunes) et la Stratégie emploi et compétences jeunesse (emplois verts – entre 500 et 1 300 jeunes). La Stratégie emploi





et compétences jeunesse n'a été que partiellement renouvelée en 2020-2021 et le financement de Parcs Canada n'a pas été inclus dans le renouvellement.

- Parcs Canada a également participé au programme des occasions d'emploi pour les jeunes. Le Secrétariat du Conseil du Trésor dirige ce projet pilote et son but est de soutenir les jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi. De juin 2019 à juin 2020, sept jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi répondant à l'indicateur NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) ont été recrutés à des postes CR-04 au sein de l'Agence.



## **INITIATIVE DE LA MER DES SALISH (IMS)**

### **ENJEUX**

- L'Initiative de la mer des Salish (IMS) se veut une réponse aux préoccupations des Premières Nations à l'égard de l'effet cumulatif des activités humaines en milieu marin. Elle fait partie d'un éventail de mesures d'accommodement financées par le gouvernement du Canada dans le cadre du projet de prolongement de l'oléoduc Trans Mountain (TMX).

### **POINTS IMPORTANT**

- Parcs Canada agit à titre de membre de l'équipe interministérielle principale mise en place par le gouvernement du Canada, qui est chapeautée par Pêches et Océans Canada. L'objectif de l'équipe principale est d'encadrer le processus servant à déterminer les besoins des groupes Autochtones et les composantes valorisées de l'écosystème (CVE), c'est-à-dire des éléments environnementaux ayant une importance culturelle, économique, sociale ou spirituelle.
- L'élaboration des éléments de l'IMS se fera en collaboration avec 33 Premières Nations pour veiller à ce que le savoir, les valeurs et les intérêts autochtones occupent une place centrale dans la conception et le fonctionnement de l'initiative.
- Dans un premier temps (18 à 24 premiers mois), les travaux seront axés sur les besoins à combler dans la capacité des groupes autochtones, les consultations préliminaires avec ces groupes et l'élaboration collaborative du mandat et de la structure de gouvernance. Les effets de la COVID-19 ont entraîné des retards dans l'avancement de ce travail.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- L'objectif de l'IMS est de renforcer les capacités des Premières Nations situées le long du couloir de transport maritime et d'étudier les effets de l'activité humaine sur les écosystèmes marins de l'endroit.
- L'IMS financera trois principales composantes :
  - la capacité technique et scientifique nécessaire pour permettre aux Premières Nations de recueillir des données sur l'environnement, d'exécuter des projets de recherche et d'évaluer l'état de l'écosystème et en assurer le suivi;
  - la mise en place d'une structure administrative dirigée par les Autochtones, avec le soutien de représentants du gouvernement du Canada, chargée de produire des rapports sur les effets cumulatifs de l'activité humaine sur la viabilité de la mer des Salish et formuler des recommandations connexes;
  - l'établissement d'un fonds d'investissement dirigé par les Autochtones visant à générer des revenus de façon autonome et à financer des activités de planification de l'espace marin et d'autres projets permettant d'améliorer la



santé des écosystèmes de la mer des Salish jugés prioritaires par les Premières Nations.

- L'équipe principale du gouvernement du Canada, qui représente 20 ETP, comprend un conseiller maritime de Parcs Canada. Le rôle de l'équipe principale évoluera et se fixera à mesure que l'IMS trouvera ses assises, selon le résultat des consultations auprès des groupes autochtones.
- MPO travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires d'ECCC et de RNCan pour veiller à ce que l'équipe de l'IMS mette à profit, dans la mesure du possible, les organes de gouvernance déjà mis en place dans le cadre de diverses autres mesures d'accommodement liées au projet TMX. L'objectif consiste à améliorer l'échange d'information, à assurer la cohérence des visions et à réduire le plus possible les coûts administratifs.



## **RAVAGEURS FORESTIERS DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA**

### **ENJEUX**

- Les ravageurs forestiers d'origine étrangère ou indigène se trouvent dans de nombreux parcs nationaux. Certains d'entre eux tuent une grande quantité d'arbres et peuvent donc avoir une incidence sur l'intégrité écologique, les espèces en péril, la sécurité des visiteurs et du personnel ainsi que les ressources culturelles et de l'infrastructure.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Les éclosions d'insectes indigènes sont un élément du cycle naturel des forêts qui contribue au renouvellement et à la diversité de celles-ci, notamment dans les régions boréales. Cependant, les changements climatiques ont augmenté l'étendue et la gravité des éclosions d'insectes forestiers tels que le dendroctone du pin ponderosa ou la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'Agence Parcs Canada intervient sur ces éclosions en travaillant avec des partenaires pour atténuer les risques importants posés aux visiteurs, au personnel et aux infrastructures des parcs ainsi qu'aux localités à proximité.
- Les ravageurs forestiers étrangers, comme le puceron lanigère de la pruche, ne font pas partie du cycle naturel des forêts. Parcs Canada applique une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée, soit une initiative globale qui vise à limiter les populations d'espèces indésirables ou les dommages causés par celles-ci, par un ensemble de mesures de prévention, de surveillance et de contrôle (biologique, mécanique ou chimique).

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Le dendroctone du pin ponderosa a envahi le parc national Jasper lorsque la barrière géoclimatique de l'est de cet insecte a été franchie en 2006 et en 2009. L'espèce s'est alors établie dans les forêts de pins tordus latifoliés et de pins gris de l'Alberta. Au parc national Jasper, les temps froids survenus en 2019 et en 2020 ainsi que la baisse d'habitats disponibles ont fait chuter les populations de dendroctone du pin ponderosa, ce qui a ramené l'insecte au taux de population d'avant l'éclosion. Le 8 octobre 2020, on a annoncé l'octroi d'un financement de 6,9 M de \$ pour aider les parcs nationaux des Rocheuses (Banff, Jasper, Kootenay et Yoho) à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets de l'infestation du dendroctone du pin ponderosa, y compris à diminuer les risques de feu de forêt dans les communautés et les environs de celles-ci (programme Intelli-feu).



- Alors qu'une éclosion de tordeuses des bourgeons de l'épinette menace de se produire sur la côte ouest de Terre-Neuve, la direction du parc national du Gros-Morne participe à des discussions avec la province et le Service canadien des forêts relativement à la nécessité de mener une stratégie d'intervention précoce dans le parc et aux conditions de sa réalisation.
- Le parc national et lieu historique national Kejimikujik collabore avec des partenaires pour ralentir la propagation du puceron lanigère de la pruche et réduire les dégâts causés par l'insecte. Depuis sa détection en Nouvelle-Écosse, l'Agence Parcs Canada a mis en œuvre plusieurs mesures. De plus, elle compte investir 1,4 M \$ sur cinq ans pour soutenir davantage les efforts déployés pour protéger les forêts de pruches du Canada se trouvant au parc national et lieu historique national Kejimikujik.



## **PROJET DE RÉSERVE DE PARC NATIONAL DANS LE SUD DE L'OKANAGAN ET DE SIMILKAMEEN**

### **ENJEUX**

- En juillet 2019, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique et la Nation Syilx de l'Okanagan ont signé un protocole d'entente pour : 1) la phase de négociation du processus d'entente sur la création d'une réserve de parc national; 2) les limites géographiques provisoires; et 3) la négociation d'une entente d'établissement d'une telle réserve. Depuis l'automne 2020, les activités se concentrent sur la négociation de cette entente d'établissement.

### **POINTS IMPORTANTS**

- La réserve de parc national proposée dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen protégera un écosystème rare, contribuera à la conservation et à la jouissance de la nature, aidera à sauver les espèces en péril, renforcera la biodiversité, fera progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et préservera les possibilités de poursuite des pratiques culturelles de la Nation Syilx de l'Okanagan.
- Parcs Canada a entrepris des consultations étendues et approfondies auprès des résidents locaux, des intervenants et de tous les Canadiens pour obtenir leur avis sur le projet de réserve de parc national dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen. Ces précieuses informations serviront à la négociation d'une entente d'établissement entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique et la Nation Syilx de l'Okanagan.
- Parcs Canada et ses partenaires s'engagent à continuer de travailler avec les intervenants et les résidents locaux pour tirer parti des possibilités et trouver des solutions aux préoccupations soulevées lors des consultations publiques.
- À mesure que la situation relative à la COVID-19 évolue, le travail sur la réserve de parc national proposée se poursuit grâce à l'utilisation de la technologie permettant les réunions à distance. L'approche et les échéanciers doivent être adaptables.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- La réserve de parc national proposée dans le sud de l'Okanagan et de Similkameen chevauche deux circonscriptions fédérales : Okanagan-Sud-Kootenay-Ouest, représentée par le député Richard Canning, NPD, et Central Okanagan-Similkameen-Nicola, représentée par le député Dan Albas, porte-parole du Parti conservateur pour l'environnement et le changement climatique. Bien que le député Canning soit favorable au projet de réserve de parc national, à la connaissance de Parcs Canada, le député Albas n'a pas exprimé d'opinion tranchée.



- Parcs Canada apporte un soutien financier aux bandes indiennes d'Osoyoos et de Lower Similkameen pour continuer à informer et à consulter les membres de leurs communautés respectives, ainsi que pour lancer des programmes pilotes de gardiens.
- Parcs Canada met activement en œuvre les principales recommandations (« Ce que nous avons entendu ») découlant de la consultation de 2019 sur le projet afin d'assurer une communication continue et transparente avec les résidents locaux et de répondre à des préoccupations particulières.
- Parcs Canada, la province de la Colombie-Britannique et les Premières Nations locales (Nation Syilx) sont actuellement en phase de négociation; pour le moment, l'accent est mis sur les questions touchant les Premières Nations et sur l'exploration des moyens permettant à la Nation Syilx et aux systèmes de gestion des terres de Parcs Canada de coexister et de s'informer mutuellement dans le cadre d'une gestion coopérative. Lorsque l'accent sera mis sur d'autres dispositions relatives à la gestion des terres, notamment le pâturage, la gestion de l'eau, l'accès par hélicoptère, l'exploitation minière et la modification des limites géographiques, etc., les représentants appropriés et les intervenants concernés seront informés des progrès réalisés et participeront aux discussions.
- Parcs Canada continue à communiquer les informations nécessaires et à tenir les collectivités au courant des progrès réalisés. Par exemple, le gestionnaire de projet de Parcs Canada fournit des mises à jour trimestrielles au district régional d'Okanagan-Similkameen, ainsi qu'aux maires et conseils des collectivités environnantes, depuis le 17 septembre 2020.
- Une lettre aux propriétaires fonciers locaux approuvée par le comité directeur tripartite Parcs Canada-B.C. Parks-Première Nation d'Okanagan a été distribuée à la mi-août. Elle réaffirme par écrit les engagements contenus dans le protocole d'entente de juillet 2019 signé par les ministres et les chefs et fournit des informations à jour générales sur le processus de négociation.



## **FAIRE PROGRESSER UNE PROPOSITION LÉGISLATIVE FÉDÉRALE POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX**

### **ENJEUX**

- Le 13 décembre 2019, le premier ministre a confié le mandat suivant au ministre de l'Environnement et du Changement climatique :
  - poursuivre les efforts de Parcs Canada pour assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la promotion du patrimoine [...] culturel, et veiller à ce que [...] les lieux historiques nationaux du Canada soient une source de fierté nationale et de plaisir pour les générations actuelles et futures;
  - collaborer avec le ministre du Patrimoine canadien en vue de fournir une orientation plus claire sur la façon dont les lieux patrimoniaux nationaux devraient être désignés et préservés, et [...] élaborer une loi exhaustive sur les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.
- Parcs Canada a débuté l'élaboration d'une proposition législative relative à la désignation de lieux, de personnes et d'événements ainsi qu'à la protection des lieux patrimoniaux désignés et administrés par le gouvernement fédéral.

### **POINTS IMPORTANT**

- Les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale sont des marqueurs communs qui unissent les Canadiens en racontant notre histoire diversifiée et en aidant à comprendre notre passé.
- Bien que la désignation d'un lieu historique indique aux Canadiens l'importance d'un lieu, elle n'a aucune incidence sur la propriété de ce lieu et ne lui procure aucune protection légale.
- Parcs Canada a entamé l'élaboration d'une proposition législative relative à la désignation de lieux, de personnes et d'événements ainsi qu'à la protection des lieux patrimoniaux désignés et administrés par le gouvernement fédéral.
- L'élaboration de cette proposition législative est fondée sur les commentaires formulés par ce comité, des intervenants et des groupes autochtones au fil des dernières années, ainsi que sur les avis recueillis plus récemment lors de séances de mobilisation ciblées.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

Actuellement, Parcs Canada fait progresser ce travail à la lumière de recommandations et commentaires reçus lors de plusieurs rencontres récentes, d'efforts de mobilisation et de rapports. Voici quelques-unes des sources de ces recommandations et commentaires :

- les tables rondes du ministre de 2017 et de 2020;





- le rapport de 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI) intitulé *Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir*;
- le rapport de 2018 du vérificateur général du Canada intitulé *La conservation des biens patrimoniaux fédéraux*;
- les rassemblements sur le patrimoine culturel autochtone tenus en novembre 2018;
- l'appel à l'action n° 79 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

De plus, la mobilisation ciblée et pertinente auprès de groupes autochtones, dont les titulaires de droits issus des traités modernes, sont en cours de réalisation. Cette mobilisation vise à respecter les dispositions relatives à l'élaboration ou à la formulation de mesures législatives portant sur les ressources patrimoniales ou archéologiques autochtones, et à assurer le maintien des relations établies.

Dans l'éventualité où une loi adoptée contiendrait des autorités relatives au développement de règlements, des consultations auraient lieu lors du processus de développement de ces règlements.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral accuse un retard sur les provinces et les territoires en ce qui concerne la protection légale de ses lieux historiques, alors que des mesures législatives pour le patrimoine ont été adoptées dans chaque province ou territoire.

Le Canada est le seul pays du G7 qui ne dispose pas d'une loi exhaustive, soutenue par des règlements, des politiques et des programmes, pour protéger les lieux historiques sous sa juridiction, notamment les édifices fédéraux patrimoniaux, les sites archéologiques et les épaves patrimoniales.

Les désignations fédérales en place sont le produit de diverses obligations légales et politiques adoptées au fil du temps. La désignation ne garantit pas la protection ni la conservation, même pour les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.

Les désignations patrimoniales fédérales incluent :

- les lieux historiques nationaux;
- les édifices fédéraux du patrimoine (classés et reconnus);
- les gares ferroviaires patrimoniales;
- les phares patrimoniaux.

Les gares ferroviaires patrimoniales et les phares patrimoniaux sont les seules désignations fédérales qui disposent d'une protection légale. La *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (1985) et la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux* (2008) ont toutes deux été adoptées par le Parlement à la suite de projets de loi d'initiative parlementaire déposés, respectivement, à la Chambre des communes et au Sénat.



## **REGROUPEMENT DE LA COLLECTION SOUS LA GARDE DE PARCS CANADA**

### **ENJEUX**

- Le gouvernement du Canada investira 66 millions de dollars pour la construction d'une installation à vocation particulière à Gatineau, au Québec, en vue d'y regrouper la collection nationale d'objets archéologiques et historiques sous la garde de Parcs Canada, actuellement conservée à cinq emplacements différents.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Le regroupement de la collection d'objets archéologiques et historiques dans un seul emplacement favorise une conservation et une gestion durables de la collection. À l'heure actuelle, environ 60 pour cent de la collection est menacée en raison d'un manque de contrôles de sécurité et de contrôles environnementaux appropriés.
- La collection sera conservée dans un environnement de classe A<sup>1</sup>, où elle sera classée de façon systématique, gérée et surveillée par une équipe nationale de spécialistes de la collection, de la conservation et de la restauration.
- Parcs Canada poursuit sa collaboration avec les nations autochtones concernées, dans le but de trouver des moyens concrets et pratiques d'accroître leur accès à la collection. À l'heure actuelle, il a établi des relations avec 44 nations autochtones.
- Parcs Canada travaillera en collaboration avec d'autres groupes d'intervenants, comme les musées, pour trouver des moyens novateurs de présenter et de partager la collection.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- En 2012, le gouvernement du Canada a décidé de regrouper les installations existantes dans une seule nouvelle installation à vocation particulière construite à Gatineau, au Québec. Cette installation représente le moyen le plus durable d'assurer la sécurité, la conservation et la gestion de la collection. Services publics et Approvisionnement Canada a confirmé dans son rapport d'analyse des investissements de 2015 qu'il s'agit du meilleur rapport qualité-prix, ce qui a été réaffirmé en 2019.
- En raison de leur âge, cinq des installations auraient nécessité un investissement important pour leur permettre de respecter les normes de conservation et de sécurité requises. Au printemps 2020, la partie de la collection qui était conservée à l'installation de Cornwall a été déplacée vers l'installation de Parcs Canada située sur la route Sheffield, à Ottawa. Les autres objets se trouvent actuellement à Winnipeg, à Québec (deux emplacements), à Ottawa et à Dartmouth.

---

<sup>1</sup> Environnement à température stable et humidité contrôlée, permettant des variations graduelles.



- Un terrain à Gatineau a été acheté à Bibliothèque et Archives Canada en janvier 2018 pour 405 000 \$. Les consultants en conception Moriyama and Teshima Architects et NFOE Architectes ont été engagés en janvier 2018 et le travail de conception s'est achevé à l'automne 2019. À l'été 2020, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres qui s'est clos en octobre 2020. Les soumissions sont en cours d'évaluation, et la construction devrait être amorcée vers la fin de 2020. Selon le calendrier de construction, le déménagement de la collection devrait pouvoir se faire d'ici 2023-2024.
- Les communautés autochtones sont préoccupées par le déménagement des objets autochtones des emplacements régionaux actuels vers la nouvelle installation. Dans l'ensemble, les discussions avec les communautés autochtones se sont révélées positives.
- Certains musées régionaux ont également exprimé des préoccupations liées aux déménagement. Parcs Canada collabore avec ces institutions afin d'assurer leur accès continue à la collection, par exemple au moyen de prêts à long terme.
- En 2017, Parcs Canada a décidé de prolonger le bail de Dartmouth (qui expire en 2029), car il s'agit d'un bâtiment spécialisé. L'objectif était d'atténuer les pressions sur l'installation située au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. La collection conservée à Louisbourg sera transportée à Dartmouth et sera intégrée à la collection nationale. Les besoins en matière d'entreposage au-delà de 2029 seront évalués ultérieurement.

## **DÉNEIGEMENT DE LA PISTE DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANAL-DE-LACHINE**

### **ENJEUX**

- Le lieu historique national du Canal-de-Lachine est bordé par une piste multifonctionnelle qui est l'une des plus fréquentées à Montréal et qui permet aux travailleurs et amateurs de vélo de franchir quotidiennement la ville d'est en ouest de façon rapide et sécuritaire.
- Parcs Canada entretient la piste du 15 avril au 15 novembre. Bien que le site ne soit pas entretenu en hiver, des activités hivernales telles que le ski de fond, la marche ou la raquette y sont pratiquées.
- Depuis plusieurs années, des élus municipaux et des groupes d'intérêts exercent de la pression sur Parcs Canada pour que soit déneigée la piste afin d'en faire un corridor de transport actif quatre saisons.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Parcs Canada entamera cet automne des discussions avec la Ville de Montréal pour évaluer les options possibles.
- Parcs Canada reconnaît l'intérêt croissant que suscite le canal de Lachine durant l'hiver et s'engage à collaborer avec ses partenaires pour élargir l'offre récréative le long du canal de Lachine, y compris les activités hivernales pour l'ensemble de clientèles (marcheurs, raquetteurs, fondeurs, cyclistes, etc.).
- À l'heure actuelle, Parcs Canada collabore déjà avec la Ville de Montréal qui entretient une portion distincte de 2 km de la piste pour permettre la pratique d'activités hivernales comme la raquette, la marche hivernale et le vélo à roues surdimensionnées (communément appelé « fatbike »).

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- De 2016 à 2019, à la demande de la Ville de Montréal, Parcs Canada a contribué (25 000 \$) à la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet pilote de déneigement sur un tronçon d'environ 500 m à 1 km de la piste du côté nord du canal entre la rue Richmond et la Promenade Smith.



- Les résultats préliminaires de l'étude de faisabilité ont été partagés avec Parcs Canada le 7 février 2019 et présentés par les fonctionnaires de la Ville de Montréal aux intervenants le 15 février 2019. L'étude révèle que les caractéristiques actuelles de la piste ne conviennent pas au déneigement sans modifications importantes impliquant notamment une reconstruction : faible capacité structurale, faible épaisseur, haute gélivité des sols, sols peu drainants, perte du pouvoir isolant de la neige et accélération de la dégradation, présence de dangers comme des plaques d'eau stagnantes et soulèvements induits par des racines, etc.
- Une analyse subséquente d'autres facteurs à prendre en compte dans la reconstruction de la piste tels que les coûts très élevés de disposition des sols contaminés, la présence de digues le long de la piste retenant les eaux du milieu urbain adjacent, la modification des ponts, tunnels et passerelles non adaptés au déneigement, les coûts associés à la surveillance archéologique et aux études environnementales, la modification de l'aspect et de l'accessibilité du site, etc. a aussi été réalisée par Parcs Canada.
- Lors de la consultation publique sur le projet de plan directeur pour le Canal-de-Lachine en 2017, des demandes pour une offre récréative hivernale ont été maintes fois exprimées, ce qui inclut la raquette, la marche hivernale, le vélo à roues surdimensionnées (fatbike), le patinage et également le vélo d'hiver (nécessitant le déneigement de la piste).



## DIVERSITÉ, INCLUSION ET COMMÉMORATION HISTORIQUE

### ENJEUX

- Parcs Canada est déterminé à soutenir la diversité et l'inclusion par la mise en œuvre du Programme national de commémoration historique ainsi que par la poursuite des programmes d'interprétation et d'autres initiatives d'histoire publique de l'Agence.

### POINTS IMPORTANTS

- Nos lieux historiques nationaux témoignent du patrimoine riche et varié de notre pays, et offrent aux Canadiens la possibilité d'en apprendre davantage sur notre histoire diversifiée.
- Parcs Canada reconnaît le besoin de s'assurer que le Programme national de commémoration historique et tous ses autres programmes d'histoire publique reflètent mieux la diversité qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Diverses initiatives ont été entreprises pour que les Canadiens puissent voir le reflet de leurs communautés et d'eux-mêmes dans la commémoration de personnes, de lieux et d'événements qui revêtent un intérêt national et dans l'interprétation des lieux administrés par Parcs Canada.
- Plus particulièrement, notre gouvernement s'est engagé à créer un réseau national de lieux patrimoniaux naturels et culturels qui soulignent la contribution des peuples autochtones, leur histoire et leur culture, et qui respectent la relation spéciale qu'ils entretiennent avec les terres et les eaux de leurs territoires traditionnels.

### CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- En juin 2019, Parcs Canada a publié *Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux 2019*. Ce nouveau cadre vise à faciliter l'élaboration d'un système plus inclusif de désignations historiques nationales. Par la mise en œuvre du cadre, Parcs Canada favorise un plus vaste éventail d'histoires qui reflète la diversité des voix, des perspectives et des expériences de l'histoire du Canada ainsi que l'intégration de l'histoire, des valeurs et des pratiques de la mémoire autochtones à la commémoration et à la présentation du patrimoine et de l'histoire à Parcs Canada.
- L'approche et les principes décrits dans *Le cadre pour l'histoire et la commémoration* offrent à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et au gouvernement du Canada une méthode cohérente pour l'analyse et la révision des désignations historiques controversées et pour le renforcement de la diversité et de l'inclusion au sein des programmes d'histoire publique. Ce travail en cours aidera Parcs Canada à faire connaître les aspects de l'histoire du Canada qui revêtent un intérêt national et à favoriser diverses perspectives sur le passé du pays grâce à une



expérience du visiteur plus pertinente et à une interprétation publique accrue des sujets historiques.

- De plus, Parcs Canada poursuit la revue et la mise à jour de ses politiques et de ses pratiques en matière de patrimoine culturel afin de favoriser l'inclusion de voix et de perspectives variées ainsi que l'élimination des obstacles potentiels.
- Dans le cadre du Programme national de commémoration historique, 39 désignations mettent actuellement l'accent sur des sujets liés à l'histoire des Noirs, dont quatre sujets ont été annoncés le 31 juillet 2020. En voici d'autres exemples.
  - Le Lieu historique national du Canada Africville (désigné en 1997) est un lieu de commémoration pour la communauté noire d'Halifax. Pendant plus d'un siècle, les Canadiens noirs se sont établis dans ce quartier d'Halifax, où ils ont bâti une communauté indépendante centrée sur la religion et la famille. Lors de la vague des rénovations urbaines des années 1960, Africville a été rasé, et les habitants ont été relogés en réponse aux protestations de la collectivité. Africville est devenu un symbole durable de la lutte permanente des Afro-Canadiens pour défendre leur culture et leurs droits. [https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page\\_nhs\\_fra.aspx?id=1763](https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1763)
  - Le personnage historique national Kathleen « Kay » Livingstone (désignée en 2011) a fait avancer la cause des femmes noires canadiennes. Cette activiste remarquable a fondé la Canadian Negro Women's Association en 1951 et elle a été la force motrice du premier Congrès national des femmes noires du Canada en 1973. Sans relâche, elle a combattu les préjugés et promu l'égalité entre personnes de toute origine. [https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page\\_nhs\\_fra.aspx?id=13024](https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=13024)
  - Le personnage historique national de Portia May White (désignée en 1995) était une contralto acclamée sur la scène mondiale et elle a eu une carrière remarquable. Ses débuts à Toronto et à New York dans les années 1940 ainsi que ses récitals en Amérique du Nord et du Sud et dans les Antilles ont suscité la fierté de tous les Canadiens. [https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page\\_nhs\\_fra.aspx?id=1713](https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1713)
  - Le personnage historique national de Harry Winston Jerome (désigné en 2009) était un exceptionnel athlète de haut niveau et comptait parmi les hommes les plus rapides au monde pendant les années 1960. Par la suite, ce coureur de vitesse de Vancouver a grandement contribué à l'essor et à la promotion du sport amateur et de la culture physique au Canada. Sa détermination, son courage et sa persévérance demeurent un sujet de fierté pour les Afro-Canadiens et une source d'inspiration pour les Canadiens. [https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page\\_nhs\\_fra.aspx?id=12543](https://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=12543)





## **RAPPORT DU COMITÉ ENVI ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR LA CONSERVATION DES BIENS PATRIMONIAUX FÉDÉRAUX**

### **ENJEUX**

- Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), en 2017, et le vérificateur général, en 2018, ont tous deux souligné que le gouvernement du Canada ne protège et ne conserve pas adéquatement ses lieux patrimoniaux.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du programme des édifices fédéraux du patrimoine, du programme fédéral d'archéologie et des programmes visant principalement le patrimoine bâti.
- Parcs Canada a déjà pris de mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité ENVI en 2017 et par le vérificateur général en 2018.
- Parcs Canada a été invité à envisager l'élaboration d'une loi exhaustive pour la désignation et la protection des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral pour s'assurer que ces lieux puissent être appréciés par les Canadiens des générations présentes et futures en les reliant à leur histoire et en favorisant leur fierté.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

À l'automne 2017, le Comité ENVI a déposé son rapport, *Préserver le patrimoine du Canada : Les fondements de notre avenir*, dont les 17 recommandations vont au-delà de la protection et de la préservation des lieux historiques administrés par le gouvernement du Canada. Le Comité ENVI a recommandé l'introduction d'une nouvelle loi et le renforcement des mesures politiques afin de protéger les lieux historiques et les ressources archéologiques. Le Comité a aussi recommandé d'accroître le financement pour le Programme national de partage des frais ainsi que pour l'intégration des voix et des perspectives autochtones dans tous les aspects liés aux lieux historiques désignés par le gouvernement fédéral, y compris leur désignation et leur protection.

En novembre 2018, le vérificateur général du Canada a déposé au Parlement le rapport intitulé *La conservation des biens patrimoniaux fédéraux*. Les constatations présentées dans le rapport sont les suivantes : Parcs Canada n'a pas un portrait complet du nombre d'édifices patrimoniaux sous sa responsabilité et de leur état, il ne peut assurer la conservation de tous ses édifices patrimoniaux désignés et il établit les priorités en fonction des ressources disponibles afin de déterminer quelles propriétés seront entretenues, conservées et surveillées régulièrement.

Parcs Canada a déjà pris des mesures pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité ENVI en 2017 et par le vérificateur général en 2018. En voici quelques exemples :





- la mise en œuvre de la révision de l'approche de désignation des édifices fédéraux du patrimoine;
- la création d'un Comité consultatif informel de conservation des lieux patrimoniaux chargé de surveiller l'état de la conservation du patrimoine au Canada;
- la collaboration avec les partenaires autochtones pour la révision des politiques et des pratiques relatives au patrimoine culturel et pour l'établissement de nouvelles manières de raconter leur histoire dans les lieux de Parcs Canada, au moyen d'initiatives de recherche, de perfectionnement et de présentation.

Depuis décembre 2019, Parcs Canada travaille à l'élaboration d'une proposition législative portant sur la désignation et la protection des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.

Parcs Canada travaille aussi avec d'autres ministères pour renforcer la conservation des lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral. Par exemple, à titre de responsable fédéral des programmes du patrimoine bâti et d'archéologie, Parcs Canada a contribué à l'examen de la *Politique sur la gestion des biens immobiliers* du Secrétariat du Conseil du Trésor.



## **LABORATOIRES CANADA : GROUPE SCIENTIFIQUE DES SCIENCES DU PATRIMOINE CULTUREL**

### **ENJEUX**

- Le Budget de 2018 débloquait 2,8 milliards de dollars pour la phase 1 de Laboratoires Canada, à compter de 2018-2019. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un plan de 25 ans visant à reconstruire les laboratoires fédéraux et à rassembler les scientifiques fédéraux et les installations scientifiques de l'ensemble de la fonction publique pour faire progresser la recherche interdisciplinaire.
- Le groupe scientifique des sciences du patrimoine culturel est l'un des cinq groupes de la phase 1 de cette initiative. Il regroupera les services de conservation de Parcs Canada, l'Institut canadien de la conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine dans un nouvel établissement scientifique ultramoderne axé sur la conservation.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Le regroupement de ces services scientifiques pour le patrimoine culturel donnera naissance au plus important centre d'expertise sur la conservation du patrimoine culturel au Canada. En outre, cela favorisera et mettra de l'avant l'excellence scientifique, la collaboration ainsi que le leadership national et international dans le but d'améliorer la compréhension, la préservation et la conservation des lieux, des objets et des collections historiques.
- Le groupe réalisera des gains sur les plans des biens immobiliers, de la gestion de l'information, de la technologie de l'information et de l'infrastructure scientifique, grâce à la colocation, à la collaboration et au partage de l'espace, des instruments scientifiques et des outils technologiques.
- Le groupe collabore actuellement avec le bureau de Laboratoires Canada pour définir de quelle manière ses composantes travailleront ensemble. Il œuvre également à l'élaboration d'un programme fonctionnel pour orienter la conception de la nouvelle installation.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- La phase 1 de Laboratoires Canada (anciennement l'Initiative fédérale sur l'infrastructure des sciences et de la technologie), menée par Services publics et Approvisionnement Canada, a été approuvée par le Cabinet en novembre 2018. Elle comprend cinq groupes. Les ministères partenaires des groupes de la phase 1 seront regroupés dans des installations scientifiques de calibre mondial pendant cinq ans.



- Dans le cadre de cette initiative, le groupe scientifique des Sciences du patrimoine culturel a mis sur pied un petit bureau de gestion de projet pour appuyer les équipes du groupe. Le bureau de projet est sous la supervision d'un comité de directeurs généraux qui relève du comité de sous-ministres coprésidé par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada et le sous-ministre du Patrimoine canadien. Le ministère du Patrimoine canadien et Parcs Canada ont activement participé à tous les aspects de l'initiative, sur les plans des activités et de la gestion.
- À ce jour, l'équipe du groupe a élaboré un Plan pour les sciences, qui a été examiné par la conseillère scientifique en chef du gouvernement du Canada et par un groupe d'experts. Ce plan décrit les possibilités de collaboration scientifique, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. Dans le cadre de la programmation fonctionnelle, le groupe a terminé la conception du plan directeur et prévoit maintenant cerner les détails relatifs au programme fonctionnel. Ce travail orientera la conception de l'installation scientifique du groupe et, finalement, sa construction.
- Avec la participation du groupe, Laboratoires Canada a procédé à une analyse fondée sur des données probantes détaillée des emplacements possibles pour le groupe dans la région de la capitale nationale. Cette analyse est terminée, et quatre emplacements ont été présentés au Comité des sous-ministres sur les sciences en vue d'une recommandation d'emplacement au ministre de Services publics et Approvisionnement Canada. Le groupe attend une décision sur l'emplacement de l'installation sous peu.



## **PROJET DE CONSERVATION DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL PROVINCE HOUSE**

### **ENJEUX**

- Le projet de conservation du lieu historique national Province House vise la restauration complète de l'ensemble du bâtiment de 172 ans, berceau de la Confédération et siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le financement de la restauration de Province House a été alloué progressivement à mesure que le projet se déroule afin de permettre l'information recueillie pendant que le bâtiment est démonté pour informer les coûts de restauration. Dans une série d'incrémentes, \$ 61 millions de dollars a été alloué pour la préparation du projet et pour la première phase des réparations structurelles. Un communiqué de presse publié le 5 février 2020 a annoncé un financement supplémentaire de 30,7 millions de dollars pour l'achèvement du projet, ce qui porte le financement total à 91,8 millions de dollars. Une demande d'accès à l'information a été présentée par la suite concernant les dépassements de budget. En raison de la pandémie Covid-19, cette demande d'accès à l'information est toujours en cours de traitement.
- Alors que les travaux de conservation au lieu historique national Province House se sont poursuivis tout au long de la pandémie Covid-19, il y a eu une réduction du nombre de personnes travaillant sur place. Par conséquent, l'échéancier de 2022 du projet de conservation du lieu historique national Province House pourrait être affecté, mais en ce moment il est trop tôt pour comprendre entièrement ce que ces retards pourraient être.

### **POINTS IMPORTANTS**

- En raison de la taille et de la complexité du projet, le financement a été attribué de manière progressive. De cette manière, il a été possible d'avoir une meilleure idée de l'envergure du projet au fur et à mesure que les couches du bâtiment ont été enlevées. Cette méthode budgétaire progressive a été dûment portée à la connaissance des intervenants et des médias.
- Les travaux se sont poursuivis tout au long de la pandémie Covid-19, mais la réduction des effectifs pendant la pandémie pourrait entraîner des retards à la date d'achèvement du projet de 2022.



## CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

- Le lieu historique national Province House, siège de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, appartient à la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est exploité et entretenu par le gouvernement fédéral par l'entremise de l'Agence Parcs Canada dans le cadre d'un protocole d'accord conclu en 1974.
- Le gouvernement du Canada investit dans la conservation de cette structure historique dans le cadre du Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales et du Programme d'investissement en immobilisations de Parcs Canada, grâce aux fonds prévus au budget de 2017. Ce projet de conservation est géré par Services publics et Approvisionnement Canada au nom de Parcs Canada.
- Le projet de conservation du lieu historique national Province House a débuté en 2015 et devrait s'achever en 2022. Les fonds accordés récemment serviront à terminer les dernières phases du projet, à préparer le bâtiment en vue de sa réoccupation et de son accès au public, ainsi qu'à concevoir de nouvelles manières de faire connaître l'histoire de la Confédération aux visiteurs. Les travaux consisteront également à réinstaller les systèmes électriques et mécaniques du bâtiment, à procéder à la finition intérieure, à garantir la conformité aux codes de prévention des incendies et à améliorer l'accessibilité. La dernière partie du projet, la quatrième phase, sera axée sur la conception, la création et l'installation de nouveaux supports d'interprétation. Au début de 2020, Parcs Canada préparera un plan concernant l'expérience du visiteur pour le lieu historique en consultation avec les principaux intervenants à l'automne 2020.



## **CONSEIL CONSULTATIF SUR LE TRANSPORT DURABLE DES PERSONNES DANS LE PARC NATIONAL BANFF**

(Données à jour en date du 24 novembre 2020)

### **QUESTION**

- Parcs Canada met sur pied un groupe d'experts qui devra lui donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre pour le transport des personnes dans le parc national Banff. Dans les mois à venir, il consultera des partenaires autochtones, des intervenants et le public afin d'établir le mandat de ce groupe d'experts, et il cherchera des participants possédant des connaissances spécialisées dans les domaines de la gestion des aires protégées, du tourisme et de la planification des transports.

### **POINTS À RETENIR**

- Parcs Canada est résolu à préserver l'intégrité écologique et culturelle des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation ainsi qu'à fournir à la population canadienne des possibilités de découvrir ces lieux patrimoniaux remarquables et d'en profiter pleinement.
- Le parc national Banff est l'une des aires protégées les plus emblématiques du Canada. Il fait partie des trésors naturels et culturels de notre pays et de l'humanité tout entière. C'est également l'une des destinations récréatives et touristiques les plus courues du Canada.
- Le 2 novembre 2020, Parcs Canada a annoncé son intention de mettre sur pied un groupe d'experts qui devra le conseiller sur l'élaboration d'un cadre et d'une stratégie à long terme pour le transport des personnes à l'intérieur du parc.
- Ces travaux visent à tracer une voie à suivre audacieuse pour transformer la manière dont les visiteurs accèdent au parc et s'y déplacent. Ils viendront renforcer et compléter les efforts soutenus que déploie Parcs Canada pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, soutenir la protection de la biodiversité et des ressources, protéger l'intégrité écologique et culturelle, favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et offrir des expériences authentiques à la population canadienne et aux visiteurs des quatre coins du monde.
- Depuis 2005, Parcs Canada a réduit de plus de 35 % les émissions de gaz à effet de serre produites par ses opérations dans le parc national Banff. Ces cinq dernières années, il a également lancé plusieurs initiatives de transport en commun jusqu'aux destinations les plus courues du parc. Nous pouvons cependant en faire davantage. C'est pourquoi nous sommes résolu à poursuivre sur notre lancée tout en protégeant l'intégrité écologique et culturelle du parc et de ses ressources.



## **CONTEXTE OU SITUATION ACTUELLE**

- Le 2 novembre, Parcs Canada a annoncé son intention de mettre sur pied un groupe d'experts qui le conseillera sur l'élaboration d'un cadre pour le transport des personnes dans le parc national Banff.
- Parcs Canada mènera de vastes consultations auprès des partenaires autochtones, des intervenants et du public afin d'élaborer le mandat de ce groupe d'experts, et il cherchera des participants qui possèdent une expertise dans la gestion des aires protégées, le tourisme et la planification des transports.
- Le plan qui sera élaboré à la lumière des conseils et des recommandations du groupe d'experts fera lui aussi l'objet de consultations.
- Le cadre donnera lieu à une refonte complète de la manière dont les visiteurs accèdent au parc et s'y déplacent, et il proposera des options de transport qui contribueront aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de Parcs Canada au chapitre de la protection de la biodiversité et des ressources, de l'expérience du visiteur, de la durabilité et de l'authenticité.



## **PROPOSITION DE LIRICON RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN TÉLÉPHÉRIQUE DANS LE PARC NATIONAL DE BANFF**

### **ENJEUX**

- Le 19 décembre 2019, Parcs Canada a informé Liricon Capital Limited que sa proposition de réaménagement de la station de ski Norquay en une attraction ouverte toute l'année grâce à l'installation d'un téléphérique ne ferait pas l'objet d'un examen plus poussé en raison de son manque de conformité avec les principales politiques en vigueur et de ses répercussions négatives sur une route d'accès publique. Le 28 février 2020, Liricon a soumis une proposition révisée de téléphérique (transport par les airs) « aux fins de discussion seulement » ainsi que d'autres plans visant le réaménagement de sa station de ski voisine et des terres à usage ferroviaire à l'intérieur de la ville de Banff, lesquels seraient liés au projet de téléphérique soumis.
- Liricon recommande également le dédoublement de la ligne de chemin de fer et la mise en place d'un service ferroviaire voyageur reliant l'aéroport de Calgary à la ville de Banff afin de promouvoir le transport « écologique ».

### **POINTS IMPORTANTS**

- Parcs Canada est résolu à protéger l'environnement et à offrir des expériences exceptionnelles aux visiteurs. La planification et la gestion soignées permettent aux stations de ski d'offrir des activités d'apprentissage et des expériences intéressantes aux visiteurs des parcs nationaux tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de conservation et de remise en état de Parcs Canada.
- Les Canadiens ont de grandes attentes en ce qui concerne la protection de leurs parcs nationaux et ils ont manifestement soutenu les politiques limitant l'aménagement et la croissance à des fins commerciales comme pierre angulaire de cette protection.
- La proposition que Liricon a soumise à Parcs Canada était destinée « aux fins de discussion seulement ». Aucune décision n'a encore été prise.
- La transparence et l'ouverture au public sont des éléments clés qui sous-tendent la gestion et la prise de décision de Parcs Canada. L'Agence adopte un ensemble intégré de considérations pour effectuer l'analyse préliminaire des projets et des plans d'utilisation du territoire proposés, en commençant par le respect des règlements et des politiques applicables.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- La proposition révisée « aux fins de discussion seulement » qui a été soumise par Liricon en février 2020 ne diffère pas significativement de celle présentée par l'organisation en 2019, laquelle est considérée comme non conforme. La proposition comprend :





- l'installation d'un téléphérique entre la ville de Banff et la station de ski qui franchirait la Transcanadienne;
  - le réaménagement de la station de ski, la démolition de nombreux bâtiments, la construction d'un bâtiment de 3620 m<sup>2</sup>, la réduction du nombre de pistes de ski et la prolongation des heures d'ouverture et de la saison d'activités pour favoriser un changement opérationnel permettant de passer d'un tourisme hivernal à un tourisme à l'année;
  - le réaménagement des terres à usage ferroviaire de la ville de Banff pour y construire une base de téléphérique, des magasins de vente au détail, des restaurants, un amphithéâtre et un stationnement pouvant recevoir entre 2500 et 2825 véhicules.
- La proposition se rapporte également aux efforts faits par Liricon pour rétablir un service ferroviaire voyageur entre l'aéroport de Calgary et la ville de Banff, un projet présentement étudié par le gouvernement de l'Alberta et la Banque de l'infrastructure du Canada.
  - Liricon a présentée publiquement sa proposition comme une initiative de transport en commun écologique visant à réduire la congestion automobile à Banff, à augmenter le nombre de places de stationnement dans le lotissement urbain sans frais pour les résidents et à réduire les répercussions de l'activité humaine dans le corridor faunique de la Cascade.
  - Un examen approfondi de la proposition révisée aux fins de discussions est en cours et Parcs Canada formulera des observations supplémentaires à Liricon.



## **PROJET D'USINE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL (ÉNERGIE SAGUENAY PAR GNL QUÉBEC INC.) AU QUÉBEC**

### **ENJEUX**

- Les navires de l'usine de liquéfaction de gaz naturel proposée par GNL Québec Inc. à Saguenay, Québec (Projet Énergie Saguenay) ajouteraient de 300 à 400 transits supplémentaires par année dans le fjord du Saguenay. Cette augmentation signifierait la présence d'au moins un méthanier en tout temps dans ou à proximité du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.
- Le fjord du Saguenay est situé dans le parc marin Saguenay-Saint-Laurent qui a été établi conjointement par le Québec et le Canada, avec le soutien du public, en grande partie pour protéger l'habitat essentiel du béluga. Le fjord est un refuge acoustique très important pour la population de bélugas du Saint-Laurent en voie de disparition.
- Le projet est un enjeu polarisant qui a une large couverture médiatique au Québec.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Parcs Canada agit à titre d'expert dans les processus d'évaluation environnementale en cours (fédéral et provincial) pour l'usine de liquéfaction de gaz naturel proposée. Parcs Canada a exprimé des inquiétudes quant aux effets potentiels d'une augmentation du trafic maritime en lien avec le projet, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, la sécurité publique et la qualité de l'expérience des visiteurs dans le parc marin.
- Dans le cadre de l'évaluation environnementale fédérale, Parcs Canada a indiqué qu'étant donné la précarité de la population de bélugas du Saint-Laurent et l'absence de certitude scientifique, l'Agence prône le principe de précaution dans la gestion des activités pouvant représenter une menace pour le rétablissement des bélugas.
- Parcs Canada a également exprimé des préoccupations concernant les effets cumulatifs des projets de navigation dans le fjord du Saguenay, car les effets combinés des projets peuvent donner lieu à des impacts différents ou plus importants que ceux causés par un projet individuel.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Soixante-dix-sept pour cent (77%) du parc marin est désigné comme habitat essentiel pour le béluga et le parc marin représente trente-sept pour cent (37%) de tout l'habitat essentiel du béluga.
- Parcs Canada, Transports Canada et Pêches et Océans Canada travaillent ensemble pour évaluer les options pour accroître la protection des bélugas dans le contexte de l'augmentation de la navigation anticipée tant sur le Saint-Laurent que sur le Saguenay.



- Lors de la création du parc marin en 1998, les gouvernements du Québec et du Canada, avec l'appui du public, se sont engagés à augmenter les niveaux de protection des écosystèmes à des fins de conservation, au profit des générations présentes et futures, tout en encourageant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques fins.



## **OCCUPATION DU TERRAIN DE CAMPING DU LAC AUDY AU PARC NATIONAL DU MONT-RIDING**

(Toutes les données datent du 30 octobre 2020)

### **ENJEUX**

- M. Wesley Bone, membre de la Première Nation ojibway de Keeseekoowenin (PNOK), occupe actuellement une partie du terrain de camping du lac Audy dans le parc national du Mont-Riding sans le soutien de sa collectivité ou de la Coalition des Premières Nations ayant des intérêts dans le parc national du Mont-Riding. Sa collectivité ne reconnaît pas sa revendication en tant que chef héréditaire Okanase.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Parcs Canada s'est engagé à mettre en place un réseau de parcs nationaux et de lieux patrimoniaux nationaux qui prend en compte et respecte les droits des peuples autochtones, et qui honore leurs contributions, leurs cultures et leurs relations avec la terre et l'eau.
- Depuis ces derniers mois, un membre de la Première Nation ojibway de Keeseekoowenin [OH-JIB-WAY de KEY-SEE-KOO-WAY-NIN] occupe une partie du terrain de camping du lac Audy dans le parc national du Mont-Riding.
- Parcs Canada travaille avec toutes les parties afin de trouver une solution constructive à ce problème pour la personne, pour nos partenaires autochtones, pour les résidents du parc et pour les dizaines de milliers de Canadiens qui profitent du Mont-Riding chaque année.
- La zone du lac Audy reste accessible aux visiteurs, y compris l'enclos à bisons, le barrage du lac Audy, les aires de pique-nique, les sentiers de randonnée, et le lac est ouvert à la pêche, à la navigation de plaisance et à l'observation de la faune. Elle peut également être utilisée à des fins de cérémonies traditionnelles pour les peuples autochtones et leurs partenaires.
- Les Anishinabes de la région du mont Riding entretiennent des liens culturels profonds au lac Audy. Parcs Canada apprécie et respecte le lien qu'ils entretiennent avec la terre et les eaux du parc national du Mont-Riding depuis des temps immémoriaux. Parcs Canada et la Coalition des Premières Nations ayant des intérêts dans le parc national du Mont-Riding collaborent pour faciliter et encourager l'utilisation et la jouissance de la région du lac Audy à des fins culturelles et rituelles.



## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- M. Bone occupe une partie du terrain de camping du lac Audy depuis plusieurs mois. La région est populaire auprès des visiteurs et des résidents locaux. Le public comprend mal que le site soit occupé et utilisé par des groupes autochtones depuis au moins 4 000 ans. Parcs Canada collabore avec M. Bone et ses alliés autochtones pour remédier à la situation. Les partenaires autochtones ne reconnaissent pas le statut de M. Bone. L'Agence communique régulièrement avec les résidents et les visiteurs du parc.



## **REFLÉTER LA DIVERSITÉ DU CANADA DANS LES PARCS NATIONAUX, LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX ET LES AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION**

### **ENJEUX**

- Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada appartiennent à l'ensemble de la population canadienne, et l'Agence Parcs Canada est déterminée à s'assurer que tous peuvent profiter de ces endroits sans obstacles.
- L'Agence Parcs Canada s'efforce d'apporter les lieux patrimoniaux du Canada à l'ensemble de la population canadienne et offre des programmes ciblés dont le but est d'atteindre les Canadiens et Canadiennes des régions urbaines, les Canadiens et Canadiennes de diverses origines, les Canadiens et Canadiennes en situation de handicap et la jeunesse canadienne.

### **POINTS IMPORTANTS**

- L'Agence Parcs Canada offre un large éventail de programmes conçus pour inciter un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes aux origines et capacités diverses à profiter des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.
- Le programme d'initiation au camping de Parcs Canada a atteint plus de 100 000 personnes en 2019, et il a permis d'initier d'innombrables familles aux joies de la nature et de l'histoire dans les villes, les villages, les parcs et les lieux historiques nationaux. Ce programme est offert dans tout le Canada en collaboration avec des organisations communautaires et d'autres partenaires. Il vise à donner aux Canadiens et Canadiennes de toutes origines et capacités les moyens d'accéder aux bienfaits que procure la nature pour la santé et le bien-être.
- Les programmes de diffusion externe de Parcs Canada, y compris les partenariats avec des organisations comme l'Institut pour la citoyenneté canadienne, aident à faire connaître les parcs et les lieux historiques nationaux du Canada aux nouveaux Canadiens et aux Canadiens et Canadiennes, quelles que soient leurs origines et leurs capacités.
- Les programmes de sensibilisation des jeunes de Parcs Canada sont offerts dans 25 campus universitaires et collégiaux partout au Canada, et les jeunes ambassadeurs de Parcs Canada sont en contact avec les jeunes Canadiens et Canadiennes dans les collectivités d'un bout à l'autre au Canada et sur des plateformes numériques.



## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Depuis 2011, Parcs Canada met en œuvre une stratégie pluriannuelle appelée *Dans la mire* pour atteindre de nouveaux publics et faire connaître les parcs et l'histoire aux Canadiens et Canadiennes là où ils vivent. Cette initiative contribue à diversifier la fréquentation des lieux de Parcs Canada, à faire participer les jeunes et à susciter un plus grand intérêt pour la conservation naturelle et culturelle aux quatre coins du pays.
- En 2019, l'Agence est entrée en contact avec plus d'un demi-million de Canadiens et Canadiennes par l'intermédiaire de programmes de diffusion externe en milieu urbain et du programme d'initiation au camping, comme il est mentionné dans son Cadre ministériel des résultats. Dans les années à venir, l'Agence Parcs Canada s'attend à dépasser ce chiffre, car elle a accru ses efforts de mobilisation pour atteindre les Canadiens et Canadiennes là où ils travaillent, vivent et se divertissent.



## **ROUTE TRANSCANADIENNE**

### **ENJEUX**

- Fournir une mise à jour de l'état du projet d'élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne pour les tronçons relevant de l'Agence Parcs Canada en Alberta et en Colombie-Britannique.

### **POINTS IMPORTANTS**

- Depuis la création de l'Agence Parcs Canada en 1998, 353,5 millions de dollars en financement supplémentaire ont été versés pour l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne sur 82 km dans le parc national Banff et sur 6 km dans le parc national Yoho. Il reste encore à élargir 97 km de la Transcanadienne dans les parcs nationaux situés en Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, Parcs Canada ne dispose pas du financement nécessaire pour poursuivre le projet d'élargissement de la Transcanadienne au-delà du 31 mars 2021.
- Parcs Canada continue de chercher des occasions de prolonger l'élargissement de la Transcanadienne dans ses parcs situés en Colombie-Britannique. La Province est toujours à faire progresser de nombreux investissements dans l'élargissement de la Transcanadienne le long du corridor de transport commun entre la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et Kamloops.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Il reste encore à élargir 320 km de la Transcanadienne entre la frontière séparant l'Alberta de la Colombie-Britannique et Vancouver. Parcs Canada est le gardien des 97 km de tronçons non élargis de la Transcanadienne (40 km dans le parc national Yoho, 44 km dans le parc national des Glaciers et 13 km dans le parc national du Mont-Revelstoke). Les tronçons de la Transcanadienne encore non élargis se trouvant dans les parcs de l'Agence Parcs Canada sont peu fiables et traversent des terrains extrêmement difficiles, ce qui les expose énormément aux fermetures et aux retards. Bon nombre d'incidents pourraient être entièrement éliminés par des améliorations à la sécurité inhérentes à l'élargissement à quatre voies de la route.
- Parcs Canada a déjà soumis des demandes en 2017 et en 2019 au programme du Fonds national des corridors commerciaux de Transports Canada pour obtenir du financement qui lui permettrait de poursuivre l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne en Colombie-Britannique. Ces demandes ont été rejetées.





- Les coûts d'achèvement du projet d'élargissement de la Transcanadienne dans les parcs nationaux de la Colombie-Britannique sont estimés à environ 1,5 milliard de dollars (370 millions de dollars pour le parc national Yoho, 140 millions de dollars pour le parc national du Mont-Revelstoke et 1 milliard pour le parc national des Glaciers).
- Les travaux préparatoires (c.-à-d. l'évaluation d'impact, la conception, les consultations) pour l'élargissement des 40 km restants dans le parc national Yoho sont presque achevés, et le projet est donc prêt pour le début de la construction.
- Les investissements prévus au total pour l'élargissement et la remise en état de la Transcanadienne par le gouvernement de la Colombie-Britannique au cours des prochaines années sont estimés à 1,7 milliard de dollars.



## **MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DU PARC NATIONAL WOOD BUFFALO**

### **ENJEUX**

- En 2017, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a demandé au Canada d'élaborer un plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo. Le but était de contrer les menaces qui pèsent sur la valeur universelle exceptionnelle du site en raison des changements climatiques et des pressions exercées par le rythme et l'ampleur croissants du développement (hydroélectricité et sables bitumineux) à l'extérieur de ses limites.
- Le plan d'action a été soumis au Comité du patrimoine mondial le 1<sup>er</sup> février 2019 et déposé devant le Parlement en mars 2019.
- Le plan d'action est une réponse globale aux préoccupations du Comité du patrimoine mondial et comprend 142 mesures qui sont axées sur :
  - le renforcement de la gestion du parc en collaboration avec les partenaires autochtones.
  - l'amélioration des activités de recherche, de surveillance et de gestion liées au delta des rivières de la Paix et Athabasca grâce à des connaissances scientifiques et autochtones.
  - l'établissement de nouveaux mécanismes pour soutenir une meilleure gestion de l'eau dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca.
  - l'accroissement de la protection et de la connectivité des écosystèmes au sein du parc national de Wood Buffalo et dans les environs.
  - la mise en œuvre de mesures de rétablissement de la grue blanche et du bison des bois.
- En juillet 2019, le Comité du patrimoine mondial a accueilli favorablement le plan d'action et a demandé au Canada de faire des investissements supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre du plan en raison de la complexité des défis de conservation auxquels le parc est confronté.
- Sous peu, le gouvernement du Canada présentera au Comité du patrimoine mondial un rapport concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. Le rapport sera publié sur le site Web du Comité du patrimoine mondial destiné au public. Ce document sera pris en considération lors de la réunion annuelle du Comité du patrimoine mondial qui est actuellement prévue à Fuzhou, en Chine, pour l'été 2021



## **POINTS IMPORTANTS**

- Le gouvernement du Canada reconnaît la valeur universelle exceptionnelle des sites canadiens du patrimoine mondial de l'UNESCO et s'engage à les protéger en permanence.
- À la demande du Comité du patrimoine mondial, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, les communautés autochtones et les intervenants, a élaboré un plan d'action pour protéger la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo.
- Par l'entremise du budget de 2018, le gouvernement du Canada a démontré son engagement à protéger le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo grâce à un investissement de 27,5 M\$ visant à appuyer l'élaboration du plan d'action et sa mise en œuvre rapide.
- Le rapport sur l'état de conservation concernant le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo devait initialement être présenté au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Nous avons avisé le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO que nous sommes présentement en train d'achever le rapport et qu'il devrait être présenté sous peu.
- Grâce aux mesures décrites dans le plan d'action, à la collaboration continue avec les partenaires et à l'utilisation des meilleures connaissances scientifiques et autochtones accessibles, la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo sera préservée et les enjeux importants soulevés définis par le Comité du patrimoine mondial seront abordés.
- Malgré les difficultés causées par la pandémie de COVID-19 cette année, nous continuons à travailler ensemble pour mettre en œuvre les mesures décrites dans le plan d'action. Nous sommes fiers des progrès réalisés à ce jour, étant donné que plus de la moitié des mesures définies ont été réalisées ou sont en cours.

## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Le Canada dirige la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'avec les partenaires autochtones du parc national Wood Buffalo et les intervenants.
- Dans le budget de 2018, l'Agence Parcs Canada a reçu 27,5 M\$ pour élaborer le plan d'action et soutenir la mise en œuvre de mesures rapides limitées.



## **REPORT DU LANCEMENT DU SYSTÈME DE RÉSERVATION DE PARCS CANADA**

### **ENJEUX**

- Depuis 2016, Parcs Canada ouvre son système de réservation d'emplacements de camping en ligne aux visiteurs et aux entreprises touristiques au début du mois de janvier. Les visiteurs et les entreprises ont ainsi la possibilité de planifier leurs vacances du printemps et d'été des mois à l'avance, s'ils le souhaitent. En raison de l'incertitude engendrée par la pandémie de COVID-19, Parcs Canada reportera l'ouverture du système de réservation d'emplacements de camping à la première semaine d'avril (6 avril). Cela permettra à l'Agence de s'adapter aux circonstances changeantes de la pandémie avant de proposer des réservations et permettra également aux visiteurs de prendre des décisions plus éclairées à l'approche de leurs dates de voyage, réduisant ainsi le nombre et le coût des annulations éventuelles.

### **POINTS IMPORTANTS**

- La pandémie de COVID-19 a nécessité une adaptation importante pour Parcs Canada, tout comme pour les entreprises touristiques et de voyage du pays. Le personnel de Parcs Canada a travaillé dur pour adapter l'offre aux visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation afin que ces lieux puissent être accessibles aux Canadiens pour leurs loisirs et leurs vacances tout au long de l'été, de l'automne et de l'hiver.
- Parcs Canada étudie toutes les leçons tirées des neuf derniers mois d'activités et se prépare pour le printemps, l'été et l'automne 2021, tout en proposant des expériences hivernales dans tout le pays.
- Parcs Canada a récemment annoncé que l'ouverture de son système de réservation d'emplacements de camping serait reportée de début janvier à début avril 2021. Ce changement a été apporté pour permettre à l'Agence de mieux planifier et s'adapter à l'évolution de la situation de la COVID-19 et de garantir aux visiteurs la meilleure expérience de camping possible.
- Ce changement donne également aux visiteurs la possibilité d'organiser leurs vacances à une date plus proche de celle du voyage, afin qu'ils puissent eux aussi prendre des décisions en étant pleinement informés des circonstances de la pandémie et éviter les coûts et l'administration des annulations.
- Parcs Canada adapte ses activités pour refléter les conditions nationales et locales de la pandémie et travaille avec les organisations touristiques et les fournisseurs de produits touristiques nationaux et locaux pour répondre de manière collaborative aux défis que présente la COVID-19.



- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec l'industrie du tourisme pour offrir des expériences de camping et d'autres expériences aux visiteurs. L'Agence a également accordé des allègements de loyer commercial aux titulaires de baux. L'Énoncé économique de l'automne comprend un certain nombre d'annonces soutenant des secteurs très touchés, comme l'industrie du tourisme, ainsi que des dispositions relatives à l'aide pour le loyer commercial.

## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Depuis 2016, Parcs Canada propose son service de réservation en janvier afin de permettre aux visiteurs de planifier plus facilement leur expérience bien à l'avance.
- Au cours de la saison 2020, 123 000 réservations d'emplacements de camping ont été annulées. Parmi celles-ci, 47 000 ont été annulées par Parcs Canada de la mi-mars au 24 juin en raison de la suspension temporaire des services aux visiteurs au printemps et des mesures mises en place pour respecter les conseils et les orientations des experts en santé publique. Un certain nombre de réservations ont également dû être annulées en raison de modifications apportées aux terrains de camping pour faciliter l'éloignement physique et assurer la santé et la sécurité des employés et des visiteurs. Les réservations restantes ont été annulées par les visiteurs en raison d'ajustements de voyage causés par la pandémie de COVID-19.
- Le changement temporaire apporté au lancement des réservations permettra de garantir que les visiteurs peuvent faire l'expérience des lieux administrés par Parcs Canada en toute sécurité et de réduire le nombre de réservations qui pourraient devoir être annulées en raison des mesures liées à la COVID-19.



## **OFFRE HIVERNALE DE PARCS CANADA**

### **ENJEUX**

- Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada offrent aux Canadiens et aux Canadiennes des espaces et des possibilités de profiter des avantages pour la santé mentale et physique que procurent le plein air et la nature, tout en respectant les directives des experts en santé publique. Parcs Canada continuera à accueillir les visiteurs dans certains de nos endroits pendant les mois d'hiver.

### **POINTS IMPORTANTS**

- La pandémie de COVID-19 a rappelé à tous les Canadiens et Canadiennes la valeur de l'accès au plein air et l'importance des parcs et des lieux protégés pour la santé des personnes et des communautés.
- Parcs Canada s'engage à donner aux Canadiens et aux Canadiennes l'accès aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation, et propose des expériences hivernales dans un certain nombre de parcs et de lieux historiques nationaux.
- Parcs Canada suit les conseils et directives des experts en santé publique et continue à faire tout son possible pour limiter la propagation de la COVID-19. Les membres de l'équipe de Parcs Canada continuent à travailler fort pour garantir une expérience sécuritaire, propre, saine et agréable à tous les visiteurs.
- Parcs Canada demande aux Canadiens et Canadiennes d'être prudents cet hiver dans leur utilisation des lieux qu'elle administre. Les visiteurs doivent observer toutes les restrictions de voyage, respecter les conseils des experts en santé publique, prendre des décisions prudentes concernant les activités et faire tout leur possible pour aplatiser la courbe et assurer leur sécurité mutuelle.
- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec l'industrie du tourisme pour offrir des expériences hivernales aux visiteurs. L'Agence a également accordé des allègements de loyer commercial aux titulaires de baux. L'Énoncé économique de l'automne comprend un certain nombre d'annonces soutenant des secteurs très touchés, comme l'industrie du tourisme, ainsi que des dispositions relatives à l'aide pour le loyer commercial.



## **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- La majorité des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux conserveront leur saison d'activité normale cette année. Le site Web de Parcs Canada contient des renseignements détaillés sur les lieux ouverts, leurs heures d'ouverture et leur saison d'activité. Les visiteurs sont priés de se préparer en consultant le site Web avant leur déplacement.
- L'été ayant pris fin, les services aux visiteurs dans la plupart des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux du pays ont pris fin pour la saison, mais les terrains peuvent être ouverts pour des activités diurnes.
- Dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux qui offrent des services en hiver, les visiteurs ne doivent pas s'attendre à vivre le genre d'expérience qu'ils ont connue par le passé. Parcs Canada continue à s'adapter à la situation causée par la COVID-19, et l'accès des visiteurs de même que les services qui leur sont offerts pourraient être limités.



## **TABLE RONDE DU MINISTRE 2020 SUR PARCS CANADA**

### **ENJEUX**

- Tous les deux ans, le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada tient une table ronde nationale dont l'objectif est de consulter des Canadiens et Canadiennes qui s'intéressent au travail de l'Agence. La Table ronde du ministre 2020 a débuté le 8 octobre et pendant neuf jours des petites séances virtuelles se sont déroulées avec des intervenants. Du 19 au 30 octobre 2020, la population canadienne était invitée à faire part de leurs points de vue sur un portail de consultation en ligne à [parlonsdeparcsCanada.ca](http://parlonsdeparcsCanada.ca) (Parlons de Parcs Canada).

### **POINTS IMPORTANTS**

- Tous les deux ans, le ministre responsable de Parcs Canada organise une table ronde pour discuter du travail de l'Agence avec les Canadiens et Canadiennes intéressés. En 2020, la table ronde du ministre s'est tenue du 8 au 30 octobre.
- Les cinq sujets suivants ont été les principaux sujets de discussion de la table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada.
  - Parcs urbains : Parcs Canada, en tant que catalyseur de la conservation urbaine, et permettant l'accès à la nature et à la culture dans les collectivités.
  - Diversité, inclusion et accessibilité : Parcs Canada, en tant que partenaire et chef de file en matière d'inclusion, de diversité, d'accessibilité et de réconciliation dans les lieux protégés et patrimoniaux.
  - Couloirs écologiques : L'établissement de liens entre les lieux protégés pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.
  - Réconciliation par la conservation : Leadership autochtone en matière de conservation, utilisation traditionnelle et aires protégées et de conservation autochtones.
  - Protection de notre patrimoine culturel : Faire progresser la protection législative pour le patrimoine bâti du gouvernement fédéral.
- Plus de 13 000 Canadiens et Canadiennes ont participé aux consultations, partageant leurs points de vue et perspectives sur les cinq thèmes. En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre doit répondre aux recommandations de la table ronde du ministre dans un délai de 180 jours.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Selon l'article 8.1 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada doit organiser une table ronde tous les deux ans afin de recueillir les commentaires des Canadiens et Canadiennes sur les questions dont Parcs Canada est responsable. La dernière table ronde s'est tenue en janvier 2017 et la réponse de la ministre a été publiée en mai 2018.





- La table ronde du ministre a commencé avec un petit nombre d'intervenants clés du 8 au 16 octobre 2020, avec lesquels ont eu lieu de courtes discussions thématiques animées par vidéoconférence, dirigées par le ministre et les secrétaires parlementaires Duguid et Schiefke ainsi que par le président et directeur général de Parcs Canada, Ron Hallman. Du 19 au 30 octobre 2020, la population canadienne a été invitée à participer à la table ronde au moyen d'une plateforme de consultation en ligne sur le site [parlonsdeparcscanada.ca](http://parlonsdeparcscanada.ca) (Parlons de Parcs Canada point CA). Plus de 13 000 Canadiens et Canadiennes ont participé aux consultations.



## INTENDANCE AUTOCHTONE

### ENJEUX

En collaboration avec les groupes autochtones, Parcs Canada cherche à concrétiser la réconciliation au moyen d'initiatives d'intendance autochtone.

### POINTS IMPORTANTS

- Parcs Canada travaille avec les peuples autochtones pour faire avancer les priorités d'intendance et de conservation du patrimoine naturel et culturel.
- Parcs Canada préconise une approche d'intendance autochtone adaptée aux droits, aux priorités et aux ambitions de ses partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les initiatives d'intendance autochtone sont intégrées dès les débuts des projets. Par exemple, les programmes de gardiens sont élaborés dès le début du processus d'établissement. Voici d'autres exemples d'intendance en action à Parcs Canada :
  - trente endroits de Parcs Canada ont un conseil d'administration ou une entente de gestion coopérative avec les peuples autochtones;
  - cinq programmes de gardiens sur place offrent diverses formes de soutien aux opérations du parc ainsi que des formations et des possibilités de carrière pour les peuples autochtones dans la gestion de terres situées dans leurs territoires traditionnels;
  - une initiative coopérative intergouvernementale cherche à contrôler la population excessive de cerfs muets et de daims dans la réserve de parc national des Îles-Gulf;
  - Parcs Canada collabore durablement avec les groupes autochtones pour soutenir les activités traditionnelles de récolte de plantes pour des usages médicinaux et traditionnels;
  - le savoir autochtone est intégré aux activités de conservation, comme le Plan directeur de Gwaii Haanas : Terre, mer et gens 2018 et l'initiative courante de protection et de soutien au rétablissement de l'épaulard résident du sud en collaboration avec le peuple Salish du littoral et les Premières Nations Nuuchahnulth;
  - Parcs Canada travaille de concert avec les groupes autochtones situés près des endroits qui relèvent de lui pour créer des débouchés économiques, par exemple dans le projet de piste polyvalente Upscheek tashee en cours de développement dans la réserve de parc national Pacific Rim.
- Dans le cadre de la Table ronde du ministre sur Parcs Canada 2020, les peuples autochtones, et les Canadiens en général, ont été invités à faire part de leur opinion sur les mesures additionnelles que Parcs Canada pourrait prendre afin de soutenir le leadership autochtone en matière de conservation et d'intendance dans les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation.



## CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Parcs Canada administre plus de 90 % des terres fédérales, dont la quasi-totalité fait partie des terres traditionnellement utilisées par les peuples autochtones. Parcs Canada œuvre présentement au sein des territoires traditionnels d'environ 300 communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Des programmes de gardiens de longue date sont en place dans la réserve de parc national Pacific Rim ainsi que dans la réserve de parc national, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda Gwaii Haanas. De nouveaux programmes de gardiens sont en place dans la réserve de parc national Thaidene Nene, l'aire marine de conservation Tallurutiup Imanga et le lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*. Les gardiens autochtones assument depuis des générations les responsabilités d'intendants des terres et des plans d'eau dans ces endroits.

- Les peuples autochtones sont les intendants de leurs territoires ancestraux depuis des temps immémoriaux. À titre du plus important gestionnaire de territoires domaniaux, Parcs Canada fait progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en veillant à ce que ces les responsables de ces endroits soutiennent la possibilité pour les Autochtones de continuer leurs pratiques sur le territoire, offrent des débouchés économiques aux communautés autochtones locales et prennent des décisions en collaboration avec les Autochtones et dans le respect de leurs droits, de leurs responsabilités et de leur savoir.
- L'approche de Parcs Canada concernant l'intendance autochtone donne suite aux appels à l'action lancés par les peuples autochtones et à l'engagement du gouvernement du Canada d'établir une relation renouvelée, ancrée dans les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- Le rapport de 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, *Agir dès aujourd'hui : établir des aires protégées pour l'avenir du Canada*, recommandait au gouvernement du Canada de poursuivre les objectifs communs de conservation et de réconciliation avec les peuples autochtones dans les aires protégées nouvelles et existantes, y compris dans les aires protégées autochtones.



## **PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DU FEU DE PARCS CANADA**

### **ENJEUX**

- En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, Parcs Canada est responsable de la gestion de l'activité des feux de végétation sur l'ensemble des terres fédérales relevant de sa compétence. L'Agence s'acquitte de cette responsabilité par le biais de son programme national de gestion du feu.
- L'Agence Parcs Canada est le seul organisme fédéral qui dispose de moyens opérationnels de gestion des incendies de forêt. À titre d'intendant d'une superficie de 350 195 km<sup>2</sup> de terres de la Couronne fédérale au Canada englobant plusieurs lotissements urbains prestigieux, comme Banff, Jasper et Waterton, elle a le devoir de se préparer et d'intervenir pour lutter contre les incendies de forêt et les risques connexes.
- Parcs Canada fournit régulièrement des ressources de gestion du feu en vue d'aider les provinces, les territoires et les gouvernements internationaux par l'entremise du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC).

### **POINTS IMPORTANTS**

- L'Agence Parcs Canada est fière d'avoir envoyé des membres de son équipe de gestion du feu en Australie plus tôt cette année et plus récemment, aux États-Unis, pendant la période de feux dévastateurs qu'ont connue ces derniers. Dans le cadre de l'intervention canadienne, 13 membres de l'équipe de Parcs Canada ont été déployés en Australie et 25 membres de l'équipe sont récemment rentrés au pays après avoir aidé à combattre les incendies de forêt le long de la côte ouest des États-Unis.
- Parcs Canada collabore avec d'autres ministères pour faire progresser la gestion durable du feu et renforcer notre capacité à comprendre et à gérer les incendies afin de renforcer la résilience des parcs nationaux face aux effets des changements climatiques.

### **CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE**

- Le programme de gestion du feu de Parcs Canada comporte quatre objectifs :
  - 1) atténuer les risques d'incendies de forêt, et contrôler et gérer les incendies pour protéger les éléments de valeur menacés;
  - 2) maintenir le rôle des incendies en tant que processus écologique naturel;
  - 3) se tenir prêt à intervenir en cas de feux de forêt; et
  - 4) permettre à Parcs Canada de s'acquitter de ses obligations envers les organismes partenaires.



- Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des gouvernements étrangers, des universités, des organismes sans but lucratif et des entreprises du secteur privé pour se préparer et intervenir en cas d'incendie de forêt, ainsi que pour mieux comprendre, prévenir et gérer les risques de plus en plus importants. Parcs Canada est également membre du CIFFC, qui coordonne le partage des ressources allouées à la lutte contre les incendies de forêt au Canada et à l'échelle internationale.
- En raison des changements climatiques, les incendies de forêt se sont intensifiés, se propagent plus rapidement et durent plus longtemps, compromettant davantage la sécurité et la sûreté de la population canadienne, de l'activité économique et des infrastructures essentielles. Le Canada, y compris Parcs Canada, est confronté à des difficultés en matière de ressources et de capacité pour affronter les incendies de forêt, car leur fréquence et les dommages causés augmentent.



**Discours**

**de**

**l'honorable Jonathan Wilkinson  
ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

**devant le Comité permanent  
de l'environnement et du développement durable**

**Budget principal des dépenses de 2020-2021**

**Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)**

**Le 4 novembre 2020**

**Le discours prononcé fait foi**

- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du comité, je suis ravi d’être ici avec vous aujourd’hui pour discuter du budget principal des dépenses de 2020-2021 d’Environnement et Changement climatique Canada, de l’Agence Parcs Canada et de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada.
- Je suis accompagné aujourd’hui par Martine Dubuc, sous-ministre déléguée d’Environnement et Changement climatique Canada, Ron Hallman, président et directeur général de Parcs Canada, et David McGovern, président de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada.
- Je tiens d’abord à souligner que cette réunion se déroule sur le territoire traditionnel des Algonquins.
- Il ne fait aucun doute que le monde a beaucoup changé depuis notre dernière rencontre. La COVID-19 a engendré des pertes et des incertitudes considérables dans le monde entier.
- Ce qui est devenu de plus en plus clair, Madame la Présidente, c’est que nous ne pouvons pas choisir entre les efforts de relance dans le contexte créé par la COVID-19, l’action pour le climat et la protection de la nature. Le travail qui nous attend, appuyé par le budget principal des dépenses de 2020-2021, est essentiel pour faire les choses comme il se doit.
- Toutefois, permettez-moi de le préciser d’emblée : le travail dont nous discutons aujourd’hui continue à produire des résultats concrets et efficaces. Des résultats qui reposent sur des décisions fondées sur des données probantes, les connaissances traditionnelles et une mobilisation constructive. Des résultats obtenus grâce à des mesures qui continuent de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.
- Alors, commençons par Environnement et Changement climatique Canada.
- Le financement total d’Environnement et Changement climatique Canada dans le budget principal des dépenses de 2020-2021 est d’environ deux milliards de dollars, ce qui représente une augmentation d’environ 154,8 millions de dollars par rapport au budget total de l’année précédente.
- À l’échelon national, le Ministère poursuit la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

- Avec plus de 50 mesures, ce cadre apporte un soutien dans une foule de domaines, des véhicules électriques aux transports publics en passant par l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
- Par ailleurs, le Ministère dirige les travaux à l'échelle du gouvernement pour que nous **dépassions l'objectif de réduction des émissions que s'est fixé le Canada pour 2030** et que nous engagions résolument le pays sur la voie de zéro émission nette d'ici 2050.
- Outre les nouvelles mesures, dans les mois à venir, nous solliciterons l'avis d'experts et consulterons les Canadiens sur les moyens d'atteindre notre objectif d'une économie à zéro émission nette d'ici 2050, tout en faisant croître l'économie et en rendant le coût de la vie plus abordable pour tous les Canadiens.
- Ces pistes d'action doivent également intégrer la protection de la nature, qui est essentielle à nos mesures de lutte contre les changements climatiques et qui constitue une priorité importante.
- En ce sens, nous prévoyons conserver 25 p. 100 des terres et 25 p. 100 des océans au Canada d'ici 2025, et nous faisons le nécessaire pour que ces superficies se chiffrent à 30 p. 100 d'ici 2030.
- Le Ministère poursuit également son travail de protection de la biodiversité et des espèces en péril.
- C'est une collaboration qui est également essentielle à l'ensemble de notre travail, y compris en vue d'atteindre notre objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030 et d'interdire les plastiques à usage unique nocifs d'ici 2021.
- Un autre service essentiel, Madame la Présidente, est celui des prévisions météorologiques et environnementales que le Ministère fournit aux Canadiens, 24 heures sur 24.
- Le Ministère crée également des protections supplémentaires et prend des mesures pour assainir les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac Simcoe et d'autres grands lacs.
- D'autre part, nous travaillons à renforcer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.



- Passons maintenant à Parcs Canada, Madame la Présidente.
- Après une brève suspension des services aux visiteurs, Parcs Canada s'est adapté pour répondre au défi de la COVID-19 et a rouvert les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation le 1<sup>er</sup> juin.
- De juin à septembre, plus de 13,4 millions de Canadiens ont pu passer leurs temps libres et leurs vacances en toute sécurité dans les sites administrés par Parcs Canada. Pendant l'automne et l'hiver, les activités se poursuivront dans un certain nombre de parcs et de sites.
- Son budget principal des dépenses de 2020-2021 s'élève à environ 1,1 milliard de dollars.
- Parcs Canada continuera à protéger des pans importants du patrimoine naturel et culturel du Canada et à faire connaître l'histoire de ces trésors aux Canadiens.
- Il y a quelques semaines à peine, le 25 septembre, j'ai eu l'honneur de me joindre à la Première Nation des Dénés Yellowknives pour signer l'entente définitive relative à la réserve de parc national Thaidene Nene – qui est le plus récent parc national du Canada et une aire protégée et de conservation autochtone.
- Parcs Canada travaille également sur une proposition pour développer un cadre législatif qui renforcerait la protection du patrimoine culturel au Canada.
- Quant à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Madame la Présidente, son budget principal des dépenses de 2020-2021 s'élève à 76,5 millions de dollars.
- Madame la Présidente j'espère que ce résumé donnera aux membres du comité les éclaircissements souhaités sur le budget principal des dépenses de 2020-2021 d'Environnement et Changement climatique Canada, de Parcs Canada et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.
- Je suis prêt à répondre à toutes vos questions sur ces budgets.
- Merci.

Nombre de mots : 898

**Comité permanent de l'environnement et du  
développement durable**

# Comité permanent de l'environnement et du développement durable

## *Membres*

*(12)*

**Matt Jeneroux**  
**Yvan Baker**  
**Laurel Collins**  
**Dan Albas (Vice-président)**  
**Lloyd Longfield**  
**Joël Godin**

**Monique Pauzé (Vice-présidente)**  
**Brad Redekopp**  
**Francis Scarpaleggia (Président)**  
**Peter Schiefke**  
**Raj Saini**  
**Ya'ara Saks**

# Peter Schiefke



Affiliation politique : Libéral  
Circonscription : [Vaudreuil—Soulanges](#)  
Province ou territoire : Québec  
Langue préférée : Anglais ou français

## **Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

Peter a été élu député pour la première fois en octobre 2015 par les citoyens de Vaudreuil—Soulanges. Peu de temps après, il a été nommé secrétaire parlementaire pour la Jeunesse par le premier ministre Trudeau et, en 2018, il s'est vu confier les responsabilités de secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé. En 2019, Peter a été réélu et a peu après été nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Avant d'entrer en politique, Peter a occupé de nombreuses fonctions en mettant son expertise en matière de développement durable au service de causes nationales et internationales. Sa passion pour le changement social positif a inspiré son travail en tant que directeur cofondateur d'Action Jeunesse Canada, le programme CEED basé en Ouganda, en Afrique de l'Est et son travail en tant que directeur national de Réalité climatique Canada, une organisation fondée par l'ancien vice-président américain et lauréat du prix Nobel Al Gore. En l'honneur de son travail, Peter a reçu de nombreux prix et distinctions tels que la Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants, la Médaille de la Paix YMCA et le prix Entraide, Paix et Justice de Forces Avenir pour l'aide humanitaire.

Peter détient un baccalauréat ès arts en sciences politiques de l'Université Concordia et une maîtrise en ressources renouvelables de l'Université McGill. Il vit actuellement avec sa femme et ses deux enfants dans sa circonscription de Vaudreuil—Soulanges, au Québec.

# Francis Scarpaleggia (Président)



Affiliation politique : Libéral  
Circonscription : [Lac-Saint-Louis](#)  
Province ou territoire : Québec  
Langue préférée : Anglais

**Président du caucus du Parti libéral du Canada**

**Enjeux prioritaires – Eau**

Francis Scarpaleggia a été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 2004, puis réélu au Parlement en 2006, en 2008, en 2011 et en 2015. Il occupe la fonction de président du caucus libéral national depuis 2011.

Francis a fait de la protection des ressources d'eau douce du Canada une de ses priorités personnelles. C'est avec cette priorité en tête qu'il a présenté à la Chambre des communes plusieurs projets de loi et motions concernant l'eau. Il a notamment présenté des motions pour établir une stratégie nationale de l'eau et pour créer un conseil afin de mieux protéger le fleuve Saint-Laurent, qui est une voie navigable vitale. Sur le plan législatif, il a présenté des projets de loi visant à interdire les exportations massives d'eau, à prohiber le déversement de déchets miniers toxiques dans les plans d'eau et à améliorer le processus d'élaboration des recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. De plus, il est à l'origine d'une étude approfondie du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur les répercussions de l'exploitation des sables bitumineux sur les ressources en eau du Canada. Il a d'ailleurs rédigé le document *La dimension cachée : l'eau et les sables bitumineux*, qui est le rapport des libéraux tiré de cette étude.

Depuis son arrivée au Parlement, Francis a siégé aux comités suivants à la Chambre des communes : Comité permanent de la sécurité publique et nationale (comme vice-président), Comité permanent de l'environnement et du développement durable (comme vice-président), Comité permanent des transports, Comité permanent du patrimoine canadien, et Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Il a également présidé le Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes.

Francis a été membre fondateur du Comité parlementaire des soins palliatifs et des soins de compassion, formé de députés de tous les partis. À ce titre, il a organisé et présidé des audiences à Montréal à l'automne 2010 pour recueillir des témoignages en vue de la rédaction du rapport du Comité, intitulé *Avec dignité et compassion : Soins destinés aux Canadiens vulnérables*.

Avant de se lancer en politique, d'abord comme adjoint politique de son prédécesseur Clifford Lincoln pendant plus d'une décennie et ensuite à titre d'élu, Francis a enseigné l'administration des affaires au Collège Dawson, à Montréal. Auparavant, il a passé plusieurs années dans le secteur privé, notamment comme analyste financier.

Francis a reçu un diplôme de premier cycle en économie de l'Université McGill et a obtenu une maîtrise en économie de l'Université Columbia, à New York. Par la suite, il s'est vu décerner un MBA de l'Université Concordia.

Francis habite à Kirkland avec son épouse et leurs deux enfants.

# Raj Saini



Affiliation politique : Libéral  
Circonscription : [Kitchener-Centre](#)  
Province ou territoire : Ontario  
Langue préférée : Anglais ou français

## **Enjeux prioritaires – Enjeux internationaux**

Raj s’implique depuis longtemps dans la communauté de Kitchener-Waterloo. Depuis plus de 20 ans, il est propriétaire et exploitant de la pharmacie primée Greenbrook. Cette expérience lui a permis de prendre conscience des défis et des possibilités associées à la gestion d’une petite entreprise et de l’importance d’aider les personnes de tous âges à vivre plus sainement et plus longtemps.

Fier membre du Club Rotary depuis de nombreuses années, Raj est aussi un ancien membre du Conseil international du Canada (section de la région de Waterloo) et un défenseur de longue date des valeurs libérales. Il est passionné par la croissance des économies locales, la création d’emplois mieux rémunérés et la recherche de solutions judicieuses et responsables sur le plan financier afin de protéger la santé humaine et l’environnement.

Depuis qu’il a été élu député de Kitchener-Centre pour la première fois en 2015, Raj a démontré qu’il était un défenseur infatigable et énergique des intérêts de sa circonscription, notamment en attirant de nombreux investissements dans la région de Waterloo et en contribuant à améliorer la qualité de vie des résidents et de leur famille.

Au cours des quatre dernières années de son mandat de député, Raj s’est montré un fervent défenseur du développement de la scène artistique et culturelle dynamique de Kitchener en obtenant un investissement de 4,5 millions de dollars. Le gouvernement libéral a injecté plus de 200 millions de dollars dans les infrastructures de la région de Waterloo et s’est engagé à octroyer plus de 350 000 dollars à des projets communautaires à l’appui des aînés de la région par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés. En outre, il a collaboré à la mise en place de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants par l’entremise de laquelle les familles de Kitchener-Centre ont reçu plus de six millions de dollars en avril 2019.

Grâce à votre soutien, Raj pourra continuer à défendre les intérêts des familles, des étudiants, des travailleurs, des aînés, des entreprises et de la communauté dans son ensemble aux côtés de Justin Trudeau et de l’équipe libérale pour faire de Waterloo une région plus prospère et plus durable.

# Yvan Baker



Affiliation politique : Libéral  
Circonscription : [Etobicoke-Centre](#)  
Province ou territoire : Ontario  
Langue préférée : Anglais

## **Enjeux prioritaires – \*Il pose rarement des questions\***

Yvan Baker est un leader communautaire dévoué et un ardent défenseur des familles d'Etobicoke-Centre depuis de nombreuses années. Dans le passé, il a été député provincial, consultant en gestion et instructeur à l'École d'administration des affaires Schulich de l'Université York. Il a toujours été animé d'une passion et d'une détermination profondes pour l'amélioration concrète du bien-être des familles de sa communauté.

Yvan est né et a grandi à Etobicoke et a toujours été fortement attaché à sa communauté et à ses citoyens. Sa mère et ses grands-parents ont immigré au Canada depuis l'Ukraine et sont extrêmement fiers de leur héritage, mais aussi de leur nationalité canadienne. Cette expérience de vie a permis à Yvan de prendre conscience de l'importance particulière des services communautaires, de découvrir le dynamisme d'Etobicoke-Centre et de faire de lui le candidat le plus apte à défendre les priorités de sa circonscription à Ottawa.

En tant que candidat de l'équipe Trudeau dans Etobicoke-Centre, Yvan sait ce qu'il faut faire pour assurer la croissance de l'économie et créer de bons emplois bien rémunérés pour les membres de la classe moyenne. Au cours de son mandat de député provincial, il a travaillé d'arrache-pied avec ses homologues afin d'apporter des changements concrets qui ont eu une incidence directe sur les familles de sa communauté et ont facilité leur vie.

Les familles d'Etobicoke-Centre ont besoin d'un porte-parole de confiance au sein du gouvernement qui se fera le champion de leurs intérêts et du renforcement de la classe moyenne. Yvan Baker est déterminé à mettre tout en œuvre afin de bâtir un avenir pour tous les membres de sa communauté.



# Lloyd Longfield



Affiliation politique : Libéral  
Circonscription : [Guelph](#)  
Province ou territoire : Ontario  
Langue préférée : Anglais et français

## **Enjeux prioritaires – Transports non polluants, recherche climatologique et engagement auprès des peuples autochtones**

En octobre 2015, Lloyd a été élu au Parlement comme candidat du Parti libéral du Canada pour Guelph, en Ontario. Il est membre du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et membre du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Lloyd participe activement à de nombreux caucus, notamment en présidant le Caucus de l'innovation et de la technologie. Il est également vice-président du Caucus numérique et du Caucus de l'automobile et secrétaire du Caucus de l'Ontario. Lloyd représente Guelph selon une approche de triple bilan, et il se fait actuellement le champion des enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels la collectivité et, en fin de compte, le Canada sont confrontés.

Lloyd sert Guelph depuis 25 ans au sein d'organismes d'intérêt communautaire, et y a dirigé la Chambre de commerce pendant sept ans. Cela faisait suite à une carrière réussie dans l'automatisation hydraulique et pneumatique allant du démarrage d'entreprises à la collaboration avec des distributeurs de partout au Canada en tant que directeur général de multinationales européennes.

Voici quelques-unes des principales réalisations de Lloyd qui illustrent son leadership communautaire :

- Directeur général de la Chambre de commerce de Guelph, 2008-2015.
- Président de la Chamber Executives of Ontario, 2012-2013.
- Directeur de la Chambre de commerce de l'Ontario, 2013-2014.
- Membre du Club Rotary de Guelph-Wellington, 2013-aujourd'hui.
- Directeur cofondateur d'Innovation Guelph et mentor, 2010-2015.
- Directeur fondateur de Partenariats locaux en matière d'immigration, 2009-2015.
- Directeur du YMCA-YWCA de Guelph, 2009-2012.
- Président de l'Institut pour la citoyenneté canadienne de Guelph, 2014-2015.
- Président du Comité consultatif sur les stages internationaux de l'AIESEC de Guelph, 2014-2015.
- Conseil consultatif de l'École de commerce et d'économie de l'Université de Guelph, 2012-2015.
- Career & Academic Access Advisory Board du Collège Conestoga, 2012-2015.
- Groupe de travail sur l'élimination de la pauvreté de Guelph-Wellington, 2013-2015.
- Directeur de Partenariat pour l'innovation de Guelph, 2008-2010.
- Directeur des services aux immigrants de Guelph-Wellington, 2008-2015.
- Directeur du Conseil d'éducation au choix de carrière, 2008-2013.
- Directeur de l'Association des gens d'affaires du centre-ville de Guelph, 2008-2014.
- Directeur du Business Enterprise Centre de Guelph-Wellington, 2008-2014.
- Conseil consultatif sur la gestion de la qualité de l'Hôpital St. Joseph, 2012-2014.
- Étude sur le corridor de transport ouest de la RGT, 2011-2014.
- Groupe de travail sur la planification énergétique communautaire de Guelph, 2008-2009.

- Groupe de travail sur la durabilité de Guelph, 2009-2014.
- Plan de développement économique pour la prospérité de Guelph en 2020, 2008-2010.
- Groupe de travail sur la gestion des eaux usées de Guelph, 2009-2010.
- Comité sur la conservation de l'eau de Guelph, 2010-2012.
- Plan directeur de gestion des déchets solides de Guelph, 2013-2014.
- Conseil d'administration du centre River Run, 2008-2010.
- Président du conseil paroissial d'Holy Rosary, 1993-1998.
- Président du conseil des parents de l'école catholique St. James, 1997-2002.

#### Récompenses :

- Prix du Jubilé de la Reine, 2012.
- 95 dons à la Société canadienne du sang.

#### Participation au milieu des affaires :

- Fondateur et chef de la direction de Fluid Power Design Inc., 1986-1988.
- Chef de la direction d'HyPower Systems Manitoba Inc., 1988-1992.
- Directeur général d'IMI Norgen Ltée, 1992-2003.
- Directeur général d'Hydac International, 2003-2008.
- Directeur de l'Association canadienne d'énergie fluide, 2004-2008.
- Société des tribologistes et ingénieurs en lubrification, 2003-2008.

Lloyd est marié depuis plus de 39 ans à Barb, son amie de cœur du secondaire, et ils ont eu trois filles ensemble.

# Joël Godin



Affiliation politique : Conservateur  
Circonscription : [Portneuf—Jacques-Cartier](#)  
Province ou territoire : Québec  
Langue préférée : Français

Joël a œuvré dans le domaine des communications, notamment au FM93, à CITF et à TQS comme directeur des ventes. À l'automne 2008, il a fondé son entreprise, AJC Communication inc., mettant ainsi à profit ses aptitudes naturelles de leader.

Il a par la suite occupé le poste de conseiller politique au sein du cabinet du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, le député de Louis-Hébert, Sam Hamad. Il y a également tenu la fonction de directeur de son bureau de circonscription.

Son implication auprès des gens et des différents organismes est le résultat d'un sentiment d'attachement continu envers son milieu en politique municipale et provinciale. Il a siégé à divers conseils d'administration tels que le Carnaval de Québec, le club de golf du Rouge et Or de l'Université Laval, la Fondation canadienne Rêve d'enfants, la Fondation Sourdiine et de nombreux regroupements sportifs où évoluent ses enfants.

Ses expériences politiques et sociales ainsi que ses compétences dans le domaine des communications ont outillé Joël afin de bien représenter et défendre les intérêts de la circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier à Ottawa. Il agit au nom de ses citoyens et des organismes et institutions de son comté. Ayant été lui-même chef d'entreprise, il sait que la prospérité économique d'une région passe par les gens qui y demeurent et qui y investissent temps et argent.

Depuis près de 20 ans, Joël Godin et sa famille sont citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures. Grâce au rôle actif qu'il joue dans sa circonscription, il en connaît très bien les enjeux. C'est pourquoi aujourd'hui vous pouvez compter sur lui pour faire rayonner partout au pays les 28 municipalités composant la magnifique circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier.

# Dan Albas (Vice-président)



Affiliation politique : Conservateur  
Circonscription : [Central Okanagan—Similkameen—Nicola](#)  
Province ou territoire : Colombie-Britannique  
Langue préférée : Anglais

Né en 1976, Dan Albas a déménagé à Penticton avec sa famille à l'âge de trois ans. C'est là qu'il a passé la majeure partie de son enfance en compagnie de ses deux sœurs et son père, avocat et participant actif à la vie politique conservatrice, et sa mère, travailleuse sociale. Après avoir vécu brièvement à Whitehorse, au Yukon, ils ont déménagé en Alberta afin que Dan puisse recevoir les soins médicaux dont il avait besoin à la suite d'un accident ayant causé de graves brûlures sur une grande partie de son corps. Ils sont ensuite retournés à Penticton où Dan a fréquenté l'école secondaire de Penticton et le Collège Okanagan.

Il a travaillé comme instructeur d'arts martiaux, puis, vers la fin des années 1990, il a ouvert son propre studio d'arts martiaux, Kick City Martial Arts (plus tard renommé Premier Martial Arts). En 2005, le studio a organisé une collecte de fonds dans le cadre de laquelle les apprentis se sont engagés à casser des planches en exécutant des mouvements d'arts martiaux, à l'appui d'un organisme de bienfaisance venant en aide aux victimes de l'ouragan Katrina. Toujours en 2005, Dan a été nommé jeune entrepreneur de l'année par la Chambre de commerce de Penticton et de la région viticole, dont il est devenu membre du conseil d'administration, et il a été choisi pour représenter la région à la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique. Il a contribué à la fusion des chambres de commerce indépendantes de Penticton, d'Okanagan Falls, d'Oliver et d'Osoyoos pour former la Chambre de commerce du Sud de l'Okanagan. Dan a dirigé la campagne régionale de collecte de fonds de Centraide en 2007 et en 2010. En 2008, il a commencé à s'impliquer dans le groupe communautaire Penticton Housing Coalition lequel revendique la construction de logements abordables dans la ville comme des logements accessoires.

En 2008, à l'âge de 31 ans, Dan s'est présenté aux élections municipales et a remporté 5 656 votes, obtenant ainsi un siège au conseil municipal de Penticton. Il a acquis la réputation du conseiller le plus conservateur sur le plan financier au sein d'un conseil déjà très conservateur. Outre les mesures adoptées par le conseil, Dan a tenté de dissuader la Ville d'acheter ou de louer un bateau de sauvetage et de lutte contre les incendies et des panneaux radar mobiles; et de financer la restauration du SS *Sicamous*, les améliorations de l'aménagement paysager du Centre d'événements du Sud de l'Okanagan et des plages, et la construction d'un centre agricole dans le centre-ville. Il a aussi tenté en vain de reporter l'embauche de pompiers supplémentaires [20] et d'annuler l'augmentation de salaire de 2,1 % des conseillers municipaux. Toutes ces motions ont été approuvées par le conseil, malgré l'opposition de Dan. Par ailleurs, il a voté contre l'ouverture de la bibliothèque publique les dimanches pour éviter les coûts supplémentaires connexes et contre l'augmentation du tarif de l'électricité proportionnellement à celle imposée par FortisBC (la Ville achète l'électricité de FortisBC et la revend à ses citoyens), en plus d'obliger les promoteurs immobiliers collaborant avec la Ville à souscrire une assurance responsabilité professionnelle, or toutes ces motions ont été approuvées par le conseil. Parmi les initiatives lancées par Dan ou avec son aide figurent l'imposition d'amendes pour mendicité agressive et le maintien du bureau de Postes Canada dans le centre-ville. Estimant que les transports publics devraient être financés au

moyen des frais imposés aux usagers, il a voté contre l'acquisition de nouveaux autobus auprès de BC Transit, à moins d'en financer l'achat par le biais d'une hausse des tarifs, et il a ultérieurement tenté d'augmenter les tarifs de 25 % pour couvrir les coûts opérationnels. En tant que conseiller municipal, il a fait l'objet de critiques pour son ingérence dans la gestion du personnel et pour avoir publié sur son blogue des commentaires spéculatifs concernant la privatisation des services municipaux. Après avoir été nommé directeur du district régional d'Okanagan-Similkameen, il a réussi à réduire de moitié la contribution versée à la Okanagan Film Commission par le district régional. Il a occupé le poste de directeur suppléant en 2009 et en 2010.

# Matt Jeneroux



Affiliation politique : Conservateur  
Circonscription : [Edmonton Riverbend](#)  
Province ou territoire : Alberta  
Langue préférée : Anglais

Matt est né et a grandi à Edmonton et à Sherwood Park, en Alberta. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta. Avant de se lancer dans la politique provinciale puis fédérale, il travaillait à Santé Canada et faisait activement du bénévolat dans la communauté d'Edmonton. Il est père de deux filles (Molly et Lily) et d'un fils (Hugh).

Matt a été élu pour la première fois à l'assemblée provinciale lors des élections provinciales de 2012. Au printemps 2013, un an après les élections, il a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé *Loi sur les congés de soignant* (projet de loi 203). Le projet de loi, qui a reçu la sanction royale, prévoit un congé pour les employés qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille en phase terminale.

En trois ans seulement, il a réussi à faire adopter deux de ses motions à l'unanimité par le Parlement. La première vise à financer l'aménagement de terrains de jeux lors de la construction de nouvelles écoles pour les enfants de jeunes familles dans la province de l'Alberta, et la deuxième, à demander au gouvernement provincial de réviser la politique de la province en matière de garde d'enfants. Il a présidé le Comité permanent des charges législatives. Matt a été défait aux élections provinciales de 2015.

En outre, il a agi à titre de président du caucus de la région de la capitale et du Secrétariat de la jeunesse, et a été membre du comité du Conseil du Trésor de l'Alberta. Il a présidé le comité de budgétisation axée sur les résultats en matière d'intendance de l'environnement et des ressources et le comité de budgétisation axée sur les résultats en matière de bien-être, a été membre du Comité des comptes publics, a coprésidé le Comité consultatif de l'industrie cinématographique de l'Alberta et présidé le Comité consultatif jeunesse du gouvernement de l'Alberta.

En 2018, Matt a été nommé coprésident de l'assemblée générale annuelle du Parti conservateur uni, qui s'est tenue à Red Deer, en Alberta.

# Brad Redekopp



Affiliation politique : Conservateur  
Circonscription : [Saskatoon-Ouest](#)  
Province ou territoire : Saskatchewan  
Langue préférée : Anglais

## **Enjeux prioritaires – Émissions de GES et tarification du carbone**

Brad Redekopp est propriétaire et exploitant d'une petite entreprise de la région de Saskatoon, où il vit depuis 35 ans. Il a obtenu un baccalauréat en commerce et le titre de CMA (maintenant CPA) à l'Université de la Saskatchewan. Il a œuvré pendant 20 ans dans le domaine des finances et de la comptabilité au sein de l'industrie manufacturière avant d'être nommé contrôleur, puis directeur d'une usine d'une grande multinationale. Depuis 10 ans, il est propriétaire et exploitant d'une entreprise de construction résidentielle.

Brad a joué un rôle de chef de file actif dans sa communauté en siégeant à de nombreux conseils d'administration, notamment celui du centre The Bridge on 20th pendant plus de 17 ans (dont 10 à titre de président du conseil), au sein duquel il a supervisé la rénovation et l'agrandissement des installations au cours d'une période de croissance sans précédent. Brad a aussi fait du bénévolat auprès du comité Logement d'abord de la ville de Saskatoon et dans le cadre de l'événement cycliste Ride for Refuge, et il a donné des cours de finances personnelles et des cours de conversation en anglais aux nouveaux arrivants de sa communauté.

Brad a collaboré avec le Parti conservateur au cours de différentes campagnes électorales et avec les associations de circonscription locales, en plus d'agir à titre d'agent officiel lors de trois élections. Il est membre actif de l'association de sa circonscription et y travaille comme agent financier.

Brad et son épouse Cheryl ont deux fils, Kyle et Eric.

# Laurel Collins



Affiliation politique : NDP  
Circonscription : [Victoria](#)  
Province ou territoire : Colombie-Britannique  
Langue préférée : Anglais

**Vice-présidente du caucus du NDP et porte-parole en matière d'environnement et de changements climatiques**

**Enjeux prioritaires – Aires protégées, Volkswagen, application de la loi et LCPE**

Laurel est organisatrice communautaire et militante pour le climat. Elle a été chargée de cours à l'Université de Victoria et conseillère municipale avant d'être élue députée de Victoria.

Laurel Collins est née à Kispiox, dans le nord de la Colombie-Britannique, en territoire gixtzan. Ses parents se sont séparés lorsqu'elle était bébé, et elle a déménagé souvent, notamment dans les îles Gulf, à Alert Bay, à Port Hardy et au Nouveau-Brunswick, avant de revenir sur l'île de Vancouver.

Ayant vu sa mère élever trois enfants, Laurel a pu apprendre directement l'importance d'aider les gens dans le besoin. Sa mère lui disait toujours : « Quand quelqu'un a besoin d'aide, on se serre les coudes. Voilà qui nous sommes. »

Son travail acharné et l'appui de sa collectivité lui ont ouvert des portes. Elle a décroché un baccalauréat et une maîtrise, et entamé un doctorat. Dans le cadre de ses travaux, elle a cherché à réparer les injustices qu'elle a observées dans le monde : la pauvreté, les inégalités et les conflits.

Guidée par les valeurs inculquées par sa mère, Laurel a travaillé pour faciliter la vie des plus démunis. Elle a fait du bénévolat au sein de programmes d'éducation et d'alphabétisation destinés aux enfants atteints du VIH et du sida en Afrique du Sud. Elle a étudié les migrations climatiques dans le cadre de son programme de maîtrise, puis a travaillé pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le nord de l'Ouganda, où elle a aidé les personnes déplacées par la guerre civile à refaire leur vie.

Elle a constaté que tous les habitants de la planète se battent pour la même chose : une meilleure vie pour leur famille et pour eux-mêmes.

À son retour à Victoria, Laurel a travaillé à la coopérative Women in Need où elle a aidé les femmes victimes de violence et de mauvais traitements, et s'est jointe à des mouvements écologistes locaux. Elle a cofondé Divest Victoria et s'est battue aux côtés de la collectivité de Shawnigan Lake pour protéger son bassin versant.

Laurel a consacré son temps et son énergie à organiser et à soutenir la lutte pour la protection de l'environnement et contre les changements climatiques. À l'Université de Victoria, elle a été chargée de cours dans les domaines de la justice sociale, de la sociologie et de l'inégalité sociale, et a étudié le lien entre la crise climatique et les inégalités.



Laurel est consciente que les changements climatiques représentent le principal problème de justice sociale de notre époque.

La hausse du niveau des mers, les feux de forêt et la fonte des calottes glaciaires toucheront tous plus durement les personnes vulnérables et détruiront cet endroit magnifique où nous habitons.

Déterminée à s'attaquer aux changements climatiques, Laurel a pris les devants et est passée à l'action. Elle s'est présentée comme conseillère municipale en tant que membre du parti Together Victoria et a été élue.

Elle siège également à la Commission régionale d'approvisionnement en eau du district régional de la capitale, où elle aide à protéger les bassins versants et les écosystèmes de la région, et est directrice du conseil d'administration du Fonds municipal vert, un organisme fédéral qui finance des projets innovateurs visant à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités de partout au Canada.

Laurel met tout en œuvre pour s'assurer que la population et l'environnement sont au cœur du processus décisionnel local et fait tout en son pouvoir dans sa collectivité pour protéger l'environnement et aider les gens à améliorer leur sort.

# Monique Pauzé (Vice-présidente)



Affiliation politique : Bloc Québécois

Circonscription : [Repentigny](#)

Province ou territoire : Québec

Langue préférée : Français

**Porte-parole du Bloc Québécois en matière d'environnement et de changements climatiques**

**Enjeux prioritaires – Services météorologiques, substances toxiques et LEP**

Monique Pauzé a su très tôt dans sa vie qu'elle voulait lutter contre les iniquités sociales et défendre les intérêts du Québec, des combats inachevés pour lesquels elle ne baisse pas les bras. Étant jeune, la députée bloquiste a enseigné au primaire pendant 20 ans où elle s'est appliquée à sensibiliser ses élèves à la protection de l'environnement, une cause pour laquelle elle se bat encore aujourd'hui. De 1995 à 2013, Monique Pauzé a acquis une vaste expérience dans le milieu syndical, où elle a été coordonnatrice à l'action sociopolitique et présidente du Syndicat de Champlain avant de devenir commissaire pour la Commission spéciale sur le renouveau syndical à la CSQ. En plus d'avoir rédigé et présenté le mémoire du syndicat aux États généraux sur l'éducation et d'avoir suivi la formation des délégués sur la nouvelle *Loi sur l'instruction publique*, elle a également eu comme mandat de sensibiliser les membres du syndicat sur le néolibéralisme et ses impacts sur l'éducation.

Féministe, elle s'est battue pour l'équité salariale et elle a réussi à faire reconnaître le droit des femmes à un salaire égal pour un travail équivalent. Engagée dans le milieu environnemental, elle a été vice-présidente de la Coalition Eau Secours de 2013 à 2015 et, plus récemment, elle a participé aux États généraux sur la souveraineté en tant que commissaire au chantier « économie et souveraineté ».

**UNE FEMME ENGAGÉE** – Pour elle, servir les citoyens de sa circonscription est le prolongement naturel de ses engagements passés. À peine après son arrivée au pouvoir, la députée et ses collègues ont réussi à faire avancer plusieurs dossiers à Ottawa et continueront de le faire tant que le Québec ne sera pas indépendant. Nous pouvons donc conclure qu'aujourd'hui, avec la même ferveur qu'à ses premiers jours de militantisme, la députée Monique Pauzé poursuit les mêmes objectifs et travaille à améliorer le sort de ses concitoyens.

# Ya'ara Saks



Affiliation politique : Libéral  
Circonscription : [York-Centre](#)  
Province ou territoire : Ontario  
Langue préférée : Anglais

Ya'ara Saks est députée de la circonscription de York-Centre à Toronto. Elle habite dans le quartier Bathurst Manor, où elle milite depuis longtemps pour la défense des intérêts de sa communauté, et est déterminée à améliorer la qualité de vie des familles de York-Centre.

Ya'ara met tout en œuvre pour susciter l'engagement communautaire et réaliser des progrès concrets tout en apportant une perspective canadienne et internationale. Elle croit fermement aux valeurs de l'égalité et de la diversité, et a consacré sa carrière à la lutte contre les inégalités sociales. Elle a occupé divers postes de conseillère en matière de politiques, de communication et de gestion de projets dans le cadre de son emploi au bureau du maire de Jérusalem et de ses efforts de sensibilisation aux programmes communautaires liés au processus de paix israélo-palestinien.

Avant d'être élue en 2020, Ya'ara était propriétaire d'une petite entreprise prospère ainsi qu'une fervente défenseuse de l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale en tant que directrice fondatrice de Trauma Practice for Healthy Communities, un organisme caritatif de Toronto pour la santé mentale.

Au Parlement, Ya'ara est membre du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes et du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Mère de deux adolescentes, elle est titulaire d'un grade de premier cycle en sciences politiques et en études sur le Moyen-Orient de l'Université McGill et d'une maîtrise en relations internationales et en diplomatie de l'Université hébraïque de Jérusalem.

- En ce qui concerne la promesse du gouvernement de protéger un quart des terres et un quart des aires maritimes d'ici 2025, et 30 % de ces étendues d'ici 2030 : a) quelle est la proportion actuelle des terres et des aires maritimes qui sont protégées; b) quelle proportion des terres ou des aires maritimes a été protégée chaque année au cours des 20 dernières années, ventilée par année; c) quelle est la chronologie des événements à partir du moment où le gouvernement examine pour la première fois une terre ou une aire maritime jusqu'à ce que celle-ci soit protégée; d) quelles sont toutes les classifications applicables aux terres et aux aires maritimes que le gouvernement considère comme protégées; e) quelle est la chronologie des événements pour ce qui est des consultations auprès des peuples autochtones avant qu'une terre ou une aire maritime puisse être protégée; f) le gouvernement a-t-il retenu suffisamment de terres et d'aires maritimes précises pour atteindre la cible de 25 % d'ici 2025 et, le cas échéant, quelles sont-elles; g) le gouvernement a-t-il fourni aux provinces, aux territoires et aux Premières Nations une carte ou un plan détaillé illustrant les secteurs qu'il compte protéger et, le cas échéant, quels en sont les détails, y compris (i) la date d'envoi du plan, (ii) la liste des destinataires, (iii) la description, y compris l'emplacement et le nombre de kilomètres carrés, des zones à protéger; h) l'exploitation des ressources naturelles sera-t-elle interdite dans toutes les zones protégées afin de respecter la cible de 25 % d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030 et, le cas échéant, quels sont les détails de toute analyse effectuée, y compris ses constatations au sujet d'une telle interdiction; i) le transport des produits dérivés de ressources naturelles sera-t-il interdit dans l'ensemble des zones protégées au titre de l'engagement consistant à atteindre 25 % d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030 et, le cas échéant, quels sont les détails de toute analyse effectuée, y compris ses constatations au sujet d'une telle interdiction; j) quel degré de développement économique sera autorisé sur les terres protégées au titre de l'engagement consistant à atteindre 25 % d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030; k) le gouvernement prévoit-il d'atteindre la cible de 25 % de 2025 de protection des terres conformément à son engagement?

A) quelle est la proportion actuelle des terres et des aires maritimes qui sont protégées;

À la fin 2019, 12,1 % (1 211 813 km<sup>2</sup>) des terres et des réserves d'eau douce ainsi que 13,8 % (794 974 km<sup>2</sup>) du territoire marin étaient protégés au Canada. Une mise à jour visant à faire le suivi des progrès est en cours, et les résultats révisés seront prêts en janvier 2021.

B) quelle proportion des terres ou des aires maritimes a été protégée chaque année au cours des 20 dernières années, ventilée par année;

L'augmentation annuelle en pourcentage a été d'environ 0,2 % au cours des 30 dernières années. Depuis la création d'En route vers l'Objectif 1 du Canada, en 2017, et les investissements de Patrimoine naturel, en 2018, l'augmentation annuelle en pourcentage est passée à environ 0,7 % en raison des récents investissements et de la collaboration.

Les tendances des zones protégées au cours des 20 dernières années sont contenues dans le tableau de données *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement* (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html>).

C) quelle est la chronologie des événements à partir du moment où le gouvernement examine pour la première fois une terre ou une aire maritime jusqu'à ce que celle-ci soit protégée;

La chronologie entre le moment où un site est considéré et celui où il est finalement protégé varie considérablement d'un site à l'autre et dépend de facteurs nationaux, régionaux et spécifiques au site. Généralement, des consultations locales et régionales, des évaluations socio-économiques et écologiques, la délimitation des frontières, la création de partenariats, la collecte de fonds et la désignation ou la reconnaissance des terres ou des eaux sont nécessaires.

Le processus peut prendre de 1 à 20 ans de travail, selon le type de protection choisi et les circonstances locales et régionales. Par exemple, d'autres mesures de conservation efficaces sur les paysages exploités peuvent être désignées plus rapidement que les zones protégées officielles ou les parcs nécessitant une désignation législative ou réglementaire. En outre, un soutien public et gouvernemental accru, des investissements et une approche collaborative, ainsi que la reconnaissance des zones provisoires, peuvent accélérer le processus.

D) [quelles sont toutes les classifications applicables aux terres et aux aires maritimes que le gouvernement considère comme protégées;](#)

ECCC répertorie tous les aires, hectares et catégories de zones protégées et conservées au Canada dans une base de données internationale conformément aux directives de l'Union internationale pour la conservation de la nature que le Canada et le monde entier suivent : Catégorie IA – Protection stricte; Catégorie IB – Zone de nature sauvage; Catégorie II – Parc national; Catégorie III – Monument national; Catégorie IV – Aire de gestion des habitats et des espèces; Catégorie V – Paysage terrestre ou marin protégé; Catégorie VI – Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles.

Il existe une vaste gamme d'outils pour conserver la biodiversité, les écosystèmes, les paysages naturels, la faune et leurs habitats. Cela comprend 55 textes de loi fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux distincts. Ces lois et autres politiques peuvent créer 77 types de zones protégées. Les classifications les plus courantes comprennent les parcs et zones protégées, les aires protégées provisoires, les autres mesures de conservation efficaces par zones (AMCE), les zones privées protégées et les aires protégées et de conservation autochtones (APCA). Le bon type de classification dépend des objectifs souhaités pour la zone à établir et de son contexte naturel, social, culturel et économique. Le Canada appuie les définitions internationales des zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones, articulées dans le rapport du fédéral, provincial et territorial intitulé *Unis avec la nature* (2019).

E) [quelle est la chronologie des événements pour ce qui est des consultations auprès des peuples autochtones avant qu'une terre ou une aire maritime puisse être protégée;](#)

Souvent, la création d'une aire protégée et de conservation autochtone suit le même processus que les autres types de zones protégées et conservées (voir la réponse à la sous-question c); cependant, les APCA peuvent aussi parfois faire l'objet de négociations autour de revendications territoriales s'il y en a en cours. Les échéanciers peuvent varier.

F) le gouvernement a-t-il retenu suffisamment de terres et d'aires maritimes précises pour atteindre la cible de 25 % d'ici 2025 et, le cas échéant, quelles sont-elles;

Nous travaillons actuellement à la mise au point d'un plan concret et ambitieux qui permettrait d'atteindre 25 % d'ici 2025, et de préparer le terrain pour 30 % d'ici 2030. Nous avons consulté et continuons de consulter les provinces et territoires, les organismes autochtones, les fondations, le secteur privé et les organisations de protection de la nature à but non lucratif afin de connaître leur avis sur la manière dont nous pouvons collaborer pour atteindre ces objectifs ambitieux. Le gouvernement est conscient des paysages terrestres et aquatiques précis qui ont été inclus dans les plans provinciaux, territoriaux et municipaux d'aménagement du territoire et dans d'autres plans de réseaux de zones protégées, notamment le Plan de réseaux d'aires naturelles (PRAN) à Terre-Neuve-et-Labrador, le Plan Nord au Québec, le *Peel Watershed Land Use Plan* au Yukon, le plan des aires protégées du Patrimoine vital en Ontario et le plan de la Nouvelle-Écosse sur les parcs et les aires protégées, entre autres.

G) le gouvernement a-t-il fourni aux provinces, aux territoires et aux Premières Nations une carte ou un plan détaillé illustrant les secteurs qu'il compte protéger et, le cas échéant, quels en sont les détails, y compris (i) la date d'envoi du plan, (ii) la liste des destinataires, (iii) la description, y compris l'emplacement et le nombre de kilomètres carrés, des zones à protéger;

En 2020, ECCC a publié sur leur site web une carte des projets de zones protégées bénéficiant d'un financement du Défi de l'Objectif 1 du Fonds de la nature du Canada. Le ministère n'a pas encore rendu publique une carte complète contenant des sites supplémentaires car le plan est toujours en cours d'examen et de discussion.

H) l'exploitation des ressources naturelles sera-t-elle interdite dans toutes les zones protégées afin de respecter la cible de 25 % d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030 et, le cas échéant, quels sont les détails de toute analyse effectuée, y compris ses constatations au sujet d'une telle interdiction;

Pour être prise en compte dans les objectifs, une aire protégée et de conservation doit avoir une aire géographique clairement définie et être gérée de manière à conserver efficacement l'espace à long terme. Certaines activités de développement des ressources naturelles, telles que l'élevage durable dans les pâturages, contribuent en fait à la santé de l'habitat de prairie.

L'exploitation minière, pétrolière et gazière, la sylviculture et l'agriculture ne sont pas autorisées dans les parcs nationaux. L'exploitation minière, pétrolière et gazière, et l'immersion en mer ne sont pas autorisées dans les aires marines nationales de conservation (AMNC) de Parcs Canada. L'utilisation durable des AMNC, telle que la pêche commerciale, peut se poursuivre.

Dans d'autres zones protégées une certaine exploitation du sous-sol pourrait avoir lieu comme des forages horizontaux, à condition que la conservation à long terme de la surface ne soit pas touchée. Étant donné l'importance des zones protégées et conservées et leurs contributions à la biodiversité, aux espèces en péril, à la réconciliation des peuples autochtones et à la résilience climatique du Canada, certains types de développement intensif des ressources naturelles ne devraient pas être autorisés.

Il est important de noter que pendant la phase de faisabilité de l'établissement d'aires protégées et de conservation des consultations sont organisées avec ceux qui ont un intérêt lié au terrain. Dans de nombreux cas les délimitations et les activités autorisées sont ajustées pour intégrer la conservation et les intérêts culturels et économiques de la région. Les zones à fort potentiel économique sont souvent « découpées » ou exclues des zones protégées ou conservées pendant la phase de planification. Dans les cas où des licences ou des droits de propriété existent sur un paysage, les défenseurs des aires protégées chercheront souvent à rembourser ou à dédommager les entreprises du secteur des ressources naturelles qui souhaitent vendre leur droit de propriété ou leurs licences afin qu'une zone protégée puisse être créée. Dans certains cas les entreprises renoncent volontairement à leurs licences de développement pour permettre la création d'une zone protégée (p. ex., l'entreprise Shell dans le cas de la réserve nationale marine de faune des îles Scott).

I) le transport des produits dérivés de ressources naturelles sera-t-il interdit dans l'ensemble des zones protégées au titre de l'engagement consistant à atteindre 25 % d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030 et, le cas échéant, quels sont les détails de toute analyse effectuée, y compris ses constatations au sujet d'une telle interdiction;

Voir la réponse à la question h). Si le transport des produits peut se faire sans répercussion négative sur les objectifs généraux de conservation de la zone, alors le transport pourrait avoir lieu. Si le transport est considéré comme ayant une répercussion négative sur la région les frontières de la région pourraient être ajustées ou l'itinéraire de transport pourrait être modifié.

Dans les cas où un parc national est créé dans une zone où un pipeline ou une route existe déjà, le transport des produits extraits des ressources naturelles pourrait être autorisé à se poursuivre. La création de nouveaux systèmes de transport dans les parcs nationaux pour la protection des ressources extraites, par exemple, de nouveaux pipelines et de nouvelles routes, est interdite par la loi.

La navigation est autorisée dans les AMNC. La réglementation des transports relative aux AMNC est sous la responsabilité du ministre des Transports.

J) quel degré de développement économique sera autorisé sur les terres protégées au titre de l'engagement consistant à atteindre 25 % d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030;

Le type d'activité économique dans la zone dépendrait des objectifs à atteindre en matière d'aires protégées et des intérêts sociaux, culturels, économiques et environnementaux/sanitaires du gouvernement, de l'industrie ou du particulier qui détient le droit de propriété sur la terre. Des activités économiques telles que le tourisme, la chasse et la pêche, l'élevage durable, l'exploitation forestière traditionnelle peuvent avoir lieu dans les aires protégées. Les autres activités économiques devraient s'adapter à l'espace, ou la zone géographique de l'aire protégée devrait s'adapter.

Le développement économique dans les sites de Parcs Canada est lié au soutien de l'expérience des

visiteurs en accord avec les plans de gestion. Les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains soutiennent l'économie locale notamment en créant des possibilités de développement du tourisme et en créant directement et indirectement des emplois. Les sites de Parcs Canada attirent des millions de visiteurs chaque année et sont d'importants moteurs économiques dans les collectivités canadiennes. Ils aident à créer et à maintenir des emplois et des entreprises locales dans des centaines de collectivités du pays. En 2017-2018, les sites de Parcs Canada ont généré 4,1 milliards de dollars de produit intérieur brut et soutenu plus de 40 000 emplois dans tout le pays.

Conformément aux conclusions de Parcs Canada, il existe un ensemble considérable de preuves économiques aux États-Unis et dans le monde qui démontrent que les zones protégées ont des répercussions économiques positives sur les collectivités avoisinantes, notamment une augmentation de la valeur des propriétés. Selon des études récentes de McKinsey Consulting, de l'ancien secrétaire au Trésor américain Hank Paulson, de Nicolas Stern et de Joseph Stiglitz, entre autres, les aires protégées ont des répercussions économiques positives.

Le Groupe de travail pour une reprise économique résiliente a récemment publié un rapport appelant le gouvernement à envisager des investissements dans les aires protégées et les solutions climatiques basées sur la nature dans le cadre de son plan de relance économique pour répondre à la COVID-19.

K) le gouvernement prévoit-il atteindre la cible de 25 % de 2025 de protection des terres conformément à son engagement;

Nous pensons être en mesure d'élaborer un plan pour respecter l'engagement de 2025. Nous avons consulté et continuons de consulter les provinces et territoires, les organisations autochtones, les fondations, le secteur privé et les organisations de conservation à but non lucratif pour connaître leur avis sur la manière dont nous pouvons collaborer pour atteindre ces objectifs.



FRANCIS SCARPALEGGIA  
DÉPUTÉ  
LAC-SAINT-LOUIS

Le 5 juillet 2019

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
200, boulevard Sacré-Cœur  
Gatineau (Québec)  
K1A 0H3

Madame la Ministre,

Je vous écris après avoir reçu la lettre, jointe aux présentes, qui m'a été adressée par [CAVIARDÉ] une citoyenne de ma circonscription.

[CAVIARDÉ] m'a fait part de ses impressions après une visite récente qu'elle a faite à Jasper, en Alberta. Elle mentionne tout particulièrement le pessimisme ressenti dans la collectivité en raison de la menace que pose le dendroctone du pin ponderosa pour la forêt. Elle dresse également une liste de mesures qui devraient être prises d'après les résidents de l'endroit afin de limiter les dommages causés aux forêts de pins de la région et de réduire les risques pour l'avenir.

J'espérais que vous pourriez offrir le point de vue de votre ministère sur la question et préciser toute mesure que le gouvernement fédéral a prise ou compte prendre pour lutter contre l'infestation de dendroctones dans la région. En effet, si Ressources naturelles Canada a signalé un taux de mortalité de 98 % au sein des populations locales de cet insecte l'hiver dernier, les scientifiques ont affirmé l'importance de demeurer vigilants si nous voulons continuer de contrôler leur nombre. L'Agence Parcs Canada s'affaire-t-elle à préparer ou à mettre en œuvre des initiatives à cet effet? Je vous saurais gré de répondre à cette question et aux solutions proposées par [CAVIARDÉ] dans sa lettre.

Merci de votre attention.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Francis Scarpaleggia

Pièce jointe

Le 9 juin 2019

Francis Scarpaleggia  
1, avenue Holiday  
Bureau 635, tour Est  
Pointe-Claire (Québec)  
H9R 5N3

Monsieur,

Je vous écris le cœur gros après une visite à Jasper, en Alberta. Mon frère y vit depuis quarante ans et y a mené une très belle carrière, en plus de s'y faire des amis qui sont devenus des membres de sa famille. J'ai été bouleversée par la destruction des aiguilles de pin que j'ai constatée dans les montagnes.

Je tenais à vous écrire pour vous faire part de mes réflexions, convaincue que vous connaissez déjà certaines des solutions proposées. Les membres de la collectivité attendent tranquillement que la crise les frappe en se préparant à quitter la ville. Ils me l'ont dit eux-mêmes : « On attend que la ville soit rasée par les flammes. » Ils ont ramassé des bouteilles d'eau, et autour d'une bière ou deux, les gens décident avec qui ils vont fuir, et dans quelle direction. J'ai pris des photos, ne sachant pas si je pourrais retourner un jour dans cet endroit magique où mon frère a fait sa vie.

En écoutant les conversations, j'ai entendu les préoccupations et les solutions possibles qui suivent :

1. Enlever davantage d'arbres, sur 2,5 km de large, partout autour de la montagne.
2. Fermer les terrains de camping, et en particulier les foyers (personne ne doit y avoir accès). Seuls certains d'entre eux ont été fermés, d'autres restent ouverts.
3. Les secteurs où l'on a éclairci la forêt pourraient être nettoyés davantage. Je comprends que de nouveaux arbres poussent et qu'on craint l'impact sur les animaux, mais la principale préoccupation devrait être le feu.

4.F Faire des recherches pour trouver un autre insecte qui pourrait éliminer le dendroctone du pin; on m'a dit que cela pourrait aussi régler le problème.

Je comprends que le changement est un processus naturel qui touche toutes les forêts. Je crains toutefois que le comportement et la gravité des feux de forêt changent l'esthétique et la qualité visuelle du territoire. Je vais à Jasper chaque année pour rendre visite à mon frère et à ses amis. Je suis convaincue qu'il nous revient de protéger cet endroit pour les gens qui y vivent ou qui visitent la ville comme pour les prochaines générations. Les expériences authentiques que j'y ai moi-même vécues m'ont permis de tisser des liens avec la région.

Je suis prête à apporter mon aide; dites-moi ce que je peux faire, et je le ferai! « Celui qui plante des arbres aime son prochain. »

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

[CAVIARDÉ]

Monsieur Francis Scarpaleggia, député  
Lac-Saint-Louis  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur,

Merci pour votre lettre datée du 5 juillet 2019, qui en contenait une autre provenant d'une citoyenne de votre circonscription, [CAVIARDÉ], et traitant du dendroctone du pin ponderosa ainsi que de la préparation aux feux de forêt dans le parc national Jasper.

Veillez noter qu'Alan Fehr, directeur de l'Unité de gestion de Jasper à Parcs Canada, a répondu récemment à [CAVIARDÉ], puisqu'elle a aussi communiqué directement avec l'Agence pour discuter de la question. Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre qui lui a été adressée.

La sécurité du public, du personnel, de l'infrastructure et des terres adjacentes demeure la priorité ultime de Parcs Canada. Le gouvernement du Canada prend très au sérieux la préparation aux feux de forêt. Ceux-ci constituent un risque pour de nombreux Canadiens qui vivent dans des collectivités forestières aux quatre coins du pays, y compris le lotissement urbain de Jasper.

Le changement climatique prolonge la saison des feux et contribue à la prolifération des maladies et des insectes forestiers. Parcs Canada collabore avec ses partenaires à l'échelle locale, provinciale et fédérale pour surveiller et gérer les incidences de ce phénomène, conformément au plan de gestion du dendroctone du pin ponderosa 2016 pour le parc national Jasper. Ce plan mentionne notamment le recours au savoir-faire de l'Agence en matière de gestion du feu pour effectuer des brûlages dirigés, de même qu'abattre des arbres par des moyens mécaniques au besoin, afin d'atténuer les incidences du dendroctone du pin et les risques de feu connexes tout en améliorant la santé écologique des forêts et des prairies. Un projet a été mené récemment afin d'éliminer une accumulation de pins morts en amont de la collectivité; cela a amélioré les conditions dans des secteurs de la ville où l'on avait déjà fait des travaux pour réduire les combustibles forestiers.

Les populations de dendroctones du pin ponderosa ont grandement diminué l'hiver dernier, ce qui aidera à ralentir la prolifération de l'insecte. Parcs Canada continuera de surveiller la situation et collaborera avec des partenaires en fonction de l'évolution de la situation. De plus, en tant que partenaires actifs du programme Intelli-feu Canada, l'Agence et la Municipalité de Jasper s'affaireront ensemble à protéger la collectivité dans les mois et les années à venir.

Merci d'avoir porté à mon attention les préoccupations d'une citoyenne de votre circonscription. Soyez assuré que grâce à une gestion du feu sûre et efficace, Parcs Canada prend des mesures proactives pour garantir la sécurité du public et des visiteurs, et pour réduire les incidences du dendroctone du pin ponderosa dans le parc national Jasper.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée

Pièce jointe



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

---

# Comité permanent de l'environnement et du développement durable

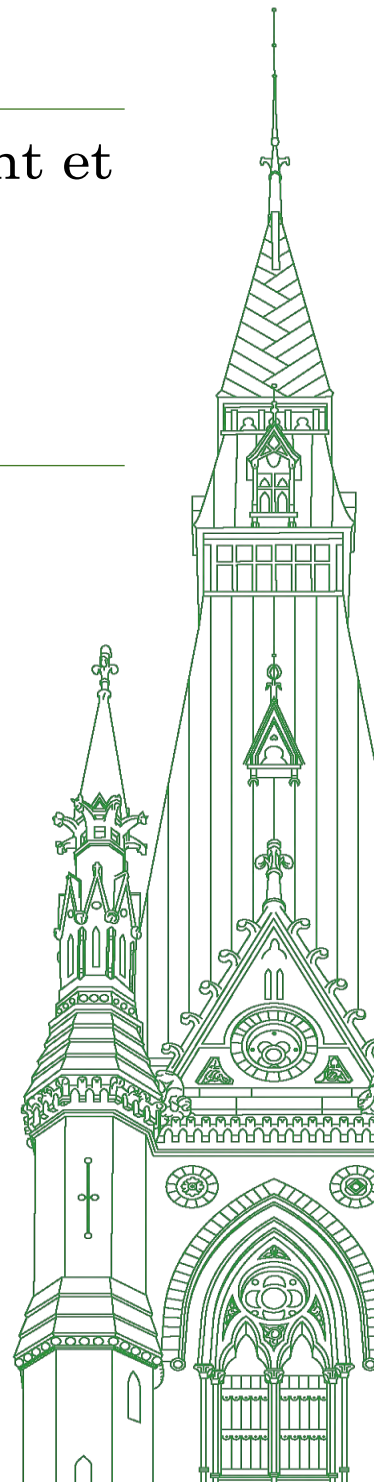
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le mercredi 4 novembre 2020

---

Présidente : Mme Yasmin Ratansi



# Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mercredi 4 novembre 2020

• (1600)

[Traduction]

**La présidente (Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.)):**  
Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la cinquième séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. Le Comité se réunit aujourd'hui pour examiner le Budget principal des dépenses.

La réunion du Comité se déroule selon une formule hybride, conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 23 septembre 2020. Les délibérations d'aujourd'hui seront accessibles depuis le site Web de la Chambre des communes. Vous connaissez toutes les règles concernant le fait de mettre votre micro en sourdine, d'adresser toutes vos interventions à la présidence, etc.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous recevons aujourd'hui le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, M. Wilkinson. Nous accueillons également Mme Martine Dubuc, sous-ministre déléguée du ministère de l'Environnement; M. David McGovern, président, Agence d'évaluation d'impact du Canada; et M. Ron Hallman, président et directeur général de Parcs Canada.

Monsieur le ministre, je crois savoir que vous avez cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Vous serez avec nous pour une heure, après quoi je crois que les représentants de votre ministère prendront le relais et répondront à toute question supplémentaire.

Monsieur le ministre, la parole est à vous.

**L'hon. Jonathan Wilkinson (ministre de l'Environnement et du Changement climatique):** Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis ravi d'être ici avec vous pour discuter du Budget principal des dépenses de 2020-2021 d'Environnement et Changement climatique Canada, de l'Agence Parcs Canada et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Je suis accompagné par mes représentants, comme la présidente l'a mentionné. Ils seront certainement heureux de répondre à vos questions durant la deuxième heure.

Je tiens d'abord à souligner que cette réunion se déroule sur le territoire traditionnel des Algonquins, même si je me trouve sur le territoire traditionnel des Premières Nations Tsleil-Waututh, Musqueam et Squamish.

Il ne fait aucun doute que le monde a beaucoup changé depuis notre dernière rencontre. La COVID-19 a engendré des pertes et des incertitudes considérables au Canada et dans le monde entier. Ce qui est devenu de plus en plus clair, c'est que nous ne pouvons pas choisir entre les efforts de relance dans le contexte créé par la COVID-19, l'action pour le climat et la protection de la nature.

Nous devons réagir à la COVID-19, mais nous devons réagir aux crises qui se profilent à l'horizon des changements climatiques et de la perte rapide de la biodiversité. Le travail qui nous attend, appuyé par le Budget principal des dépenses de 2020-2021, est essentiel pour faire les choses comme il se doit. Le travail dont nous discutons aujourd'hui continue à produire des résultats concrets et efficaces.

Le financement total d'Environnement et Changement climatique Canada dans le Budget principal des dépenses de 2020-2021 est d'environ 2 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 154,8 millions de dollars par rapport au budget total de l'année précédente.

À l'échelon national, le ministère poursuit la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Avec plus de 50 mesures, ce cadre apporte un soutien dans une foule de domaines, des voitures électriques aux transports publics en passant par l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Par ailleurs, le ministère dirige les travaux à l'échelle du gouvernement pour que nous élaborions d'autres plans afin de nous assurer de dépasser l'objectif de réduction des émissions que s'est fixé le Canada pour 2030 et d'engager résolument le pays sur la voie de zéro émission nette d'ici 2050.

Outre les nouvelles mesures, dans les mois à venir, nous solliciterons l'avis d'experts et consulterons les Canadiens sur les moyens d'atteindre notre objectif d'une économie zéro émission nette d'ici 2050, tout en faisant croître l'économie et en rendant le coût de la vie plus abordable pour tous les Canadiens.

• (1605)

[Français]

Ces pistes d'actions doivent également intégrer la protection de la nature, qui est essentielle à nos mesures de lutte contre les changements climatiques et qui constitue une priorité importante.

En ce sens, nous prévoyons conserver 25 % des terres et 25 % des océans au Canada d'ici 2025, et nous faisons le nécessaire pour que ces superficies se chiffrent à 30 % d'ici 2030.

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur le ministre, l'interprétation ne fonctionne pas. Le français n'est pas traduit en anglais.

Lorsque vous parlez en français, êtes-vous sur la chaîne française ou sur la chaîne anglaise?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je suis pas mal certain que c'était sur la chaîne française.

Je vais réessayer.



[Français]

Est-ce qu'on peut me comprendre maintenant?

[Traduction]

**La présidente:** Oui, allez-y.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** D'accord.

[Français]

Le ministère poursuit également son travail de protection de la biodiversité et des espèces en péril.

Cette collaboration est également essentielle à l'ensemble de notre travail, y compris en vue d'atteindre notre objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030 et d'interdire les plastiques à usage unique nocifs d'ici 2021.

[Traduction]

Un autre service essentiel, madame la présidente, est celui des prévisions météorologiques et environnementales que le ministère fournit aux Canadiens, 24 heures sur 24.

Le ministère crée également des protections supplémentaires et prend des mesures pour assainir les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac Simcoe et d'autres grands lacs.

Par ailleurs, nous travaillons à renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[Français]

Passons maintenant à Parcs Canada.

Après une brève suspension des services aux visiteurs, Parcs Canada s'est adapté pour répondre aux défis de la COVID-19 et a rouvert les parcs nationaux, les lieux historiques et les aires marines de conservation le 1<sup>er</sup> juin.

[Traduction]

De juin à septembre, plus de 13,4 millions de Canadiens ont pu passer leurs temps libres et leurs vacances en toute sécurité dans les sites administrés par Parcs Canada. Pendant l'automne et l'hiver, les activités se poursuivront dans un certain nombre de parcs et de sites.

Le Budget principal des dépenses de 2020-2021 de Parcs Canada s'élève à 1,1 milliard de dollars. Parcs Canada continuera de protéger des pans importants du patrimoine naturel et culturel du Canada et à faire connaître l'histoire de ces trésors aux Canadiens. Parcs Canada travaille également sur une proposition pour élaborer un cadre législatif qui renforcerait la protection du patrimoine culturel du Canada.

Quant à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, madame la présidente, son Budget principal des dépenses s'élève à 76,5 millions de dollars.

Madame la présidente, j'espère que ce résumé donnera aux membres du Comité les éclaircissements souhaités sur le Budget principal des dépenses de 2020-2021 d'Environnement et Changement climatique Canada, de Parcs Canada et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Je serai très heureux de participer à la conversation et je tenterai de répondre à vos questions.

**La présidente:** Merci, monsieur le ministre. Merci de vous en être tenu à la limite de temps.

Passons à la première série de questions, pour six minutes, avec M. Albas.

**M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC):** Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, merci du travail que vous faites et de votre engagement envers notre pays.

Monsieur le ministre, votre parti s'est engagé à planter deux milliards d'arbres sur 10 ans. Nous savons maintenant qu'aucun de ces arbres n'a été planté, faute de budget et de plan.

Puisqu'il faut du temps pour faire pousser des arbres, avez-vous commandé des arbres en vue de les planter l'an prochain?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Merci, monsieur Albas.

Assurément, notre gouvernement demeure déterminé à planter deux milliards d'arbres afin d'aider à lutter contre les changements climatiques et à s'attaquer aux enjeux liés à la biodiversité. Durant cette période, bien sûr, il n'y a pas eu de budget fédéral durant la pandémie, mais nous avons fourni 30 millions de dollars au secteur forestier de sorte que les entreprises puissent continuer en toute sécurité leurs activités de plantation d'arbres durant la pandémie. Cela a aidé à assurer la plantation prévue de 600 millions d'arbres.

Nous maintenons assurément notre engagement à l'égard des deux milliards d'arbres. Je crois que vous verrez que nous avons mis au point un plan, qui sera présenté prochainement.

**M. Dan Albas:** Eh bien, monsieur le ministre, le processus budgétaire ainsi que le Budget supplémentaire des dépenses vous permettent d'insérer des fonds dans un budget. Comme vous le savez, en Colombie-Britannique, 314 millions d'arbres ont été plantés cette année.

Cette initiative a de nouveau été soulevée comme un engagement dans votre discours du Trône. Qu'est-ce qui explique cet écart? Pourquoi dites-vous simplement que nous allons y arriver un jour sans réellement établir un plan?

• (1610)

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Avec tout le respect que je vous dois, je crois que la présence de cet engagement dans le discours du Trône montre la détermination du gouvernement pour aller de l'avant à ce chapitre. Nous avons assurément l'intention d'aller de l'avant avec cet engagement.

Entretiens, durant la pandémie, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le secteur forestier pour nous assurer qu'il peut faire la plantation qu'il avait prévu faire, mais manifestement, cette plantation a été touchée par la COVID-19. Il s'agissait de 600 millions d'arbres, et nous avons assurément l'intention d'aller de l'avant avec l'engagement de deux milliards d'arbres dans un avenir rapproché.

**M. Dan Albas:** Monsieur le ministre, cela figurait dans votre plateforme électorale. Il s'agissait d'une annonce majeure de votre prédécesseure et du premier ministre lui-même. Le fait de dire que l'engagement a été simplement soulevé de nouveau dans le discours du Trône et qu'il s'agit d'une priorité ne suffit pas pour montrer votre sérieux par rapport à cet engagement. Avez-vous désigné des lieux pour faciliter la plantation de deux milliards d'arbres?



**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Oui. Bien sûr, l'élaboration du plan suppose de chercher des lieux. Il s'agit évidemment d'examiner les partenariats que nous utiliserions dans le contexte de la mise en valeur de ces lieux. Il s'agit d'examiner la plantation d'arbres en milieu urbain et rural. Ces considérations sont toutes essentielles à l'élaboration d'un plan.

Encore une fois, je dirais, avec tout le respect que je vous dois, qu'il s'agissait assurément d'un engagement durant la campagne. Comme vous le savez tous, la COVID-19 nous est tombée dessus en mars, juste avant le budget. Nous avons bel et bien l'intention d'aller de l'avant avec cet engagement dans un avenir rapproché, et je crois que maintenant est le bon moment de le faire, de la même façon que nous allons de l'avant avec l'engagement d'élaborer et de présenter un plan afin de dépasser notre objectif climatique.

**M. Dan Albas:** Monsieur le ministre, comme je l'ai dit plus tôt dans mes commentaires, il faut du temps pour commander des arbres, puis pour les faire croître. Faute d'un budget dès maintenant pour l'affectation concernant ces arbres, vous ne verrez rien de planté l'année prochaine. Est-ce que votre plan consiste donc à le faire durant la troisième année? Est-ce qu'il n'y a pas des centaines de millions d'arbres qui accusent un retard?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Comme je l'ai dit, nous proposons un moyen de rendre visible la plantation au cours des prochaines années.

Je crois que vous devez prendre du recul et vous demander pourquoi nous plantons des arbres. La raison pour laquelle nous le faisons, c'est que cela doit faire partie d'un plan climatique continu. Cela fait partie des éléments de solutions axées sur la nature du plan climatique, mais c'est aussi un élément essentiel pour tenter de prévenir une perte ultérieure de la biodiversité dans le pays, notamment la protection d'espèces comme le caribou, qui connaissent une forte diminution dans pratiquement chaque province et territoire du pays. Il s'agit d'un élément essentiel. Comme je l'ai dit, cela demeure un élément crucial du programme du gouvernement, et nous avons l'intention de le faire avancer dans un avenir rapproché.

**M. Dan Albas:** Monsieur le ministre, vous vous êtes aussi engagé à doubler les aires protégées du Canada d'ici 2025, pour les faire passer à 25 % de notre territoire. Comment arriverez-vous à évaluer plus de 150 ans de protection prévue en seulement 50 mois? Il faut des années pour créer des terres protégées. Les consultations locales et provinciales, ainsi qu'avec les Premières Nations, supposent de nombreuses étapes. Avez-vous désigné toutes les aires qui devront être protégées pour atteindre la promesse de 25 %? Sinon, il n'y a aucune façon d'y arriver.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vais vous dire deux choses. En fait, c'est une bonne question, mais je dirais d'abord que, quand notre gouvernement a été élu en 2015, moins de 1 % des aires maritimes étaient protégées dans le pays. En ce moment, c'est juste en bas de 15 %, donc en quatre ans, nous avons réalisé d'énormes progrès par rapport à ce qui avait été fait auparavant.

Nous avons aussi réalisé des progrès relativement à la protection terrestre, même si, de toute évidence, c'est plus compliqué. Vous devez faire intervenir les provinces et les territoires dans ces conversations. Nous travaillons activement afin d'atteindre le chiffre de 17 %, qui était l'objectif initial d'Aichi. Nous avons recensé un certain nombre d'aires différentes qui nous permettront d'arriver à une protection de 25 % dans tout le pays. Nous sommes très confiants de pouvoir atteindre ce chiffre.

**M. Dan Albas:** Pouvez-vous nous donner un exemple d'endroit où cela se ferait?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je peux vous dire qu'il y a des aires dans chaque province et territoire du pays. Ce sont des choses qui ont fait l'objet de discussions avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les collectivités autochtones. Ils ont été les chefs de file par rapport à bon nombre de ces questions, que ce soit les Premières Nations dans le Sud ou les Inuits dans le Nord.

Comme je l'ai dit, nous sommes convaincus que nous pourrions atteindre ce chiffre. Bien évidemment, nous devons travailler sur un éventail de questions avec nos partenaires.

**M. Dan Albas:** Quand prévoyez-vous dire aux Canadiens quels seront ces endroits? Avez-vous un plan détaillé?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Eh bien, comme je l'ai dit, nous avons un plan très détaillé par rapport au chiffre de 17 %. Nous avons recensé un éventail d'aires avec nos partenaires. C'est quelque chose que nous aborderons avec une panoplie d'intervenants, et, bien sûr, cette information sera à la disposition du public.

**M. Dan Albas:** Monsieur le ministre, vous m'avez donné une visibilité presque nulle, donc peut-être pouvons-nous passer à un sujet qui vous permettrait de le faire.

Dans le cadre de la subvention pour véhicules électriques, pourquoi le gouvernement canadien ne recueille-t-il pas des données sur les utilisateurs...

**La présidente:** Monsieur Albas, votre temps est écoulé. Je suis désolée. Je croyais vous avoir donné un avertissement 30 secondes avant la fin, mais mon micro était en sourdine.

Quoi qu'il en soit, merci. Vous pourrez y revenir durant la prochaine série d'interventions.

Monsieur Longfield, vous avez six minutes.

• (1615)

**M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.):** Merci, madame la présidente. Je partagerai mon temps avec M. Saini.

J'aimerais continuer sur le sujet des arbres. À la page 108 du Budget principal des dépenses, il y a un poste budgétaire pour la préservation de la nature, sous la rubrique « Fonctionnement », de 174 millions de dollars, avec les recettes et les transferts aux provinces également. Je regarde maintenant à Guelph, où notre objectif est d'atteindre 40 % du couvert forestier, mais la municipalité n'a pas été en mesure de faire avancer les choses au cours des dernières années. Je sais que la ministre McKenna a déjà annoncé la plantation de quelques arbres à Ottawa, projet qui reprenait un programme annulé de la province de l'Ontario, où la plantation d'arbres ne faisait plus partie de leurs préoccupations.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire comment le gouvernement fédéral appuie nos collectivités pour lutter contre les changements climatiques avec des programmes comme des solutions climatiques naturelles?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Les solutions axées sur la nature et l'infrastructure naturelle sont importantes. Elles le sont de bien des façons, mais assurément, elles sont importantes du point de vue de la séquestration pour nous aider à atteindre nos objectifs. Elles sont importantes du point de vue de la résilience et de l'adaptation climatique. Elles peuvent être très importantes pour ce qui est de la protection de la biodiversité. Elles font assurément partie de la façon dont nous devons réagir aux deux crises auxquelles nous faisons face: le climat et la perte de la biodiversité.

Nous avons pris des mesures importantes pour permettre à des collectivités comme Guelph de mettre en œuvre des solutions axées sur la nature de manière marquée à l'échelon local. Un exemple est le programme de financement communautaire EcoAction du gouvernement, qui offre du financement afin de protéger, de restaurer, d'améliorer et de préserver l'environnement naturel des collectivités de partout au pays. Bien sûr, les collectivités auront un rôle à jouer lorsque nous commencerons à concrétiser la question dont nous parlions plus tôt, c'est-à-dire l'engagement à l'égard de deux milliards d'arbres et la restauration des milieux humides. Par rapport à ce projet, nous établirons des partenariats non seulement avec les provinces et les territoires, mais aussi avec les collectivités de partout au pays.

**M. Lloyd Longfield:** Excellent, merci, monsieur le ministre.

J'ai une autre question sur l'élimination des déchets de plastique. Cela a attiré beaucoup d'attention positive à Guelph, mais j'ai reçu des appels — pas mal d'appels, en fait — par rapport aux déchets de plastique provenant des bouteilles d'eau. Nestlé Waters a une usine d'embouteillage juste au sud de Guelph, qui attire beaucoup d'attention locale sur le plan de la protection environnementale de l'eau et aussi du volet de zéro déchet de plastique.

Lorsque nous examinons l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030, je me demande comment ces préoccupations s'inscrivent dans les plans que vous annoncez sur l'élimination des déchets de plastique.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** C'est une bonne question. Je me la suis moi-même posée quelques fois.

Ce que nous avons annoncé, c'était une approche exhaustive en vue de l'atteinte de l'objectif zéro déchet de plastique d'ici 2030. L'intérêt principal consiste à garder les plastiques dans l'économie, hors de l'environnement et hors de nos sites d'enfouissement.

Les bouteilles d'eau en plastique sont certainement considérées parfois comme des détritiques, mais elles permettent en fait des taux élevés de recyclage et elles sont relativement simples à recycler. Vu le système de consigne, elles sont un des articles qui permettent un taux de recyclage généralement supérieur.

Notre plan repose beaucoup sur la collaboration avec les provinces et les territoires afin de renforcer les programmes de recyclage pour augmenter notre capacité de réutiliser et de récupérer les plastiques en utilisant des outils prévus dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous proposons d'élaborer des règlements visant à établir des normes supérieures pour les produits et les emballages de plastique afin de les rendre plus recyclables. Nous pourrions inclure des exigences sur le contenu recyclé et de plus grandes responsabilités pour les producteurs, comme on le fait maintenant en Ontario et on l'a fait en Colombie-Britannique.

L'interdiction que nous avons mise en place sur laquelle beaucoup de gens se concentrent porte sur trois choses. La première,

c'est qu'elles sont nocives dans l'environnement. La deuxième, c'est qu'elles sont très difficiles ou coûteuses à recycler, et elles engorgent le système de recyclage. La troisième, c'est qu'il existe des solutions de rechange facilement accessibles. Il s'agit d'un plan exhaustif qui vise à nous assurer de conserver la valeur du plastique dans notre économie, mais de nous occuper des plastiques très problématiques au moyen d'une interdiction.

**M. Lloyd Longfield:** Merci, monsieur le ministre.

Je cède la parole à M. Saini.

**La présidente:** Vous avez deux minutes. Veuillez activer votre micro.

**M. Raj Saini (Kitchener-Centre, Lib.):** Merci beaucoup d'être venu aujourd'hui, monsieur le ministre, et d'avoir emmené vos représentants. Il s'agit jusqu'ici d'une excellente discussion.

Je vais changer un peu de sujet, parce que la circonscription d'où je viens est un chef de file en innovation. C'est un chef de file mondial. Il s'agit de Kitchener-Centre. Nous possédons un des secteurs technologiques à la croissance la plus rapide du monde et le plus grand nombre de nouvelles entreprises en démarrage après Silicon Valley. Ce genre de culture de l'innovation sera absolument essentiel pour nous dans notre lutte contre les changements climatiques.

À votre avis, comment le gouvernement devrait-il travailler pour mettre à profit ce potentiel novateur des entreprises canadiennes et les encourager à concevoir le type de technologies dont nous aurons besoin pour atteindre nos futurs objectifs climatiques?

• (1620)

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Les changements climatiques présentent une menace environnementale. Elle est très grande, mais il s'agit aussi d'une énorme possibilité économique en ce qui a trait aux marchés qui seront créés pour les technologies et pour un éventail de services associés à la réduction des émissions.

J'ai agi pendant plus de 15 ans comme directeur général et dirigeant principal dans la sphère des technologies propres, et il s'agit assurément d'un enjeu que je trouve très important et que l'on doit absolument aborder.

Notre gouvernement a tenté d'élaborer un plan très complet pour tenir compte du secteur des technologies propres et le faire croître. Nous avons investi plus de 3 milliards de dollars depuis 2016 dans ce secteur, et ces investissements portent fruit. Le Canada comptait 12 des 100 principales entreprises de technologies propres au monde en 2020, et selon le Global Cleantech Innovation Index, nous étions le principal pays pour l'innovation dans le secteur.

C'est quelque chose que nous devons faire. Il doit s'agir d'une stratégie réfléchie qui touche tous les aspects de la recherche et du développement jusqu'à la commercialisation. Nous y avons consacré du temps, et nous y en consacrerons encore davantage.

**M. Raj Saini:** Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

**La présidente:** Vous avez 15 secondes.

**M. Raj Saini:** C'est bon. Merci beaucoup, monsieur le ministre.

**La présidente:** Merci.

[Français]

Madame Pauzé, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ):** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence.

Dans votre document, vous parlez des océans et de la protection de la biodiversité. Or vous avez exclu d'importants projets de forage extracôtier du processus d'évaluation des projets.

Par exemple, en mars, des puits forés de 735 000 kilomètres carrés ont été exemptés. Cette règle s'applique même aux projets de forage réalisés dans les refuges marins mis en place par le fédéral pour protéger ces milieux marins. On nous dit que ces régions seront critiquées au cours des prochaines années, notamment pour les espèces en péril.

En juillet, cela a été la même chose pour des projets de forage à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador. On dit que les normes internationales sont claires et qu'elles rejettent toute forme d'activité industrielle dans les aires protégées et les zones faisant l'objet d'autres mesures de conservation. Même le promoteur reconnaît que la zone chevauche certaines parties d'un refuge marin et une zone importante sur le plan écologique et biologique. Il y aurait 36 espèces désignées comme étant en péril ou préoccupantes sur le plan de la conservation.

Monsieur le ministre, n'y a-t-il pas une contradiction dans le discours au moment où le gouvernement favorise l'exploitation pétrolière dans des zones protégées?

[Traduction]

**M. Peter Schiefke (Vaudreuil—Soulanges, Lib.):** J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je m'excuse, mais j'aimerais juste m'assurer de quelque chose. Je n'utilise pas l'interprétation, mais certains des autres députés secouaient la tête, et je me demande si l'interprétation fonctionnait correctement pour eux.

**La présidente:** Pour moi, oui, mais je vais poser la question aux autres députés.

Est-ce que cela fonctionnait pour tous? Pourriez-vous me dire, Alexandre, si quelqu'un s'est plaint?

**M. Peter Schiefke:** Je crois que c'est un pouce levé, madame la présidente.

**La présidente:** C'est un pouce levé, oui. Le seul hic, c'est que nous ne pouvions pas voir Mme Pausé.

[Français]

**Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV):** On ne voit pas Mme Pausé, on voit un fauteuil vide.

[Traduction]

**La présidente:** Oui.

Est-ce qu'il y a un problème de vidéo pour Mme Pausé? Elle est dans la salle du Comité, n'est-ce pas?

**Le greffier du comité (M. Alexandre Roger):** Oui, mais nous éprouvons des difficultés techniques en ce moment. On travaille là-dessus en ce moment. Nous tenterons de mettre la caméra sur elle lorsqu'elle prendra la parole. J'en suis désolé.

**La présidente:** D'accord. Faites-lui savoir que j'ai arrêté l'horloge pour elle.

Monsieur le ministre, pouvez-vous répondre, s'il vous plaît? Merci.

[Français]

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vous remercie de votre question.

Bien sûr, les enjeux de biodiversité, notamment ceux qui sont liés à la baleine noire et aux épaulards de la population résidente du Sud, dans l'Ouest du Canada, sont très importants. J'ai déjà été ministre des Pêches et des Océans et j'ai beaucoup travaillé à ces dossiers.

Pour ce qui est de votre question, nous avons toujours dit que les processus environnementaux devaient garantir des protections environnementales très fortes, mais ils devaient aussi être efficaces. C'est ce que fait le règlement ministériel publié. Il établit un processus clair et efficace pour l'évaluation des projets de forage exploratoire dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le règlement garantira que tous les projets de forage respectent des normes élevées de protection de l'environnement en établissant des règles claires et en s'appuyant sur les connaissances scientifiques existantes. Nous pouvons protéger l'environnement et apporter des certitudes à l'industrie.

• (1625)

**Mme Monique Pausé:** C'est sûr que cette réponse ne me satisfait pas, surtout quand les normes internationales nous disent le contraire, mais passons.

Dans votre document, il est question de renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le discours du Trône, lui, parlait de modernisation. Il y a 87 recommandations de la commissaire qui émanent de l'ancien comité. J'aimerais savoir où en sont les travaux du ministère pour réviser la Loi en fonction de ces 87 recommandations.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vous remercie de votre question.

Nous avons déjà commencé ce travail. Les recommandations du comité de l'environnement, qui a travaillé très fort à ce dossier, sont très importantes pour nous. Je suis très heureux d'avoir ces recommandations et nous allons en tenir compte dans notre travail.

**Mme Monique Pausé:** Dernièrement, j'ai vu passer beaucoup d'annonces de sommes d'argent données aux compagnies pétrolières et gazières pour améliorer leur production. Je trouve difficile de justifier que de l'argent public soit donné à ces compagnies, qui, après tout, ne sont pas vraiment à la rue. Elles font quand même de gros profits.

Je comprends qu'on veuille les aider à émettre moins de gaz à effet de serre, mais il me semble que le discours devrait plutôt parler de diminuer l'exploitation des combustibles fossiles. C'est ce qu'on entend de tous les intervenants du GIEC et d'autres intervenants à l'échelle internationale.

Plutôt que d'aider ces entreprises avec de l'argent public, pourquoi ne se dirige-t-on pas vers une diminution de l'exploitation de ces combustibles, afin de se sortir tranquillement des énergies fossiles?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vous remercie de votre question.

Il y a deux choses à dire à ce sujet. D'un côté, il y a les subventions accordées au secteur des énergies fossiles, et de l'autre, il faut voir comment travailler avec cette industrie pour qu'elle réduise ses gaz à effet de serre.

En ce qui a trait aux subventions accordées au secteur des énergies fossiles, notre gouvernement s'est engagé à les éliminer d'ici 2025. Nous sommes en train de le faire. Nous en avons déjà éliminé huit. Nous sommes en contact avec l'Argentine pour comparer notre travail respectif dans ce domaine. Nous avons pris l'engagement, dans le cadre du G20, d'éliminer ces subventions.

Quant à la réduction des gaz à effet de serre, il est important de travailler avec l'industrie. C'est une partie de la solution pour réduire les répercussions des changements climatiques.

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur le ministre, son temps est écoulé, en fait.

[Français]

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Cela fait partie d'un plan pour réduire les changements climatiques.

[Traduction]

**La présidente:** Nous passons maintenant à Mme Collins, pour six minutes.

**Mme Laurel Collins (Victoria, NPD):** Merci, madame la présidente.

Nous ne sommes pas en voie d'atteindre nos objectifs climatiques de Paris. Le Comité a récemment entendu dire que le Canada n'est en ce moment même pas près d'être en voie d'atteindre nos objectifs visant la vente de 100 % de véhicules à zéro émission d'ici 2040. Le gouvernement s'est engagé à planter deux milliards d'arbres d'ici 2030. Puis, nous avons appris que pas même un seul dollar n'avait été affecté à la plantation de ces arbres.

Je pourrais poursuivre avec une liste d'autres engagements des libéraux et d'objectifs environnementaux que ce gouvernement a ratés ou qu'il est en voie de rater, mais par rapport aux arbres, aux nombreux points soulevés par M. Albas, le ministre a répondu que, avec tout le respect qu'il vous doit, nous l'avons mis dans notre discours du Trône, ou nous faisons face à une pandémie. Je réponds que, avec tout le respect que je vous dois, le fait de répéter des promesses sans agir n'est aucunement rassurant.

Comme nous l'avons mentionné, le gouvernement de la Colombie-Britannique a réussi à planter des millions d'arbres durant la pandémie. La plantation d'arbres est en fait une activité très faisable tout en assurant une distanciation physique et elle aurait pu fournir un emploi à des étudiants ou à des personnes qui ont été mises à pied.

Environnement et Changement climatique Canada a-t-il demandé des fonds dans le Budget principal des dépenses pour appuyer ce travail?

• (1630)

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je pourrais probablement m'opposer à certaines choses que vous avez dites. La première, c'est que la plantation d'arbres durant une pandémie est simple et facile. Il n'en est rien. Assurément, beaucoup de travail a été fait pour permettre à l'industrie forestière et à l'industrie de la plantation d'arbres de pouvoir le faire d'une façon réfléchie et qui protégeait les travailleurs. Nous en avons fait partie. Nous avons engagé des fonds pour le faire. Nous avons travaillé activement avec la Colombie-Britannique et d'autres provinces pour veiller à ce que cela se fasse.

Comme je l'ai dit, le gouvernement demeure entièrement déterminé à planter deux milliards d'arbres. Comme vous le savez, l'es-

sentiel de l'activité de plantation d'arbres, puisqu'il s'agit d'une fonction liée aux ressources naturelles, relève généralement des provinces et des territoires. Nous travaillons avec eux et avec d'autres intervenants également pour veiller à mettre en oeuvre ce qui a été promis. La plantation d'arbres est importante du point de vue climatique, mais peut-être encore davantage du point de vue de la biodiversité. Nous irons de l'avant avec cet objectif.

**Mme Laurel Collins:** Merci. Juste à titre de précision, je n'ai pas dit que c'était « facile » durant une pandémie; j'ai dit que c'était « faisable ».

Nous avons appris dans le Budget que le financement pour la Stratégie emploi jeunesse a diminué. Si on examine le plan ministériel de 2020-2021, la cible pour le nombre d'emplois verts créés dans le cadre du programme de stages pour les jeunes a diminué pour atteindre seulement 179 par rapport à la cible de 969 de l'an dernier. En 2018-2019, les résultats réels étaient de 887 emplois.

Pouvez-vous nous dire ce qui explique cette grande réduction du nombre d'emplois verts pour les jeunes? De plus, étant donné que nous pourrions investir dans un programme de plantation d'arbres qui pourrait se faire avec la distanciation physique, pourquoi n'avons-nous pas fourni ce type de possibilité d'emploi à des étudiants cet été?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vais commencer par la première question. Je vais demander à ma sous-ministre adjointe de répondre à la deuxième.

Nous allons nous assurer que, à mesure que nous allons de l'avant avec l'engagement visant à planter deux milliards d'arbres, évidemment, cela crée de l'emploi pour toute une gamme de gens différents, que ce soit les collectivités autochtones, les jeunes ou de nombreuses personnes qui vivent dans des régions rurales. Cela fait assurément partie intégrante du fait de s'assurer de rebâtir durant la phase de reprise de la pandémie.

Pour ce qui est des détails précis concernant l'emploi au sein du ministère, je peux peut-être demander à Mme Dubuc de répondre.

[Français]

**Mme Martine Dubuc (sous-ministre déléguée, ministère de l'Environnement):** Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), un investissement de 11 millions de dollars est prévu pour l'engagement des jeunes. Cela couvre toute l'innovation et le volet de la nature. Un très bon investissement va donc soutenir l'emploi chez les jeunes, partout au pays.

[Traduction]

**Mme Laurel Collins:** Pour ce qui est de l'objectif, est-il toujours à 179 cette année? Est-ce exact?

[Français]

**Mme Martine Dubuc:** Pour ce qui est de la cible prévue pour cette année, je pourrai vous fournir les chiffres ultérieurement. Cela dit, cette cible est comparable à celle de l'an dernier.

[Traduction]

**Mme Laurel Collins:** D'accord, parce que ça ne semble pas correct. J'aimerais bien un suivi, si vous pouviez communiquer l'information au Comité.

[Français]

**Mme Martine Dubuc:** Oui, nous allons le faire.

[Traduction]

**Mme Laurel Collins:** Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

**La présidente:** Il vous reste une minute et demie.

**Mme Laurel Collins:** Parfait. Merci.

Nous ne sommes pas en voie d'atteindre nos objectifs climatiques. Dans le rapport de l'automne 2019, le commissaire à l'environnement a constaté que rien ne soutenait la déclaration du gouvernement selon laquelle nous sommes « en voie » d'atteindre nos objectifs climatiques consistant à réduire nos émissions de 30 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030. Nous savons aussi que ces cibles ne sont pas adéquates et qu'il faut être plus ambitieux.

Le ministre peut-il expliquer la divergence quant à la déclaration du gouvernement selon laquelle nous sommes « en voie », alors que les données probantes révèlent que, en fait, ce n'est pas le cas?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vais dire deux ou trois choses.

Dans un premier temps, comme vous le savez, le cadre pancanadien contient environ 50 initiatives différentes qui cernent environ 223 mégatonnes de réduction d'ici 2030. De ce côté-là, on y est presque, mais nous avons aussi dit qu'il y avait un manque à gagner de 77 mégatonnes pour atteindre la cible en tant que telle.

Pendant la campagne, nous nous sommes engagés non seulement à atteindre, mais à dépasser la cible, et l'une des choses sur lesquelles je travaille chaque jour, c'est le plan que nous présenterons pour nous assurer de non seulement atteindre l'objectif, mais de le dépasser — comme vous l'avez mentionné — dans le cadre de notre réponse à la communauté internationale.

**Mme Laurel Collins:** Monsieur le ministre...

**La présidente:** Merci, madame Collins. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à un tour de cinq minutes. Le premier intervenant est M. Redekopp.

• (1635)

**M. Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC):** Merci, et merci à vous, monsieur le ministre, d'être parmi nous aujourd'hui.

Sous le crédit 5, « Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques », tout juste un peu moins de 10 millions de dollars ont été réservés. Ce montant est inférieur au budget de l'année dernière, qui prévoyait environ 26 millions de dollars. On parle donc d'une réduction importante.

Dans le discours du Trône, votre gouvernement a promis que le « gouvernement travaillera en collaboration avec les municipalités dans le cadre d'un nouvel engagement visant à accroître le nombre de parcs en milieu urbain ». J'ai soulevé la question de la vallée Meewasin de Saskatoon avec vous et vos représentants à de multiples occasions, officiellement et de façon officieuse. Comme vous le savez, il y a un désir, aux échelons provincial, régional et municipal, d'élargir et d'améliorer la vallée Meewasin dans le cadre du plan du gouvernement fédéral pour accroître le nombre de parcs en milieu urbain.

Le 21 octobre, je vous ai envoyé une lettre, de pair avec de la correspondance de Meewasin, pour demander une réunion officielle avec vous. Jusqu'à présent, je ne crois pas que vous ayez fourni une réponse. De quelle façon prévoyez-vous respecter votre promesse formulée dans le discours du Trône au sujet des nouveaux parcs urbains malgré une réduction dans le budget en ce qui concerne les

« nouveaux parcs »? Pourquoi ne pas commencer par des choses relativement simples comme Meewasin, à Saskatoon?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Eh bien, pour commencer, je tiens à dire deux ou trois choses. Je connais très bien la situation de Meewasin.

Comme vous le savez, j'ai grandi à Saskatoon, et je crois que l'idée d'un parc urbain dans la région de Meewasin est très intéressante. Vous devez savoir qu'il y a de nombreuses municipalités urbaines qui ont communiqué avec nous après la communication de l'engagement pour nous faire part de leur souhait de réaliser des choses similaires. Je serais plus qu'heureux de vous rencontrer et de rencontrer, vous et les gens de Meewasin, afin de discuter de la façon d'aller de l'avant.

Je peux peut-être demander à Ron Hallman, le président et directeur général de Parcs Canada, de parler rapidement de l'enjeu plus général.

**M. Ron Hallman (président et directeur général, Agence Parcs Canada):** Merci, monsieur le ministre, et merci à la présidente.

Pour commencer, en ce qui concerne la question du député, je peux confirmer que Parcs Canada a rencontré des gens de la localité. Aujourd'hui, en fait, le directeur exécutif des Prairies l'a fait.

Pour ce qui est de l'enjeu plus général des parcs urbains, nous voulons beaucoup travailler en collaboration avec des partenaires de bonne volonté partout au pays pour cerner les régions pouvant devenir des parcs urbains, reconnaissant que ces parcs ne deviendraient pas nécessairement dans tous les cas des parcs comme celui de La Rouge. Ces parcs n'ont peut-être même pas tous besoin d'appartenir à Parcs Canada ni d'être exploités par Parcs Canada, mais nous en sommes aux premières étapes et cherchons à comprendre à quoi pourrait ressembler un tel réseau de parcs urbains. Nous voulons vraiment avoir des discussions comme celles dont le député vient de parler, en plus de plein d'autres qui nous permettraient de mettre en place un réseau à l'échelle du pays.

**M. Brad Redekopp:** Oui, eh bien, Meewasin est un excellent exemple d'éthique des Prairies. Le parc a été financé par les gouvernements locaux et des donateurs privés, alors les besoins sont très modestes. Je crois que cela encourage exactement ce que nous voulons favoriser, c'est-à-dire des gouvernements et des particuliers qui réunissent des fonds pour bâtir de grands projets destinés à nos collectivités. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement ne saute pas sur l'occasion.

Changeons de sujet et parlons de l'industrie du camionnage. La page 8 du plan ministériel parle du secteur des véhicules lourds. On peut y lire ce qui suit: « Le ministère mettra également en œuvre un règlement modifiant le Règlement sur les émissions de GES des véhicules lourds et de leur moteur ».

Dans le cadre de mes discussions avec eux, des représentants de l'industrie du camionnage ont mentionné leur grand désir d'avoir un groupe de travail qui inclut le gouvernement, des fabricants de camions, des fabricants de moteurs, des membres de l'industrie des carburants, ainsi de suite, pour travailler en collaboration et élaborer une feuille de route concernant la décarbonisation dans l'industrie du camionnage. C'est un enjeu très complexe qui a d'importantes répercussions sur les gaz à effet de serre.

Nous avons parlé à plusieurs de vos représentants de cette idée. Ils ne semblent pas savoir qu'il sera même possible de mener de telles consultations. Pourquoi ne créez-vous pas un groupe de travail sur l'industrie du camionnage? Prévoyez-vous imposer des cibles en matière de carbone au secteur du camionnage et tout simplement vous laver les mains des conséquences économiques?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je ne sais pas exactement avec qui vous avez parlé au sein du ministère. J'aimerais de toute évidence connaître les noms, mais, évidemment, il faut mener des consultations lorsqu'on envisage la façon d'améliorer l'efficacité ou les technologies utilisées dans un large éventail de secteurs. C'est vrai du côté des normes visant les véhicules légers et ce l'est aussi du côté des normes sur les véhicules lourds. Tout cela est lié à des enjeux à court terme concernant l'amélioration du rendement énergétique. C'est aussi lié, comme je l'ai dit, aux technologies à long terme comme l'hydrogène et les piles à combustible qui pourraient remplacer les moteurs à combustion interne ou les moteurs diesel habituellement utilisés.

Je sais que mes représentants ont déjà mené des discussions du genre, mais s'il y a des personnes précises avec qui on n'a pas communiqué et qui, selon vous, devraient participer à la discussion, je serai heureux de les contacter.

**M. Brad Redekopp:** Des groupes de travail sur les véhicules de classe 8 de l'industrie des camions lourds ont-ils été créés?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Différents types de consultations ont été menées auprès des représentants, que ce soit auprès d'associations ou d'entreprises individuelles. C'est vrai du côté des camions légers, c'est vrai aussi en ce qui concerne la réglementation liée au charbon, tout comme ce l'est aussi dans le dossier du gaz naturel. C'est ce qu'on fait partout.

• (1640)

**La présidente:** Merci, monsieur Redekopp.

Nous allons maintenant passer à M. Saini, qui a cinq minutes.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Vous voulez dire M. Baker?

**La présidente:** Je vois Raj Saini, ici. C'est à M. Baker?

**M. Raj Saini:** Non, c'est M. Baker, oui.

**La présidente:** Allez-y, monsieur Baker. Vous avez cinq minutes.

**M. Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur le ministre, merci beaucoup d'être là et de répondre à nos questions.

Monsieur le ministre, dans ma collectivité d'Etobicoke-Centre, les gens me parlent régulièrement des changements climatiques. Ils m'en parlent tout le temps, et je crois que bon nombre d'entre eux considèrent qu'il s'agit de l'enjeu existentiel de notre époque, et qu'il faut passer à l'action pour sauver notre planète, pour la présente génération et les générations futures.

Pour sauver notre planète, nous savons tous que le Canada et des pays de partout dans le monde doivent réduire leurs émissions. Pouvez-vous me dire et dire aux habitants de la circonscription quelles cibles en matière de réduction des émissions notre gouvernement s'est engagé à atteindre et dans quelle mesure ces cibles permettront de réduire nos émissions?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Il ne fait aucun doute qu'il s'agit de la question existentielle de notre époque, et c'est un dossier dans

lequel il faut prendre des mesures à court terme si nous voulons laisser une planète habitable à nos enfants et nos petits-enfants.

Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 2015, nous avons élaboré un plan, le cadre pancanadien, qui était vraiment le premier vrai plan climatique à être mis en œuvre de l'histoire canadienne. Le plan a permis de cerner des réductions de 223 mégatonnes en vue d'atteindre l'objectif de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 comparativement aux niveaux de 2005. Par la suite, bien sûr, nous nous sommes engagés à dépasser ces cibles. Une des choses que nous faisons, c'est que nous cernons les mégatonnes restantes qu'il faut trouver afin d'atteindre la cible et d'aller au-delà. C'est quelque chose sur quoi nous travaillons chaque jour.

Nous sommes aussi déterminés à réduire les émissions à zéro d'ici 2050, et nous adopterons une législation exécutoire assortie de cibles quinquennales pour nous assurer d'y arriver.

Les changements climatiques sont une priorité énorme pour notre gouvernement, et nous faisons ce qu'il faut pour nous assurer d'aller de l'avant de façon à ce que le Canada puisse regarder ses enfants dans les yeux et aussi participer à la conversation à l'échelle internationale.

**M. Yvan Baker:** Merci, monsieur le ministre.

Vous y avez fait rapidement allusion dans votre réponse, mais j'aimerais vous demander de nous en dire plus: c'est une chose de dire qu'il y a des cibles que nous voulons atteindre, et c'en est une autre d'avoir les mécanismes pour s'assurer que nous y sommes liés, et que les gouvernements futurs sont aussi liés à ces cibles qu'il faut atteindre. Pouvez-vous nous parler rapidement des mesures législatives et de toutes autres mesures qui seront proposées et adoptées pour garantir que le gouvernement actuel et les gouvernements futurs respecteront les engagements que nous avons pris?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Oui. En ce qui a trait à la législation, nous sommes engagés à légiférer l'objectif du Canada de parvenir à des émissions nulles d'ici 2050. Nous ne sommes pas les seuls à cet égard. Il y a un certain nombre de pays partout dans le monde, y compris le Royaume-Uni, qui l'ont fait. Nous allons établir des jalons quinquennaux juridiquement contraignants qui seront établis à la lumière de conseils d'experts. Nous nous assurerons que nous mettons en place des mécanismes de transparence qui obligeront pour tous les gouvernements futurs à accomplir les travaux qu'il faut faire pour atteindre la cible d'émissions nulles, ce que nous devons faire selon les données scientifiques. C'est quelque chose que nous avons l'intention de faire et, assurément, nous le ferons très bientôt.

**M. Yvan Baker:** D'accord.

Pour résumer, nous sommes engagés à respecter certaines cibles en matière de réduction des émissions, et vous avez décrit dans votre réponse précédente le mécanisme qui nous liera pour que nous y arrivions. La grande question, et la question avec laquelle, j'imagine, vous devez composer, c'est aussi la question que me posent mes électeurs: de quelle façon y arriverons-nous concrètement? De quelle façon pouvons-nous réellement réduire nos émissions? Pouvez-vous nous dire comment nous allons y arriver? Quelles sont les mesures les plus importantes que nous allons prendre pour respecter nos engagements en matière de réduction des émissions?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Évidemment, je crois qu'il faut mettre l'accent sur tous les domaines de l'économie qui sont des sources importantes d'émissions et, en définitive, tous les secteurs de l'économie où il y a des émissions y passeront. Cela signifie qu'il faut penser aux transports, aux bâtiments, à l'industrie, au secteur pétrolier et gazier et aux déchets et nous assurer que nous avons des plans qui nous permettent d'assurer une visibilité quant aux endroits où nous pourrions réduire de façon marquée les émissions d'ici 2030, pour garantir que non seulement nous atteignons les cibles, mais que nous les dépassons, et il faut aussi penser à l'horizon 2050 afin qu'on ne s'enferme pas dans des voies qui vont nous permettre d'atteindre les objectifs de 2030, mais où nous allons nous retrouver dans l'impasse au moment de parvenir à des émissions nulles.

Cela fait partie du travail que nous faisons actuellement. Encore une fois, j'espère être en position de vous en dire un peu plus sur la façon précise dont nous ferons tout cela très bientôt.

**La présidente:** Monsieur Baker, il vous reste 30 secondes, si vous voulez poser une question rapide.

**M. Yvan Baker:** Non.

Monsieur le ministre, je ne sais pas si vous voulez ajouter quoi que ce soit à cette réponse durant les 30 secondes restantes ou s'il y a une question précédente des députés à laquelle vous n'avez pas pu répondre.

• (1645)

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** La seule façon d'y arriver, la seule façon d'atteindre ces genres de cibles, c'est d'adopter une vue globale. Cela signifie qu'il faut tenir compte de tout l'éventail des questions — les mécanismes réglementaires, les investissements, les mécanismes fiscaux — et cela signifie mettre un prix sur la pollution.

En l'absence d'un plan global qui utilise tous les outils accessibles, il sera très difficile de veiller à ce qu'un plan puisse atteindre ces cibles de façon crédible.

**M. Yvan Baker:** Merci, monsieur le ministre.

**La présidente:** Merci.

Je crois savoir que Mme Pauzé a quitté la salle, alors est-ce que quelqu'un la remplace? De qui s'agit-il?

[Français]

**Le greffier:** C'est M. Savard-Tremblay qui la remplace.

**La présidente:** Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole pour deux minutes et trente secondes.

[Traduction]

**Le greffier:** Il ne semble pas être devant la caméra en ce moment.

**La présidente:** Je vais arrêter le chronomètre.

A-t-il des difficultés techniques?

**Le greffier:** Non, il n'est tout simplement pas devant sa caméra actuellement.

**La présidente:** Où est-il?

**Le greffier:** Je ne sais pas où il est.

**La présidente:** Alors je suggère que Mme Collins prenne la prochaine série, qui est de deux minutes et demie.

**Mme Laurel Collins:** Merci, madame la présidente.

Dans sa réponse à M. Baker, le ministre a mentionné que son gouvernement allait présenter très bientôt une loi sur la responsabilisation en matière de climat. Je trouve ce langage préoccupant, surtout que, dans le discours du Trône, on a utilisé le mot « immédiatement ». C'était en septembre. Nous sommes en novembre. Je suis curieuse au sujet de l'échéancier requis pour adopter une loi climatique et proposer ce plan très important, dont on a beaucoup besoin et qui tarde depuis très longtemps en vue de surpasser nos objectifs climatiques.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Pour commencer, le mot « immédiatement » dans le discours du Trône concernait le plan de 2030, pas la législation pour 2050, mais, assurément, je suis d'accord avec la députée pour dire qu'il faut s'assurer de bouger rapidement. L'année 2030, ce n'est pas très loin, et même si les gens croient que 2050 est encore loin, si nous ne commençons pas à prendre des mesures rapidement, ce sera de toute évidence problématique.

**Mme Laurel Collins:** Monsieur le ministre, y a-t-il un échéancier?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Notre objectif, essentiellement, c'est d'aller de l'avant à très court terme. Vous verrez des mesures à ces égards bientôt.

**Mme Laurel Collins:** En ce qui concerne le plan pour surpasser nos objectifs climatiques et nous doter d'un plan pour 2030, on a utilisé le mot « immédiatement ». Est-ce que ce sera dans les prochaines semaines, dans les prochains mois?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je crois que vous devez rester à l'écoute. Je prévois que nous aurons des choses à dire aux Canadiens très bientôt.

**Mme Laurel Collins:** Ce n'est pas vraiment une réponse, mais...

Le Comité, comme je l'ai mentionné, a entendu dire que nous ne sommes pas en voie d'atteindre notre cible consistant à vendre uniquement des véhicules zéro émission d'ici 2040. Selon Transports Canada, nous sommes en voie d'atteindre la proportion de 4 à 6 % d'ici 2025, ce qui est beaucoup moins que la cible de 10 %. C'est environ la moitié. Nous devrions en arriver à quelque 5 à 10 % d'ici 2030, encore une fois, ce qui est très loin de la cible de 2030, qui s'élevait à 30 %. On parle d'un tiers à un sixième des cibles.

J'aimerais que le ministre nous dise de quelle façon nous allons pouvoir nous remettre en selle afin d'atteindre ces cibles concernant les véhicules zéro émission.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Vous avez raison dans la mesure où les ventes de véhicules zéro émission à l'échelle du pays n'augmentent probablement pas aussi rapidement que nous aimerions le voir. Nous devons penser à des mesures à mettre en place pour accélérer ces ventes.

Ce n'est pas vrai partout. Assurément, en Colombie-Britannique, votre province et ma province aussi, presque 10 % des nouveaux véhicules vendus sont des véhicules électriques zéro émission.

Cela est dû en partie à l'infrastructure pour les véhicules électriques et fonctionnant à l'hydrogène en Colombie-Britannique, qui est bien plus développée que dans bon nombre de régions du pays. C'est en partie...

**La présidente:** Merci, monsieur le ministre. Je dois utiliser votre temps sagement.

[Français]

Êtes-vous là, monsieur Savard-Tremblay?

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Bonjour.

**La présidente:** Vous avez la parole pour deux minutes et trente secondes.

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour, monsieur le ministre. Je vous remercie de votre présentation. J'aimerais vous entendre sur la question de Trans Mountain. On sait que c'est un désastre financier qui pourrait ne pas être exempt de conséquences environnementales.

Où en est rendue la volonté politique de mener à bien ce projet? Comme vous le savez, nous n'y sommes pas particulièrement attachés.

• (1650)

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vous remercie de votre question.

Ce projet créera des milliers de bons emplois pour la classe moyenne et ouvrira de nouvelles voies à la prospérité économique des Autochtones. Cela fait partie de notre transition verte et juste vers une économie à zéro émission nette. Nous sommes convaincus que le projet reste un investissement responsable et qu'il générera un rendement positif pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Chaque dollar gagné dans le cadre de ce projet sera investi dans la construction d'une économie plus propre, qui créera des emplois, attirera des investissements et alimentera nos foyers et nos entreprises dans les années à venir.

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** J'en comprends qu'on suit toujours une logique selon laquelle on ne veut pas vraiment se défaire du pétrole. Cela correspond un peu à ce qu'on nous disait il y a un an et demi, pendant la campagne électorale, c'est-à-dire de ne pas s'inquiéter du pipeline parce qu'on allait planter des arbres.

Il va falloir une vraie volonté de faire une transition. Je comprends qu'on parle de transition, et non de cesser l'exploitation du pétrole du jour au lendemain. La question n'est pas là. Nous voulons savoir quand sera présenté un vrai plan de transition pour aspirer à une véritable électrification et à une véritable carboneutralité.

Autrement dit, comme on le dit au Québec, quand les bottines vont-elles suivre les babines?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vous remercie.

Je suis d'accord sur la dernière phrase de mon collègue. Il est essentiel que nous ayons un plan de transition pour atteindre nos objectifs d'ici 2030, mais également pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. À court terme, nous allons faire un plan pour atteindre ces objectifs d'ici 2030 et présenter une loi relative à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Bien sûr, nous devons avoir un plan, et nous en avons un.

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** D'accord, mais quel est ce plan?

**La présidente:** Merci beaucoup. Votre temps de parole est écoulé.

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** D'accord. Ce sera pour plus tard.

[Traduction]

**La présidente:** Nous allons passer à M. Jeneroux.

Vous partagez votre temps avec M. Godin, c'est bien cela?

**M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC):** C'est le cas.

Monsieur le ministre, je suis heureux de vous revoir.

Est-ce que votre gouvernement a réalisé une analyse sur les pertes d'emplois ou la croissance d'emplois découlant de l'adoption de normes sur les carburants propres?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je crois qu'il est important de réfléchir à ce en quoi consiste la Norme sur les carburants propres. L'objectif est de réduire le contenu en carbone de nos carburants, de créer des occasions pour les agriculteurs et les entreprises de produire des carburants renouvelables et d'encourager des investissements dans le secteur de l'efficacité énergétique afin d'aider les Canadiens à sauver de l'argent.

Pour répondre à votre question, tandis que nous publierons la Norme sur les carburants propres dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, nous allons de toute évidence fournir une analyse coûts-bénéfices détaillée.

**M. Matt Jeneroux:** Vous ne l'avez pas encore fait jusqu'à présent, cependant. Je me trompe?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Comme je l'ai dit, au moment où nous passerons à la Partie I de la *Gazette du Canada* — et nous le ferons à l'automne —, nous allons fournir une analyse détaillée des coûts-bénéfices.

**M. Matt Jeneroux:** Dans votre annonce du 11 septembre 2020, vous avez dit que cela créera des emplois dans les secteurs de l'agriculture, des technologies propres et des véhicules zéro émission.

Pouvez-vous nous dire maintenant de quelle façon la Norme sur les carburants propres permettra d'y arriver?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Elle générera une demande pour des biocarburants, comme le fait la norme sur les carburants renouvelables. Elle favorisera des investissements dans l'efficacité énergétique, dans le captage et le stockage du carbone et dans toute une gamme de technologies différentes. Elle donnera un coup de pouce au secteur des technologies propres et favorisera le déploiement de véhicules électriques. C'est ce que vous constaterez lorsqu'elle sera publiée pour que l'on puisse obtenir les commentaires du public.

C'est absolument un facteur clé de développement économique — et de développement économique écologique — à l'avenir.

**M. Matt Jeneroux:** Je comprends, monsieur le ministre, et vous pouvez le dire. Cependant, pourquoi vous est-il impossible de nous fournir des projections au chapitre de l'emploi, qu'on parle de croissance ou de pertes d'emplois?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Comme je l'ai dit, nous allons présenter tout cela dans la Partie I de la *Gazette du Canada* très bientôt, et vous pourrez consulter une analyse détaillée des coûts-bénéfices. Restez à l'écoute.

**M. Matt Jeneroux:** Que seraient les coûts supplémentaires pour permettre aux agriculteurs de sécher leurs grains, chauffer leurs étables, envoyer leurs marchandises par camion ou rail ou relativement à tout autre carburant utilisé?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Comme je l'ai dit, l'accent est mis sur la décarbonisation des carburants. C'est une partie essentielle du plan climatique. On parle de 30 mégatonnes de réductions.



Je m'avancerais à dire que, si on élimine la tarification de la pollution et qu'on élimine la Norme sur les carburants propres, deux choses auxquelles s'oppose votre parti, il serait très intéressant de voir de quelle façon vous pourriez atteindre vos engagements à l'égard des objectifs de Paris.

On le fera de façon efficiente sur le plan des coûts. De la même façon que les alarmistes ont dit que retirer le plomb de l'essence ou d'interdire les chlorofluorocarbones pour sauver la couche d'ozone allait causer une catastrophe économique, cette mesure favorisera l'innovation et sera mise en oeuvre d'une façon parfaitement économique.

• (1655)

**M. Matt Jeneroux:** Monsieur le ministre, vous avez eu cinq ans pour nous dire, cependant, combien d'emplois on va — selon moi — perdre, particulièrement dans ma province de l'Alberta. J'ai hâte de consulter votre analyse détaillée et j'espère qu'elle sera là bientôt, parce qu'il y a de nombreux Canadiens, particulièrement des Albertains, qui sont très inquiets des répercussions qu'aura la Norme sur les carburants propres.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** L'Alberta a beaucoup à gagner du point de vue économique grâce à tout cela, comme la Saskatchewan...

**M. Matt Jeneroux:** Je vais partager mon temps avec M. Godin. Merci.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** ... la province dans laquelle j'ai grandi.

Des biocarburants peuvent être produits très facilement dans les Prairies. C'est un excellent endroit pour le faire. Beaucoup de technologies dont on parle seront générées dans les Prairies et jusqu'en Colombie-Britannique. Il y a des débouchés économiques majeurs pour l'Alberta dans tout cela. Et j'ai hâte de travailler en collaboration avec des entreprises, des entrepreneurs et la province de l'Alberta pour m'assurer que tout cela se concrétise.

[Français]

**La présidente:** Monsieur Godin, vous disposez d'une minute trente secondes.

**M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC):** Merci, madame la présidente. Je vais donc faire vite.

Monsieur le ministre, je vous remercie de vous prêter à cet exercice. Je vous remercie également de votre français et vous en félicite.

Vous savez que je vous respecte comme individu. Cependant, certains des propos que vous avez émis me posent problème.

Vous avez dit ce qui suit dans votre discours d'ouverture:

Toutefois, permettez-moi de le préciser d'emblée: le travail dont nous discutons aujourd'hui continue à produire des résultats concrets et efficaces.

La semaine dernière, le commissaire à l'environnement et au développement durable a déposé un rapport intitulé « Rapport 2 — Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en oeuvre des stratégies de développement durable — Collectivités sûres et en santé ». Or il mentionne ceci dans son rapport:

[...] les rapports des organisations [et des ministères] étaient parfois incomplets ou imprécis, si bien qu'il était difficile pour les parlementaires et la population canadienne d'avoir une idée claire des progrès globaux accomplis à l'égard de l'objectif.

Je veux simplement vous rappeler, monsieur le ministre, que vous avez cinq objectifs et cinq plans à mettre en oeuvre pour atteindre ces cibles. Tous les experts l'ont dit, les cibles de l'Accord de Paris sont inatteignables présentement. Comme le mentionnait mon collègue M. Albas, aucun des 2 milliards d'arbres à planter ne l'a été jusqu'à maintenant. Le ministère des Transports confirme qu'il sera impossible d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Monsieur le ministre, compte tenu de la situation actuelle, l'objectif quant aux véhicules zéro émission en 2040 sera pratiquement impossible à atteindre. Je trouve que c'est de la poudre aux yeux.

Qu'avez-vous à répondre à cela?

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur le ministre, je vais donner 30 secondes de plus à M. Godin pour votre réponse.

[Français]

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Je vous remercie.

Bien sûr, j'ai du respect pour vous et pour les autres personnes ici présentes. Nous avons une bonne discussion.

Il va de soi que nous devons avoir un plan pour atteindre les cibles de 2030 et de 2050. Ce n'est pas un enjeu politique, c'est un enjeu scientifique. Nous souhaitons tous un avenir où nos enfants et nos petits-enfants auront une bonne vie. Je suis certain que nous aurons un plan pour faire face aux changements climatiques.

Vous avez aussi parlé de choses que nous avons dit vouloir faire...

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur le ministre, je dois vous interrompre. J'ai été trop généreuse.

Il s'agit de la dernière question pour le ministre. Son heure est écoulée.

Monsieur Scarpaleggia, vous avez cinq minutes.

[Français]

**M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Je vous remercie, madame la présidente.

Les changements climatiques doivent faire l'objet d'une lutte à l'échelle mondiale. Il est donc important que le Canada aide les pays en voie de développement à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

Dans quelle mesure ces projets financés par le Canada à l'échelle internationale s'inscriront-ils dans nos engagements pris au titre de l'Accord de Paris?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Les changements climatiques demeurent un problème de sécurité mondiale qui ne connaît pas de frontière et qui nécessite une solution mondiale. C'est pourquoi le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale en matière de protection de l'environnement.

Pour appuyer l'Accord de Paris, notre gouvernement a investi, depuis 2015, 2,65 milliards de dollars en financement international pour le climat afin d'aider les pays en développement à faire la transition vers une économie à faible émission de carbone et résistante au climat.

Plus tôt cette année, Affaires mondiales Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont lancé une série de consultations avec nos partenaires afin de trouver les meilleurs moyens pour permettre à notre pays de continuer à faire des investissements stratégiques, ciblés et significatifs.

Nous continuerons à soutenir ce travail important, car la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale comporte des avantages concrets pour tous les Canadiens.

• (1700)

**M. Francis Scarpaleggia:** Je vous remercie.

Madame la présidente, est-ce que je dispose d'assez de temps pour poser une ou deux autres questions? J'espère que c'est le cas.

[Traduction]

**La présidente:** Oui, vous en avez assez. Vous avez environ trois minutes.

[Français]

**M. Francis Scarpaleggia:** C'est parfait.

Nous parlions tout à l'heure des cibles au sujet desquelles, je l'espère, le Parlement va légiférer par l'entremise d'un projet de loi qui sera déposé.

Quel est le rôle des provinces dans l'établissement de ces cibles? Tenez-vous des consultations avec les secteurs industriels et les provinces afin de définir ces cibles? Où en est l'évolution de ce processus?

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Bien sûr, nous devons tenir des consultations avec les provinces et les territoires, mais aussi avec l'industrie, les groupes environnementaux, les Autochtones et les autres Canadiens qui s'intéressent à ces questions. Nous avons aussi promis de mettre sur pied un organisme qui nous conseillerait afin d'atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050. C'est une chose que nous allons faire à court terme. Cet organisme devra tenir des discussions avec l'industrie et toutes les autres parties intéressées. Il va sans dire que cela va nécessiter beaucoup de discussions et de consultations. Nous devons y travailler tous ensemble au Canada.

[Traduction]

**M. Francis Scarpaleggia:** Merci.

Monsieur le ministre, nous nous sommes penchés sur la question des véhicules zéro émission. Pouvez-vous nous dire de quelle façon, selon vous, la Norme sur les carburants propres permettra d'accroître l'expansion du nombre de véhicules zéro émission au Canada. Je sais que la norme sur les carburants propres en Californie a été très efficace pour promouvoir l'objectif d'accroître le nombre de véhicules zéro émission sur la route.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** La Norme sur les carburants propres est une composante très importante du plan climatique du Canada. Elle permet une réduction de 30 mégatonnes, soit près de 10 % des réductions dont le Canada a besoin pour atteindre et dépasser nos objectifs climatiques pour 2030. C'est une mesure qui mise sur la façon dont nous pouvons réduire le contenu en carbone des carburants que nous utilisons.

Nous ne sommes pas les premiers à le faire. Cela a été fait en Colombie-Britannique et en Californie. Cela a été fait dans un certain nombre d'autres endroits différents partout dans le monde.

Il y a diverses façons d'assurer une réduction du contenu en carbone. Il y a des mesures d'efficacité énergétique. Dans d'autres cas, il s'agit d'utiliser un mélange contenant de l'éthanol ou d'autres biocarburants. La troisième façon consiste à accélérer le déploiement de véhicules zéro émission, qui, essentiellement, réduisent de façon générale le contenu en carbone des véhicules.

Nous croyons que la Norme sur les carburants propres permettra d'accroître les travaux réalisés dans tous ces domaines. Elle permettra d'accroître l'emploi. Elle permettra de mettre au point de nouvelles technologies. Ce sera une mesure très bénéfique du point de vue économique pour un très grand nombre de Canadiens.

**M. Francis Scarpaleggia:** Merci.

Mon temps est-il presque écoulé, madame la présidente?

Comment avancent les consultations sur l'Agence canadienne de l'eau? Comme vous le savez, c'est l'une de mes...

**La présidente:** Oh, je suis désolée. J'avais coupé mon micro. Votre temps est écoulé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Francis Scarpaleggia:** D'accord. C'est dommage.

**La présidente:** Monsieur le ministre, j'imagine que vous nous avez accordé une heure. Si vous voulez partir, vous pouvez le faire, et nous resterons avec vos représentants.

[Français]

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

**La présidente:** Vous avez la parole, monsieur Savard-Tremblay.

[Traduction]

Ce devait être pour une heure.

[Français]

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** Oui, bien sûr, mais, étant donné que tous les partis, sauf le Bloc québécois et le NPD, ont pu poser trois séries de questions, le ministre pourrait-il être présent cinq minutes de plus pour que nous puissions poser chacun des questions pendant deux minutes et demie?

[Traduction]

**La présidente:** Cela irait à l'encontre de l'ordre dans lequel nous posons des questions, et c'est une procédure de routine que nous avons adoptée. À moins que j'obtienne un consentement unanime et que le ministre ait du temps, je ne peux pas changer les procédures de routine.

• (1705)

**M. Dan Albas:** Nous ne voyons pas d'inconvénient à ajouter cinq minutes, madame la présidente.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Malheureusement, je suis déjà en retard pour ma prochaine réunion.

**La présidente:** Je suis désolée, nous n'avons pas consentement unanime, alors je vais laisser le ministre partir. Des questions peuvent être posées aux représentants du ministère.

Monsieur Albas, vous êtes...

**M. Dan Albas:** Je disais simplement au revoir avec la main.

**La présidente:** D'accord. Merci.

**L'hon. Jonathan Wilkinson:** Merci à tous. Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé et de notre conversation.

Assurément, en ce qui concerne M. Rasmussen, faites à nouveau un suivi auprès de moi. Nous allons prévoir cette réunion avec Wanuskewin.

**La présidente:** Merci.

Nous discutons maintenant avec des représentants du ministère. La première série de cinq minutes revient à M. Albas.

**M. Dan Albas:** Je vais commencer en remerciant nos témoins d'aujourd'hui. Je salue votre dévouement envers notre pays, et j'espère que vous saurez répondre à nos questions.

Je m'adresserai d'abord à Parcs Canada. Le budget de Parcs Canada est beaucoup moins élevé cette année. Je sais que l'entrée gratuite aux parcs, dans le cadre de l'Initiative Canada 150, ainsi que l'accroissement de la demande cette année à cause de la COVID ont une incidence sur le budget.

Pouvez-vous nous expliquer cette baisse marquée, compte tenu des circonstances?

**M. Andrew Campbell (vice-président principal, Opérations, Agence Parcs Canada):** Merci, monsieur Albas. Je vais demander à ma collègue, la vice-présidente des finances, de répondre, si elle est là. Madame Blanchard, êtes-vous là?

**Mme Catherine Blanchard (vice-présidente, Direction des finances, Agence Parcs Canada):** Oui, je suis là. Merci beaucoup de votre question.

Oui, vous avez raison. Les autorisations de Parcs Canada ont diminué cette année. C'est surtout lié au financement de nos infrastructures, et c'est surtout une question d'échéancier. Nous allons obtenir du financement supplémentaire pour les infrastructures dans notre Budget supplémentaire des dépenses B ainsi que par d'autres mécanismes. Même s'il semble y avoir une diminution dans le Budget principal des dépenses d'un exercice à l'autre, ce n'est pas vraiment le cas. C'est surtout que ce n'est pas encore le moment.

Comme je l'ai dit, nous allons chercher du financement dans le Budget supplémentaire des dépenses A pour les dépenses en capital, soit 141 millions de dollars. Nous reportons aussi une partie des fonds de 2019, environ 130 millions de dollars, à l'exercice 2020-2021. Je le redis, c'est une question d'échéancier; c'est ainsi que fonctionne le processus budgétaire.

J'ajouterai cependant que le financement pour nos dépenses en capital se termine en effet à la fin de mars — le 31 mars 2022 —, mais que, cette année, il n'y a pas de réelle diminution; c'est seulement une question d'échéancier.

**M. Dan Albas:** D'accord.

Des gens d'un bout à l'autre du Canada se disent gravement préoccupés par le déclassement prévu des tours de Radio-Météo. Je sais que le gouvernement mène des consultations et qu'il croit que les tours visées se trouvent seulement dans les régions où il y a une couverture cellulaire adéquate, mais je peux vous dire que dans certaines régions de ma circonscription ainsi qu'ailleurs, comme dans la circonscription de Kelowna—Lake Country, il n'y a aucune couverture cellulaire à certains endroits; le service est assuré par une tour qui va être déclassée.

Où en sont les consultations, et irez-vous de l'avant avec le démantèlement de ces tours?

Madame la présidente, j'espère vraiment que...

**La présidente:** Oui, je ne compte plus votre temps. Qui va répondre?

**Mme Diane Campbell (sous-ministre adjointe, Service météorologique du Canada, ministère de l'Environnement):** Madame la présidente, je suis Diane Campbell...

**La présidente:** D'accord. Madame Campbell, pouvez-vous répondre à la question, s'il vous plaît?

**Mme Diane Campbell:** Oui. Merci beaucoup.

Je suis la sous-ministre adjointe du Service météorologique du Canada. Merci beaucoup de votre question.

Nous offrons un éventail de services aux Canadiens en utilisant une multitude de canaux de diffusion. Pour un grand nombre de Canadiens, Radio-Météo est l'un des canaux les moins bien connus. Nous l'avons utilisé pendant de nombreuses années; à ses débuts, on utilisait beaucoup les fréquences radio de la bande VHF.

Nous avons lancé des consultations afin de comprendre comment les Canadiens utilisent ce service présentement. Nous avons envoyé des lettres et nous avons aussi fait des annonces sur les canaux de Radio-Météo pour recueillir des commentaires.

Nous menons une consultation active. Nous sommes en train d'étudier l'information et les commentaires que nous avons reçus. En ce qui concerne les collectivités et les gens qui se disent préoccupés, nous allons étudier activement leur utilisation afin de comprendre la nature de leurs besoins, puis, à la lumière de cette information, nous allons réévaluer tout cela.

**M. Dan Albas:** D'accord. Je voudrais seulement dire, d'entrée de jeu, qu'il y a beaucoup de zones dans ma circonscription où, sur l'eau, il n'y a pas de couverture cellulaire. J'ai entendu les plaisanciers. Je sais que cela est vrai d'un bout à l'autre du Canada. Un Vancouverois a récemment disparu dans le parc Manning. Même le premier ministre a mentionné cette affaire. La météo au parc Manning peut changer soudainement.

Quand allez-vous annoncer quelles tours seront démantelées, et les gens peuvent-ils encore l'empêcher?

• (1710)

**Mme Diane Campbell:** Nous comptons mener une deuxième série de consultations. Nous n'avons pas encore fini la première. Nous comptons consulter directement certaines collectivités.

Il y a deux choses que nous voulons faire. Premièrement, nous voulons voir s'il y a d'autres mécanismes qui peuvent répondre à leurs besoins. Vous avez donné un bon exemple. D'une collectivité à l'autre, ce ne sont pas les mêmes problèmes qui sont soulevés, ce qui veut dire qu'il faudrait peut-être différentes options de service. Pour l'instant, nous ne projetons pas annoncer la fermeture d'aucune station tant que nous n'avons pas analysé cette série de consultation et que nous n'aurons pas pu interagir avec les utilisateurs qui ont mis en lumière des problèmes.

**M. Dan Albas:** Ce que je dis, encore une fois... Même si vous dites que nous n'avons pas besoin de cela parce qu'il y a une couverture cellulaire... Le fait est qu'il n'y a pas du tout de couverture cellulaire dans certaines parties de ma circonscription et, pour être franc, dans des régions d'un bout à l'autre du pays. Ce que je dis, c'est que vous devriez regarder les deux choses de près, parce que ce que vous dites sur le site Web de la consultation ne reflète pas la réalité.

À propos des espèces aquatiques envahissantes, quel est le montant prévu au budget pour s'attaquer à ces problèmes, en Colombie-Britannique?

**La présidente:** Est-ce que nous avons des problèmes techniques? Je vais arrêter le temps de M. Albas.

Qui va répondre, monsieur Albas? Voulez-vous qu'une personne en particulier réponde?

**M. Dan Albas:** Eh bien, vu le grand nombre d'excellents fonctionnaires ici présents, je suis sûr qu'il y en a un qui sait exactement de quoi je parle.

**M. Niall O'Dea (sous-ministre adjoint, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement):** Si nous avons de la difficulté à répondre à votre question, monsieur, c'est parce que le problème des espèces aquatiques envahissantes relève du ministère des Pêches et des Océans. Voyez-vous, il n'y a aucun poste budgétaire pour cela dans notre Budget principal des dépenses.

**M. Dan Albas:** D'accord. Donc, il n'y a aucun fonds prévu dans le budget pour cela.

**M. Niall O'Dea:** Pas dans le budget d'Environnement et Changement climatique Canada.

**La présidente:** Malgré toutes les fois où j'ai arrêté de compter votre temps, monsieur Albas, votre temps est écoulé.

La parole va maintenant à M. Schiefke pour cinq minutes.

[Français]

**M. Peter Schiefke:** Madame la présidente, je remercie tous les invités d'aujourd'hui.

Lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, moins de 1 % de notre littoral était protégé. Maintenant, il l'est à près de 15 %, ce qui constitue un progrès énorme en très peu de temps.

Grâce à un partenariat entre notre gouvernement, Nature-Action Québec et la Ville de Rigaud, dans ma circonscription, Vaudreuil—Soulanges, nous avons récemment pu annoncer la protection de 63 hectares du mont Rigaud.

Dans le budget principal des dépenses, Environnement et Changement climatique Canada demande 319 millions de dollars pour la conservation de la nature, ce qui constitue une augmentation d'environ 7 % par rapport au budget principal des dépenses de l'an dernier.

J'aimerais savoir comment ces sommes additionnelles aideront notre gouvernement à continuer de faire du progrès pour conserver la nature au pays et assurer un avenir sain aux générations à venir.

**M. Niall O'Dea:** Mon nom est Niall O'Dea et je suis sous-ministre adjoint du Service canadien de la faune.

Les dépenses sont certainement en lien avec notre investissement de 1,3 milliard de dollars, en 2018, et elles représentent de grands progrès relativement à nos activités de protection de la biodiversité d'un bout à l'autre du pays.

En ce qui concerne les espèces en péril, nous constatons beaucoup de progrès dans la protection des espèces prioritaires, comme les caribous. Il y a sept ententes de conservation avec nos homologues provinciaux et trois avec nos partenaires des Premières Nations. Nous avons des ententes concernant 11 endroits prioritaires au pays, où nous voyons beaucoup de progrès dans le cadre de la planification collaborative pour la protection des espèces en péril dans les milieux périurbains.

En ce qui concerne les aires protégées, nous avons observé une grande amélioration. D'ici 2023, nous visons à ce que 16,6 % de notre territoire soit protégé, et ce, en collaboration avec les Premières Nations, les provinces et les territoires, ainsi que les autres partenaires. Cela représente une croissance de la taille représentant trois fois la Nouvelle-Écosse dans...

• (1715)

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur O'Dea, pouvez-vous tenir le micro plus près de votre bouche, s'il vous plaît? Ce sont les interprètes qui le demandent.

[Français]

**M. Niall O'Dea:** Je suis désolé.

Oui, je le ferai certainement, cependant, j'ai terminé ma réponse.

**La présidente:** Merci.

**M. Peter Schiefke:** Je vous remercie.

[Traduction]

Ma prochaine question s'adresse aux représentants de Parcs Canada.

Votre ministère était censé diriger la préparation du gouvernement du Canada en vue du Congrès mondial de la nature 2020 de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui devait se tenir à Marseille, en France, mais qui a malheureusement été remis à une date inconnue à cause de la pandémie de COVID-19. Quelle a été l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la coopération internationale pour la conservation de la nature?

**Mme Darlene Upton (vice-présidente, Établissement et conservation des aires protégées, Agence Parcs Canada):** Merci de la question. Je suis la vice-présidente, Établissement et conservation des aires protégées de Parcs Canada. Je vais commencer, et peut-être que mes collègues pourront ajouter autre chose eux aussi.

Voici ce qui se passe présentement: un certain nombre de conférences ont été remises; le Congrès mondial de la nature a été remis deux fois, et nous attendons de connaître la nouvelle date; et le cinquième Congrès international sur les aires protégées maritimes a été remis à juin 2022. Malgré tout, il y a des choses qui se font en ligne.

Récemment, le Canada a voté sur plus de 100 motions en lien avec le Congrès mondial de la nature. La coordination nationale et internationale contribue au processus, tout comme les conversations et le passage à un contexte plus virtuel... Tout cela permet de poursuivre une bonne partie des discussions à l'échelle internationale. Encore une fois, malgré la pandémie, nous avons des ententes avec d'autres pays, comme le Mexique et les États-Unis, et le travail que nous faisons en vertu de ces ententes continue.

**M. Peter Schiefke:** Merci.

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

**La présidente:** Quelques secondes.

**M. Peter Schiefke:** Alors, je vais utiliser le reste de mon temps pour remercier à nouveau les témoins d'être présents, de répondre à nos questions et de nous faire profiter de leur expertise. Je les remercie du travail incroyable qu'ils font dans tous ces dossiers très importants pour les Canadiens.

Merci, madame la présidente.

**La présidente:** Merci.

[Français]

Monsieur Savard-Tremblay, vous disposez de deux minutes et trente secondes.

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** Bonjour.

Je vous remercie d'être des nôtres pour répondre à nos questions.

D'abord, j'ai une question de statistique à vous poser, étant donné qu'une des questions de l'heure, évidemment, est celle des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 1990, les émissions ont augmenté. En 1990, elles étaient de 602 mégatonnes. En 2017, soit la dernière année où elles ont été calculées, elles étaient de 716 mégatonnes. Avez-vous des statistiques plus récentes à ce sujet?

[Traduction]

**La présidente:** J'aurais une demande, s'il vous plaît. Je vous prierais de répondre très rapidement, car leur temps est précieux. Je surveille le chronomètre, mais je l'ai arrêté.

Merci.

**M. Matt Jones (sous-ministre adjoint, Bureau de mise en oeuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, ministère de l'Environnement):** Je mentionnerais simplement que l'inventaire des gaz à effet de serre qui fait le suivi des émissions est, depuis que nous le produisons, envoyé aux Nations unies chaque année. Il est aussi accessible sur notre site Web. Les projections d'émissions sont calculées annuellement en fonction des données fédérales, provinciales et territoriales, et on prévoit que les émissions vont diminuer considérablement; toutefois, comme l'a dit le ministre, il y a toujours un écart d'environ 77 mégatonnes, selon nos projections les plus récentes.

[Français]

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** Une des raisons pour lesquelles nous avons eu l'impression qu'elles baissaient, c'est que l'année de référence a été changée au fil du temps.

Néanmoins, je vais poursuivre sur un autre sujet, qui est l'électrification. Comme vous le savez, c'est doublement important. Ce l'est sur le plan écologique et, dans le cas du Québec, c'est extrêmement important sur le plan économique. En ce qui concerne la nouvelle enveloppe pour les véhicules électriques fraîchement annoncée, le ministère compte-t-il bonifier ce que les transports vont mettre en avant en matière d'incitatifs à l'achat?

• (1720)

[Traduction]

**La présidente:** Qui répond? Je dois encore arrêter le temps.

[Français]

**Mme Helen Ryan (sous-ministre adjointe déléguée, Direction générale de la protection de l'environnement, ministère de l'Environnement):** Je suis désolée. Pouvez-vous m'entendre? J'ai eu un problème de micro.

[Traduction]

**La présidente:** D'accord.

[Français]

**Mme Helen Ryan:** Je vous remercie de votre question sur les incitatifs à l'achat de véhicules à faibles émissions.

Comme vous l'avez constaté, le budget antérieur prévoyait des sommes pour l'achat de ces véhicules et pour l'infrastructure. Ce sont des sommes importantes et une partie importante de nos efforts pour favoriser l'augmentation du nombre de véhicules à faible émission.

[Traduction]

**La présidente:** Merci beaucoup.

[Français]

**M. Simon-Pierre Savard-Tremblay:** Combien de temps me reste-t-il?

[Traduction]

**La présidente:** La parole va maintenant à Mme Collins pour deux minutes et demie.

**Mme Laurel Collins:** Merci, madame la présidente.

Selon le rapport sur les résultats ministériels, la cible d'ECCC, qui est de 21 % de réduction des émissions des véhicules utilitaires légers, n'a pas été atteinte, le pourcentage de réduction n'étant qu'environ de 16 %. La Norme sur les combustibles propres dont parlent les gens est une composante clé du cadre pancanadien sur les changements climatiques. La mise en œuvre des normes de réduction a été reportée et remise aux calendes grecques.

Comment ECCC ou le gouvernement espèrent-ils atteindre leurs cibles en matière de réduction des émissions sans mettre en place, à court terme, ces normes rigoureuses?

**M. John Moffet (sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, ministère de l'Environnement):** Bonjour. Je peux vous répondre.

Il y a de nombreux points dans votre question.

À propos de la Norme sur les combustibles propres, nous avons effectivement reporté la mise en œuvre. Nous l'avons reportée à la fin de la période. C'est une décision réfléchie, pour deux raisons: premièrement, bien sûr, il y a moins de capitaux accessibles pour les investissements présentement à cause de la pandémie. L'autre raison est simplement que, concrètement, pour certaines des grandes activités de décarbonisation que nous espérons promouvoir, il faudra attendre un certain nombre d'années avant que les investissements le traduisent effectivement en réduction des émissions. Il est approprié de réduire progressive les émissions.

Néanmoins, nous prévoyons que, d'ici 2030, la Norme sur les combustibles propres permettra de...

**Mme Laurel Collins:** Merci beaucoup. Je vais passer à ma prochaine question, qui concerne les dépenses réelles pour le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Les dépenses étaient inférieures de 50,2 % au budget prévu. Je m'interroge sur les raisons d'une telle sous-utilisation des fonds. Il s'agit des dépenses réelles pour l'exercice 2018-2019. De quelle manière et dans quelle mesure avez-vous cherché à corriger cette sous-utilisation des fonds?

**La présidente:** Qui répond? J'ai arrêté votre temps, madame Collins.

**M. John Moffet:** Nous avons un petit problème technique. Matt Jones réinstalle son casque. Il va probablement apparaître sous le nom de Helen Ryan.

**La présidente:** D'accord.

Monsieur ou madame Ryan, voulez-vous continuer? Vous avez 15 secondes.

Oh. Je dois encore arrêter le temps.

**M. John Moffet:** Je proposerais que nous laissons quelqu'un répondre à la question de Mme Collins, afin de ne pas retarder davantage les questions.

**La présidente:** Son temps est écoulé, mais je ne veux pas que sa question reste sans réponse. C'est notre dernier tour.

**Mme Laurel Collins:** Une réponse de 15 ou 20 secondes me convient parfaitement. J'aimerais aussi qu'on donne suite à ma question par écrit si 15 secondes ne suffisent pas à donner toute l'information.

**La présidente:** Madame Collins, je vais faire preuve d'un peu de générosité envers vous, pour être juste, vu toutes les difficultés techniques que nous avons eues.

Qui répond?

Quelqu'un d'autre peut-il répondre?

**Mme Carol Najm (sous-ministre adjointe, Direction générale des services ministériels et des finances, ministère de l'Environnement):** Je vais répondre, si vous le voulez bien, madame la présidente.

Pour répondre de façon générale à votre première question, au sujet de la sous-utilisation des fonds pour le FEDEC, je dirais que, en raison de la COVID et des négociations nécessaires, le travail ne s'est pas fait à temps au cours de l'exercice, et nous n'avons pas pu utiliser les fonds. Les fonds ont été reportés à l'exercice suivant, lorsque nous pourrions poursuivre la conversation et nous assurer que les fonds sont dépensés.

• (1725)

**La présidente:** Merci beaucoup.

Merci de votre patience, madame Collins.

La parole va maintenant à M. Godin. Vous avez cinq minutes.

[Français]

**M. Joël Godin:** Merci, madame la présidente.

Je remercie les employés d'Environnement et Changement climatique Canada de s'être rendus disponibles ce soir. Vous expérimentez aussi la réalité de la technologie, du Parlement et des comités hybrides. Pour ma part, je suis sur place.

Ma question porte sur le Budget des dépenses d'Environnement et Changement climatique Canada.

Pour 2019-2020, sous « Budget principal des dépenses » le total des postes législatifs est de 94 569 422 \$, mais il est de 206 017 525 \$ sous « Budget des dépenses à ce jour ».

Comment expliquez-vous cet écart? Pourriez-vous me dire ce qui a été réalisé avec cet ajout de 111 millions de dollars?

**Mme Carol Najm:** Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Je vous dirais que nous avons un certain nombre de... dépenses assorties de délais. On doit revenir au budget et renouveler certains programmes. Cela explique, globalement, l'écart au chapitre du financement disponible d'une année à l'autre. Nous fournirons avec

plaisir d'autres renseignements plus précis au Comité par rapport à votre question.

[Français]

**M. Joël Godin:** On note quelque chose de particulier quand on compare les années 2019-2020 et 2020-2021. Sous « Budget principal des dépenses », le montant pour le total des postes législatifs est de 206 017 525 \$ pour 2019-2020, et de 204 984 083 \$ pour 2020-2021. On indique 1 828 095 018 \$ pour le total des dépenses budgétaires, sous « Budget principal des dépenses », alors que, sous « Budget des dépenses à ce jour », on indique 1 962 992 504 \$. Or, à cette somme de 1 962 992 504 \$, on ajoute 40 millions de dollars.

On traîne donc ce que vous appelez une dépense temporaire. À partir de ce budget, on ajoute un montant. Voilà le problème. On se doit de revenir au Budget principal des dépenses, et non au Budget des dépenses à ce jour. Si, selon ce que vous me dites, ce sont des dépenses temporaires, on ne doit pas les reporter à l'an prochain.

[Traduction]

**Mme Carol Najm:** Beaucoup de ces programmes s'échelonnent sur de nombreuses années, et leur financement varie d'une année à l'autre. Dépendamment de l'étape du programme et des besoins en matière de financement, les fonds dépensés vont varier d'une année à l'autre. C'est ce qui explique que les chiffres changent.

Dans l'ensemble, quand nous obtenons effectivement...

[Français]

**M. Joël Godin:** Je vous interromps ici. Je vous comprends, mais est-ce à dire qu'il y a eu une mauvaise planification dans le cas du montant de 94 569 422 \$ qui se trouve sous « Budget principal des dépenses » pour le total des postes législatifs de 2019-2020? On est passé à 206 017 525 \$. On répète l'erreur d'année en année, et c'est toujours l'argent des Canadiens qui est dépensé. Il faut être vigilant à cet égard.

**Mme Carol Najm:** Nous sommes très vigilants quant aux dépenses de fonds de notre ministère.

Cela dit, je peux vous dire que beaucoup de partenaires et d'autres intervenants travaillent avec nous pour mettre en œuvre les programmes.

**M. Joël Godin:** Madame Najm, je vous arrête ici. J'ai obtenu des réponses à mes questions, même si elles ne me satisfont pas.

Je ne sais pas si ma prochaine question s'adresse à vous. On parle ici de « l'objectif consistant à protéger 17 % des terres et des eaux douces d'ici la fin de 2020 et 25 % d'ici 2025. »

Or, selon mes informations, entre 2005 et 2019, la protection des terres et des eaux douces est passée de 10,8 % à 12,1 %. Il manque 5 % et il nous reste un mois et demi pour atteindre notre cible.

Est-ce réaliste?

**Mme Carol Najm:** Je vais demander à mon collègue M. O'Dea de répondre à cette question.

**M. Joël Godin:** D'accord.

**M. Niall O'Dea:** Merci, madame Najm.

Je vous remercie de votre question. Pour ce qui est de nos projections à ce jour, ce que nous visons, c'est l'atteinte de cette cible d'ici 2023. Cela va prendre un peu plus de temps que prévu, à cause des perturbations occasionnées par la COVID-19...

• (1730)

**M. Joël Godin:** Merci. Je vous arrête ici.

**La présidente:** Monsieur Godin, votre temps de parole est écoulé. Je vous remercie.

**M. Joël Godin:** Madame la présidente, j'avais une excellente question à poser, mais je comprends qu'il faut respecter le temps qui nous est imparti.

[Traduction]

**La présidente:** Je sais. Vous pouvez toujours envoyer votre question aux témoins plus tard.

Pour terminer, la parole va à M. Longfield.

Vous avez cinq minutes.

**M. Lloyd Longfield:** Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Environnement et Changement climatique Canada. J'ai regardé le Budget principal des dépenses, et j'ai remarqué des changements très importants au cours des dernières années, entre autres en ce qui concerne le poste budgétaire Contributions à l'appui des « prévisions des conditions météorologiques et environnementales ». On est passé en deux ans de 480 000 \$ à 3 millions de dollars. Pour l'exercice en cours, c'est quelque 2,9 millions de dollars.

J'ai aussi vu dans votre plan d'évaluation ministériel que vous prévoyez réaliser un audit des services climatiques et environnementaux en 2021-2022. J'ai l'impression que des choses importantes sont en train de se passer. Pourriez-vous préciser où vont les investissements et comment les choses sont en train de changer?

J'ai visité l'Arctique il y a deux ou trois ans, et j'ai vu qu'Environnement Canada y faisait un travail incroyable. J'espère que cela a quelque chose à voir avec les prévisions du climat.

**Mme Carol Najm:** En ce qui concerne le financement qui est indiqué et les changements dans le Budget principal des dépenses d'une année à l'autre, c'est à cause des financements qui arrivent à terme. Nous avons une responsabilité conjointe par rapport aux prévisions de la météo et des conditions météorologiques et, dans ce cadre, nous avons des programmes avec des cycles de renouvellement différents. C'est pour cette raison que les fonds fluctuent d'une année à l'autre dans le Budget principal des dépenses.

Je vais laisser Diane répondre à la deuxième partie de votre question.

**M. Lloyd Longfield:** Merci.

**Mme Diane Campbell:** Merci beaucoup.

Pour donner suite à ce que ma collègue, Mme Najm, disait, le Service météorologique du Canada dispose effectivement d'un budget de base pour soutenir les infrastructures de surveillance essentielles à l'échelle du Canada. Vous deviez être à Eureka, je crois, quand vous avez vu cela.

**M. Lloyd Longfield:** C'est ça, oui.

**Mme Diane Campbell:** Oui. C'est notre station météorologique. Nous lançons des ballons-sondes météorologiques et nous surveillons à partir de cette base le climat et la température, etc. C'est un endroit unique au monde pour ce genre de travail.

Nous disposons d'un budget permanent pour ce genre d'activité, mais nous pouvons obtenir des fonds pour mettre à niveau les infrastructures, disons, ou pour nettoyer ou pour modifier les pro-

grammes ou mener des programmes d'innovation. Habituellement, ce sont des dépenses assorties de délais; c'est de cela que parlait ma collègue, Mme Najm.

Nous sommes à mi-chemin dans l'exécution de certains programmes présentement. D'autres tirent à leur fin. Bien sûr, nous réfléchissons aussi aux besoins futurs.

**M. Lloyd Longfield:** Merci. Un autre gouvernement avait coupé le financement de la station. Je suis content de savoir que nous faisons ces investissements. Par exemple, la piste d'atterrissage de la base; c'est quelque chose de très important. Je suis content de voir cela dans le Budget principal des dépenses.

J'ai une autre question à propos de l'augmentation des fonds pour le poste budgétaire de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Les contributions sont passées de 800 000 \$ il y a deux ans à 2,5 millions de dollars l'année dernière. Il est indiqué dans le Budget principal des dépenses que ce sera 3 060 000 \$ pour le prochain exercice. Je vois aussi que des audits sont prévus.

Je siège au comité des comptes publics... peut-être l'avez-vous deviné? Je m'intéresse aux résultats de vos audits. À mon avis, cela indique que certains investissements vont probablement modifier certaines fonctions au sein du ministère. Peut-être pourriez-vous nous dire où va l'argent?

**M. Terence Hubbard (vice-président, Secteur des opérations, Agence canadienne d'évaluation d'impact):** Je vais plutôt demander à mon collègue, Brent Parker, de faire des commentaires sur les programmes de subventions et de contributions et sur l'utilisation des fonds.

**M. Lloyd Longfield:** Merci.

**M. Brent Parker (vice-président par intérim, Politique stratégique, Agence canadienne d'évaluation d'impact):** Merci de votre question.

Vous avez tout à fait raison. De nouveaux fonds ont été injectés dans l'Agence. Les fonds de subventions et contributions visent quatre nouveaux programmes. Nous avons des fonds existants pour soutenir des projets; c'est notre programme d'aide financière aux participants. L'argent va au public et aux groupes autochtones afin de les aider à participer concrètement à l'examen des projets.

Les nouveaux fonds dont vous parlez sont affectés à trois volets différents. L'un est un programme de recherche. Il vise surtout à mettre en place à l'échelle du Canada une capacité d'expertise en matière d'évaluation d'impact, parce que, comme vous le savez, à mesure que l'Agence d'évaluation environnementale s'est développée, son mandat a englobé l'évaluation de tous les impacts possibles des projets. Le programme de recherche soutient cela.

Nous avons aussi un programme de soutien des capacités autochtones. C'est un nouveau programme. Il a pour but de soutenir les activités réalisées avec les collectivités autochtones et d'appuyer leur développement afin qu'elles soient prêtes et disposées à participer aux examens de projet, etc.

• (1735)

**M. Lloyd Longfield:** Parfait. Merci.

Nous manquons de temps...

**M. Lloyd Longfield:** ... mais mes électeurs veulent savoir qu'il y a des impacts, et je suis content de voir qu'il y a des investissements de ce côté-là.

Merci beaucoup.

**La présidente:** Oui, votre temps est écoulé

**La présidente:** Merci.

Je remercie tous les témoins.

Je rappelle aux membres du Comité que nous devons voter avant que je ne lève la séance.

Je demanderais aux témoins de se déconnecter, afin que le Comité puisse voter. En passant, n'oubliez pas que le greffier va vous envoyer les demandes que les membres ont formulées au cours de la séance.

Mesdames et messieurs, revenons à notre examen du Budget principal des dépenses. Nous devons maintenant voter sur divers crédits. Vous pouvez dire « pour », « contre » ou « avec dissidence ». Vous ne pouvez pas réduire le montant; c'est tout ou rien.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement. ....858 313 855 \$

Crédit 5 — Dépenses en capital. ....89 793 534 \$

Crédit 10 — Subventions et contributions..... 829 881 990 \$

(Les crédits 1, 5 et 10 sont adoptés avec dissidence.)

AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION D'IMPACT

Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement. ....51 710 081 \$

Crédit 5 — Subventions et contributions..... 18 939 140 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

AGENCE PARCS CANADA

Crédit 1 — Dépenses du programme..... 898 652 518 \$

Crédit 5 — Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques.....9 992 000 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés avec dissidence.)

**La présidente:** Puis-je faire rapport du Budget principal des dépenses à la Chambre?

**Des députés:** D'accord.

**La présidente:** Parfait.

Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs, vous avez bien travaillé. Passez une très bonne fin de semaine.

**M. Dan Albas:** Madame la présidente, juste avant de conclure, même si je comprends que nous sommes tous en train de nous familiariser avec ce mode de travail hybride, j'insiste pour que nous fassions un vote par appel nominal, sauf s'il y a consensus. Peut-être que les partis pourraient en discuter entre eux?

Si nous avons fait cela, si nous nous étions opposés à l'ensemble du budget, nous aurions pu le faire avec un vote en bloc, avec un vote par appel nominal. J'ai dit « contre ». Dans certains cas, je n'ai pas entendu qui que ce soit dire « avec dissidence ».

Je crois sincèrement que nous pouvons améliorer la façon dont le Comité fonctionne à l'égard du vote par appel nominal.

**La présidente:** Pour ce genre de vote, vous pouvez dire pour ou contre ou « avec dissidence ». Vous avez raison; quelqu'un a bien dit « avec dissidence ». Alors, le président ou la présidente doit décider d'adopter le crédit avec dissidence, mais il faut que ce soit fait individuellement. Nous étudions le budget. Les crédits du Budget principal des dépenses sont votés un à la fois, et il n'y a pas de vote par appel nominal. C'est la procédure habituelle.

**M. Dan Albas:** Madame la présidente, nous pouvons demander un vote par appel nominal, et c'est vraiment ce que nous devrions faire. Il devrait y avoir soit consentement unanime, soit un vote par appel nominal. Peut-être pourrions-nous poser la question au greffier ou demander à tous les partis de se pencher sur la question. À mon avis, nous ne devrions pas agir de la sorte. Je ne veux pas vous critiquer, vous ou qui que ce soit d'autre, mais je crois simplement qu'il devrait y avoir un vote par appel nominal s'il n'y a pas l'unanimité. J'ai clairement dit « contre » à chaque crédit.

**La présidente:** J'en prends note.

Sur ce, y a-t-il d'autres questions avant que je ne lève la séance?

Merci à tous.

La séance est levée.



Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>

## 1. Exemples de projets emblématiques d'envergure nationale

a. *Élargissement à quatre voies de l'autoroute transcanadienne dans les parcs des montagnes* : Depuis 2016, Parcs Canada a dépensé 68 M\$ pour l'élargissement à quatre voies d'un tronçon de plus de 40 km de l'autoroute transcanadienne traversant les parcs nationaux des Rocheuses. Ce projet a permis de créer des emplois, de stimuler l'économie des provinces de l'Ouest, d'améliorer l'état du principal corridor de commerce dans l'Ouest, de réduire les conflits entre l'humain et la faune en plus d'accroître la sécurité pour les visiteurs des parcs et les personnes qui ne sont que de passage.

b. *Province House* : Depuis 2014, l'Agence Parcs Canada, en collaboration avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard, mène un projet en plusieurs phases d'une valeur de 92 M\$ pour restaurer complètement le bâtiment vieux de plus de 170 ans. Ces travaux feront en sorte que les générations futures puissent profiter du bâtiment et que l'histoire de la Confédération canadienne puisse continuer à être racontée dans son berceau.

c. *Barrage 1 de Trenton* : Depuis 2016, Parcs Canada s'affaire à remettre le barrage 1 de Trenton (Ontario) en état. Il s'agit du plus grand barrage unique le long de la voie Navigable Trent-Severn. Ce projet de 51 M\$ permettra d'accroître le rendement du barrage et la sécurité de celui-ci.

d. *Citadelle d'Halifax et Complexe de défense d'Halifax* : Depuis 2015, Parcs Canada a investi jusqu'à 18 M\$ pour corriger les lacunes structurelles et restaurer la citadelle d'Halifax.

e. *Lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais* : Depuis 2015, Parcs Canada a dépensé 6 M\$ pour pallier à diverses lacunes liées aux structures ou à l'expérience du visiteur à Grosse-Île. Grâce à ces travaux, l'histoire de l'immigration au Canada pourra continuer à être racontée dans ce lieu important.

## 2. Projets de Parcs Canada dans les circonscriptions des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

*Comité permanent de l'environnement et du développement durable*

Membre	Circonscription	Grands projets d'immobilisation dans les circonscriptions ou dans leurs environs
Yasmin Ratansi, présidente	Don Valley-Est (Ontario)	Au cours des deux derniers exercices financiers, le parc urbain national de la Rouge a dépensé en moyenne 4 M\$ par an pour réparer et entretenir ses biens. De plus, un nouveau centre d'accueil sera construit à temps pour la saison d'activités de 2025; le coût total est évalué à 28 M\$.
Dan Albas, vice-président	Okanagan-Centre-Similkameen-Nicola (Colombie-Britannique)	Un montant de 8,8 M\$ versé pour remplacer les réseaux d'égout et d'aqueduc au lieu historique national du Col-Rogers. Le projet sera achevé à l'exercice 2020-2021.
Monique Pauzé, vice-présidente	Repentigny (Québec)	Un montant de 3,9 M\$ versé au lieu historique national Louis-Joseph-Papineau pour remettre la maison Papineau en état. Le projet sera achevé à l'exercice 2020-2021.
Yvan Baker	Etobicoke-Centre (Ontario)	Un montant de 3,2 M\$ versé pour la remise en état des bâtiments du lieu historique national des Casernes-de-Butler. Le projet a été achevé en 2019.
Laurel Collins	Victoria (Colombie-Britannique)	Un montant de 13 M\$ versé pour la réalisation de quatre projets aux lieux historiques nationaux Fort Rodd Hill et du Phare-de-Fisgard. Tous ces projets seront achevés d'ici la fin de l'exercice 2020-2021.
Joël Godin	Portneuf-Jacques-Cartier (Québec)	Un montant de 64 M\$ versé pour sept projets visant la restauration et le réaménagement des murs de Québec. Les projets seront achevés à l'exercice 2021-2022.
Matt Jeneroux	Edmonton Riverbend (Alberta)	Un montant de 6,4 M\$ versé pour la remise en état des installations destinées aux visiteurs au lac Astotin. Le projet sera achevé à l'exercice 2020-2021.
Lloyd Longfield	Guelph (Ontario)	Un montant de 3,4 M\$ versé pour la réparation de la cale sèche et de la coque du NCSM <i>Haida</i> . Le projet a été achevé en 2019-2020.

Brad Redekopp	Saskatoon West (Saskatchewan)	Un montant de 4,7 M\$ versé pour la remise en état de la cabane de Grey Owl, bâtiment d'importance historique. Le projet sera achevé à l'exercice 2020-2021.
Raj Saini	Kitchener Centre (Ontario)	Un montant de 300 000 \$ versé pour améliorer le terrain et les systèmes de gicleurs du lieu historique national Woodside. Le projet sera achevé à l'exercice 2020-2021.
Francis Scarpaleggia	Lac-Saint-Louis (Québec)	Un montant de 51,8 M\$ versé pour sept projets visant à accroître la sécurité et l'expérience des visiteurs le long de la route Promenade au parc national de la Mauricie. Le projet sera achevé d'ici l'exercice 2020-2021.
Peter Schiefke	Vaudreuil-Soulanges (Québec)	Un montant de 6,1 M\$ versé pour la restauration et le réaménagement du lieu historique national du Manoir-Papineau. Le projet sera achevé à l'exercice 2020-2021.

# Lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique

13 décembre 2019



Monsieur le ministre :

Merci d'avoir accepté de servir les Canadiens à titre de ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Le jour de l'élection, les Canadiens ont choisi de continuer d'avancer. D'un océan à l'autre, les gens ont choisi d'investir dans leurs familles et leurs communautés, de créer de bons emplois pour la classe moyenne et de lutter contre les changements climatiques, tout en maintenant la vigueur et la croissance de notre économie. Les Canadiens ont indiqué qu'ils veulent nous voir travailler ensemble pour faire avancer les dossiers les plus importants, qu'il s'agisse de rendre la vie plus abordable et de renforcer le système de santé, de protéger l'environnement, d'assurer la sécurité de nos communautés ou d'avancer sur le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones. Les gens s'attendent à ce que les parlementaires travaillent ensemble pour obtenir ces résultats, et c'est exactement ce que fera cette équipe.

Il est plus important que jamais pour les Canadiens d'unir leurs forces en vue de bâtir un pays plus fort, plus inclusif et plus résilient. Le gouvernement du Canada est l'institution centrale chargée de promouvoir cet objectif commun et, en tant que ministre de ce gouvernement, vous avez l'obligation et la responsabilité de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Pour y arriver, il faut d'abord s'engager à gouverner d'une manière positive, ouverte et collaborative. Notre plateforme, *Avancer : Un plan concret pour la classe moyenne*, est le point de départ de notre gouvernement. Je m'attends à ce que nous collaborions avec le Parlement pour donner suite à nos engagements. D'autres questions et idées surgiront ou nous seront communiquées par les Canadiens, le Parlement, les intervenants et la fonction publique. Je m'attends à ce que vous établissiez un dialogue constructif et réfléchi et à ce que vous ajoutiez, au besoin, des priorités au programme du gouvernement. Lorsqu'une mesure législative est requise, vous devrez travailler avec le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le Comité du Cabinet chargé des opérations pour établir les priorités au sein du Parlement minoritaire.

Nous continuerons d'obtenir des résultats concrets pour les Canadiens et de mettre à leur disposition un gouvernement efficace. Pour obtenir les résultats que les Canadiens exigent de nous à juste titre, nous devons effectuer un suivi des progrès réalisés par rapport à nos engagements et produire des rapports publics connexes, évaluer l'efficacité de notre travail, aligner nos ressources sur nos priorités et nous adapter aux événements à mesure qu'ils se produisent.

Bon nombre de nos engagements les plus importants nécessitent un partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales ainsi qu'avec les partenaires, les communautés et les gouvernements autochtones. Même en cas de désaccord, nous garderons à l'esprit que notre mandat nous a été confié par les citoyens qui sont servis par tous les ordres de gouvernement et qu'il est dans l'intérêt de tous de travailler ensemble pour trouver un terrain d'entente. La vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales est la responsable de toutes les relations avec les provinces et les territoires à l'échelle du gouvernement.

Il n'y a pas de relation plus importante pour moi et pour le Canada que celle que nous entretenons avec les peuples autochtones. Au cours de notre dernier mandat, nous avons réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'appui à l'autodétermination, l'amélioration de la prestation des services et la progression de la réconciliation. Je vous demande, en tant que ministre, de déterminer ce que vous pouvez faire dans le cadre de votre portefeuille pour accélérer et renforcer les progrès que nous avons réalisés avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis.

Je m'attends également à ce que nous continuions de relever la barre en matière d'ouverture, d'efficacité et de transparence au sein du gouvernement. Autrement dit, je veux que notre gouvernement soit intrinsèquement ouvert et qu'il soit capable d'offrir une meilleure capacité numérique et de meilleurs services numériques aux Canadiens. Notre fonction publique doit être forte et résiliente. Nous devons aussi faire preuve d'humilité et continuer à reconnaître nos erreurs lorsque nous les commettons. Les Canadiens n'exigent pas de nous que nous soyons parfaits; ils s'attendent à ce que nous soyons diligents, honnêtes, ouverts et sincères dans nos efforts pour servir l'intérêt public.

En tant que ministre, vous êtes responsable de votre style de leadership et de votre capacité à travailler de façon constructive au Parlement. Je m'attends à ce que vous collaboriez de près avec vos collègues du Cabinet et du caucus. Vous devrez également établir un dialogue productif avec les membres du caucus du gouvernement et les députés de l'opposition, le Sénat, qui est de moins en moins partisan, et les comités parlementaires.

Il est également de votre responsabilité d'engager un dialogue fructueux avec les Canadiens, la société civile et les intervenants, y compris les entreprises de toutes tailles, les syndicats, le secteur public en général ainsi que les organismes de bienfaisance ou à but non lucratif. Vous

devrez agir de manière proactive pour solliciter des conseils auprès d'un grand nombre de personnes, et ce, dans les deux langues officielles et dans toutes les régions du pays.

Nous nous sommes engagés à prendre des décisions fondées sur des données probantes qui tiennent compte des répercussions des politiques sur tous les Canadiens et qui respectent pleinement la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les décisions que vous prendrez devront s'appuyer sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).

Il est essentiel que vous mainteniez des relations professionnelles et régulières avec les médias canadiens, qui jouent un rôle crucial. La Tribune de la presse parlementaire et, en fait, tous les journalistes canadiens et étrangers, posent des questions pertinentes et contribuent grandement au processus démocratique.

Vous devrez aider le gouvernement à continuer d'honorer son engagement à faire des nominations transparentes et fondées sur le mérite, pour veiller à ce que les personnes de toutes les identités de genre, les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées et les minorités soient représentés dans les postes de direction.

En tant que ministre de l'Environnement et du Changement climatique, vous dirigerez la mise en œuvre du plan pangouvernemental d'action pour le climat, un environnement plus propre et une économie durable, qui comprend le dépassement des objectifs actuels de 2030 et l'élaboration d'un plan visant à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050.

Je m'attends à ce que vous travailliez avec vos collègues et dans le respect des lois, règlements et processus du Cabinet en vigueur pour mener à bien vos grandes priorités. Notamment, vous devrez:

- Mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, renforcer les mesures actuelles de réduction des gaz à effet de serre et en instaurer de nouvelles afin de dépasser l'objectif de réduction des émissions du Canada d'ici 2030 et entreprendre le travail nécessaire pour que le Canada puisse atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050.
- Diriger les efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour élaborer un plan visant à assurer un avenir prospère et zéro émission nette d'ici 2050 pour le Canada, notamment :
  - En fixant des cibles juridiquement contraignantes de cinq ans, fondées sur l'avis des experts et des consultations menées auprès des Canadiens;
  - En collaborant avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et le ministre des Ressources naturelles pour faire du Canada un chef de file mondial en matière de technologies propres.
- Travailler avec le ministre des Ressources naturelles et les provinces et territoires pour compléter toutes les cartes des zones inondables au Canada.

- Appuyer le ministre des Ressources naturelles dans la mise en œuvre d'un plan pour planter deux milliards d'arbres différentiels au cours des dix prochaines années, qui s'inscrit dans notre démarche visant à mettre en œuvre des solutions climatiques naturelles et qui comprend les milieux humides et les forêts urbaines.
- Collaborer avec le ministre des Ressources naturelles en vue d'aider les villes à augmenter la superficie et la diversité de leurs forêts urbaines. De plus, vous investirez ensemble afin de contribuer à la protection des arbres contre les infestations et, lorsque cette mesure est appropriée sur le plan écologique, aider à reconstruire nos forêts après un incendie.
- Élargir la portée du programme Apprendre à camper pour permettre à 400 000 enfants d'apprendre à faire du camping chaque année.
- Offrir une bourse aux enfants défavorisés et à leur famille pour leur permettre de visiter des parcs nationaux ou provinciaux.
- Poursuivre les efforts de Parcs Canada visant à assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la promotion du patrimoine naturel et culturel. Vous veillerez également à ce que les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada soient une source de fierté et de plaisir pour les générations actuelles et futures.
- Collaborer avec le ministre du Patrimoine canadien en vue de fournir une orientation plus claire sur la façon dont les lieux du patrimoine national devraient être désignés et préservés et d'élaborer une loi exhaustive sur les lieux patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral.
- Collaborer avec la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne afin de présenter un nouveau plan ambitieux visant à conserver 25 % des terres, et 25 % des océans du Canada d'ici 2025. Nous viserons 30 % d'ici 2030. Ce plan devrait être fondé sur des données scientifiques, le savoir autochtone et les perspectives locales. Faire valoir, lors de rencontres internationales, que les pays du monde entier doivent également se fixer un objectif de conservation de 30 % d'ici 2030.
- Mettre en œuvre notre plan visant à interdire les produits plastiques à usage unique néfastes pour l'environnement et prendre des mesures pour éliminer la pollution plastique au Canada, notamment en collaborant avec les provinces et les territoires à l'élaboration de cibles, de normes et de règlements nationaux afin d'assurer que les entreprises qui fabriquent des produits en plastique ou qui vendent des articles avec des emballages en plastique soient responsables de la collecte et du recyclage de leurs déchets plastiques.
- Travailler avec la ministre de la Santé pour mieux protéger les gens et l'environnement des toxines et d'autres polluants, notamment en renforçant la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
- Avec l'appui de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, créer l'Agence canadienne de l'eau. Cette agence travaillera avec les provinces et les territoires, les

communautés autochtones, les autorités locales, des scientifiques et d'autres parties prenantes pour trouver les meilleurs moyens de garantir que notre eau demeure propre et saine et que cette ressource est bien gérée.

- Renforcer les mesures de protection et entreprendre des démarches pour nettoyer les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac Simcoe et d'autres grands lacs.
- Continuer de travailler à la protection de la biodiversité et des espèces en péril, tout en collaborant avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les scientifiques, l'industrie et d'autres intervenants afin d'évaluer l'efficacité de l'actuelle *Loi sur les espèces en péril* et déterminer si elle doit être modernisée.
- Appuyer le ministre des Transports et la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne dans la mise en œuvre du Plan de protection des océans.
- Travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, le ministre des Transports et le ministre des Ressources naturelles afin d'atteindre nos cibles pour les véhicules zéro émission : 10 % des ventes annuelles de véhicules légers d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.

Ces priorités sont largement tirées des engagements pris dans notre plateforme électorale. Comme je l'ai déjà mentionné, je vous encourage à chercher des occasions de travailler avec tous les membres du Parlement pour donner suite à ces engagements et cerner d'autres priorités.

Je m'attends à ce que vous travailliez en étroite collaboration avec votre sous-ministre et ses cadres supérieurs pour veiller à ce que les travaux en cours dans votre ministère soient effectués de manière professionnelle et que les décisions soient prises dans l'intérêt public. Votre sous-ministre vous informera des nombreuses décisions quotidiennes nécessaires pour assurer la réalisation de vos priorités, le bon fonctionnement du gouvernement et la prestation de meilleurs services aux Canadiens. Je m'attends à ce que vous mettiez en pratique nos valeurs et nos principes dans la prise de décisions, afin que ces décisions soient prises en temps opportun, de manière responsable et conformément à l'orientation globale de notre gouvernement.

Pour que notre gouvernement puisse donner suite à ses priorités, il doit tenir compte des conseils professionnels et non partisans des fonctionnaires. Chaque fois qu'un employé du gouvernement se présente au travail, il le fait au service du Canada, dans le but d'améliorer notre pays et la vie de tous les Canadiens. Je m'attends à ce que vous établissiez une relation de travail basée sur la collaboration avec votre sous-ministre, dont le rôle, tout comme celui des fonctionnaires sous sa direction, est de vous appuyer dans la réalisation de vos responsabilités ministérielles.



Nous nous sommes engagés à être un gouvernement transparent, honnête et redevable envers les Canadiens; un gouvernement qui respecte les normes d'éthique les plus rigoureuses, qui porte une attention soutenue à la gestion des fonds publics et observe la plus grande prudence dans ce domaine. Je m'attends à ce que vous incarniez ces valeurs dans votre travail et que vous ayez une conduite éthique irréprochable dans tout ce que vous faites. Je veux que les Canadiens regardent leur gouvernement avec fierté et confiance.

À titre de ministre, vous devez vous assurer que vous connaissez bien la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor, et que vous les respectez à la lettre. Vous recevrez une copie du document *Pour un gouvernement ouvert et responsable* afin de vous aider à mener à bien vos responsabilités. Je vous demande de le lire attentivement, y compris les parties qui ont été ajoutées pour le renforcer, et de vous assurer que les membres de votre personnel en prennent connaissance également. Je m'attends à ce que vous embauchiez des personnes qui reflètent la diversité du Canada et à ce que vous respectiez les principes de l'égalité entre les sexes, de l'égalité des personnes handicapées, de l'équité salariale et de l'inclusion.

Portez une attention particulière au code d'éthique qui figure à l'annexe A de ce document. Ce code d'éthique s'applique à vous et à vos employés. Comme il est indiqué dans le code, vous devez observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'impartialité, et l'accomplissement de vos tâches dans le cadre de vos fonctions officielles de même que l'organisation de vos affaires privées devraient pouvoir faire l'objet d'un examen public scrupuleux. On ne s'acquitte pas de cette obligation simplement en se contentant de respecter la loi.

Je souligne qu'il est de votre responsabilité de faire en sorte que votre cabinet respecte les normes les plus élevées en matière de professionnalisme et qu'il constitue un milieu de travail sûr, respectueux, enrichissant et accueillant pour votre personnel.

Je sais que je peux compter sur vous pour exercer ces importantes responsabilités. La vice-première ministre et moi-même sommes là pour vous appuyer dans votre rôle de ministre, et je m'attends à ce que vous communiquiez régulièrement avec nous.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le très hon. Justin Trudeau, c.p., député  
Premier ministre du Canada

\*Cette lettre de mandat a été signée par le premier ministre dans la première langue officielle du ministre.